

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DU LOISIR

PAR

LUCE VINCENT

Modèle facilitant l'élaboration des propositions
d'aménagement touristique dans le cadre du schéma
d'aménagement des municipalités régionales de comté

1^{er} août 1985

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
TABLE DES MATIÈRES	i
RÉSUMÉ	v
REMERCIEMENTS	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS	vii
LISTE DES TABLEAUX	viii
TERMINOLOGIE	xii
INTRODUCTION	2

CHAPITRE I - LES PROBLÉMATIQUES

I.1 Problématique du tourisme québécois	5
I.1.1 La situation touristique	6
I.1.2 Facteurs responsables de la situation touristique	10
I.1.3 Le produit touristique	13
I.1.3.1 Les facteurs favorables du produit touristique	14
I.1.3.2 Les facteurs défavorables du produit touristique	15
I.1.4 La demande touristique	20
I.1.5 Inadéquation offre-demande	23
I.1.6 Perspectives d'avenir	24
I.2 Problématique des municipalités régionales de comté .	27
I.2.1 État de la situation	27
I.2.1.1 Les causes: a) L'urbanisation	28
b) Les intervenants	29
I.2.1.2 Le résultat	30
I.2.1.3 Les expériences étrangères	31

I.2.2 La loi 125	33
I.2.2.1 Développements précédent la loi	33
I.2.2.2 Les fondements de la loi	34
I.2.2.3 Les faits marquants de la loi	35
I.2.2.4 Les points chauds de la loi	37
I.2.3 Les municipalités régionales de comté	39
I.2.3.1 La consultation	39
I.2.3.2 L'implantation	43
I.2.3.3 La concertation	45
I.2.3.4 Le fonctionnement: a) Le conseil	49
b) La représentation	50
c) Le financement	51
I.2.4 Le schéma d'aménagement	53
I.2.4.1 Les instruments d'aménagement	53
I.2.4.2 Les options d'aménagement dans le schéma	55
I.2.4.3 Le processus	57
I.2.4.4 Le contenu	59
I.3 Problématique du tourisme dans les MRC	62
I.3.1 État de la situation	67
I.3.2 Les structures et les intervenants	68
I.3.3 Le schéma d'aménagement touristique	77
I.3.4 Pouvoirs et contraintes	81
I.3.5 Les résultats	83
I.3.6 Un contexte de décentralisation	85

CHAPITRE II - REVUE DE LITTÉRATURE

II.1 Les composantes théoriques	89
II.1.1 Vocabulaire	89
II.1.2 Les modèles théoriques et leurs composantes . .	92
II.1.3 Les dimensions principales	99
II.2 Les composantes pratiques	101
II.2.1 Composantes reliées à la situation actuelle .	101
II.2.1.1 La localisation	102
II.2.1.2 Le cadre biophysique	104
II.2.1.3 Le cadre humain	107
II.2.1.4 Le cadre économique	108
II.2.1.5 L'activité touristique	109

II.2.2 Composantes reliées à l'offre touristique	113
II.2.2.1 Les aménagements biophysiques	113
II.2.2.2 Les aménagements culturels et historiques	114
II.2.2.3 Les aménagements sportifs et culturels	115
II.2.2.4 Les infrastructures touristiques	116
II.2.2.5 Les équipements à caractères industriel, agricole et scientifique. .	117
II.2.2.6 Les événements et manifestations	118
II.2.3 Composantes reliées à la demande touristique . . .	121
II.2.3.1 Le profil du touriste	121
II.2.3.2 Le marché	122
II.2.4 Composante reliée au potentiel touristique	127
II.2.4.1 Constats face à la situation actuelle .	127
II.2.4.2 Constats face à l'offre touristique . .	127
II.2.4.3 Bilan de la situation actuelle et l'offre	128
II.2.4.4 Inventaire des forces et des faiblesses	128
II.2.4.5 Identification du potentiel	129
II.2.4.6 Bilan complet du territoire et de la demande	130
II.2.5 Synthèse des composantes pratiques et des dimensions théoriques	134
III - DÉVELOPPEMENT D'UN MODÈLE PERMETTANT AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC) D'EFFECTUER LEUR SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE	
III.1 Choix d'une méthodologie	140
III.1.1 Détermination de la méthode	140
III.1.2 Description de la méthode	141
III.1.2.1 L'approche logico-déductive	141
III.1.2.2 L'approche de modélisation	142
III.1.3 L'application de la méthode	144
III.1.3.1 L'approche logico-déductive	144
III.1.3.2 L'approche de modélisation	145
III.2 Élaboration d'un modèle	147
III.2.1 Le modèle de base: le processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement des MRC	147
III.2.1.1 Le modèle du Ministère des affaires municipales (MAM)	148
III.2.1.2 Le modèle de base et notre méthodologie de modélisation	148
III.2.1.3 Les limites du modèle de base	149

III.2.2 Le modèle spécifique: le processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique.	150
III.2.2.1 Présentation du modèle spécifique . .	150
III.2.2.2 Les variables du modèle spécifique . .	152
III.2.2.3 Description des éléments des variables du modèle spécifique: a) Contrôle politique . . .	152
b) Support technique . . .	152
c) Discussions et analyses	153
d) Éléments de contenu . . .	153
e) Intervenants	153
III.2.3 Le modèle opérationnel: le processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique	154
III.2.3.1 Présentation du modèle opérationnel .	181
III.2.3.2 Lien entre le modèle spécifique et le modèle opérationnel	183
III.2.3.3 Les variables du modèle opérationnel .	184
III.2.3.4 Les éléments des variables du modèle opérationnel	185
III.2.3.5 Opérationnalisation du modèle:	185
a) Phase préparatoire	187
b) Phase d'élaboration - période d'analyse et de conception	190
c) Phase d'élaboration - période de conciliation et de concertation	197
CONCLUSION	199
BIBLIOGRAPHIE	201

RÉSUMÉ

La loi 125, en vigueur depuis avril 1979 crée une nouvelle structure administrative au Québec, les municipalités régionales de comté (MRC). Le principal mandat de cette structure consiste à élaborer le schéma d'aménagement de son territoire. Pour la majorité des MRC, des propositions d'aménagement touristique sont incluses dans le schéma d'aménagement. Afin de développer cet élément du schéma, l'équipe technique des MRC doit prendre en considération la problématique du tourisme au Québec; ce secteur d'activité qui avait connu un ralentissement par les années passées est actuellement en voie de relance d'où l'importance des propositions touristiques dans le schéma.

Le manque de recherche concernant l'aménagement touristique nous a amené à mettre au point un modèle permettant d'élaborer les propositions d'aménagement touristique dans le cadre du schéma d'aménagement des MRC. En analysant la situation touristique actuelle du Québec, le contexte politique de la loi 125 et la place occupée par le tourisme dans les MRC, nous avons identifié une partie des variables pertinentes à inclure dans le modèle. La revue de littérature nous a permis de relever une autre série de variables indispensables à son élaboration.

Notre modèle, basé sur un processus de planification du schéma d'aménagement déjà proposé aux MRC par le ministère des Affaires municipales, intègre les variables des trois problématiques mentionnées précédemment et de la revue de littérature. Il se veut un outil facilitant la démarche de l'élaboration des propositions d'aménagement touristique.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier grandement monsieur Pierre Gagnon qui a su, par ses conseils, nous aider à franchir les étapes de réalisation de ce mémoire.

Nous sommes également redevable à monsieur André Barabé qui a prodigué une critique constructive tout au long de ce travail.

Nous tenons enfin à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire et tout spécialement madame Lisette Gélinas et monsieur Maurice Boivin qui ont bien voulu utiliser leur compétence pour la production finale de ce document.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AIEST	Association internationale des experts scientifiques du tourisme
ATR	Association touristique régionale
CLQ	Confédération des loisirs du Québec
CPDQ	Conseil de planification et de développement du Québec
CRC	Conseil régional de la culture
CRD	Conseil régional de développement
CRL	Conseil régional des loisirs
INRS	Institut national de recherche scientifique
MAC	Ministère des affaires culturelles
MAM	Ministère des affaires municipales
MAPAQ	Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
MEER	Ministère de l'environnement, de l'énergie et des ressources
MEnvir.Q	Ministère de l'environnement du Québec
MERQ	Ministère de l'énergie et ressources du Québec
MICT	Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme
MIC	Ministère de l'industrie et du commerce du Québec
MLCP	Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche
MRC	Municipalité régionale de comté
MTCP	Ministère du tourisme de la chasse et de la pêche
MTourQ	Ministère du tourisme du Québec
MTQ	Ministère des transports du Québec
OMT	Organisation mondiale du tourisme
RONLQ	Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec
SOTAR	Société technique d'aménagement régional
TMV	Test de motivation au voyage
UQAM	Université du Québec à Montréal
ZEC	Zones d'exploitation contrôlées

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableaux	
I Offre touristique québécoise	17
II Caractères généraux	22
III Démarche gouvernementale	25
IV Les instruments de planification et de contrôle définis par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme	54
V Le processus de planification	59
VI Les éléments de contenu du schéma d'aménagement	60
VII Rapprochements entre la problématique du tourisme au Québec et la problématique des MRC	63
VIII La situation du tourisme dans les schémas d'aménagement en septembre 1984	70
IX Typologie des MRC	73
X Détail de la typologie des MRC	75

Tableaux

XI	Système fonctionnel du tourisme	93
XII	Programme de développement touristique	98
XIII	Première composante pratique: la situation actuelle	112
XIV	Deuxième composante pratique: l'offre touristique	120
XV	Troisième composante pratique: la demande touristique	126
XVI	Quatrième composante pratique: le potentiel touristique	131
XVII	Résumé des composantes, paramètres et variables	132
XVIII	Lien entre les composantes théoriques et pratiques	135
XIX	Composantes et paramètres retenus pour le modèle	136
XX	Notre démarche	146

Tableaux

XXI Modèle spécifique du processus de planification du schéma d'aménagement touristique	151
XXII Contrôles politiques touristiques	155
XXIII Supports techniques touristiques	159
XXIV Discussions et analyses du modèle de base du MAM	161
XXV Discussions et analyses touristiques	162
XXVI Éléments de contenu touristiques	167
XXVII Typologie des intervenants	174
XXVIII Typologie des interventions	176
XXIX Modèle spécifique du processus de planification du schéma d'aménagement touristique	179
XXX Modèle opérationnel de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique	182

Tableaux

TERMINOLOGIE

Aménageabilité: Qualité de ce qui peut être aménagé.

Association touristique régionale (ATR): Entité indépendante, formée en vertu de la 3^e partie de la loi des compagnies et composée essentiellement des intervenants touristiques, représentant majoritairement le secteur privé.

Centre touristique: Localité dont les attraits naturels et les équipements touristiques attirent les visiteurs en grand nombre et dont l'existence et la prospérité économique dépendent du tourisme.

Circuit touristique: Voyage circulaire de longueur et de durée variables pendant lequel est prévue la visite d'agglomérations, de sites et autres attractions.

Communauté d'appartenance: Lieu régional de première appartenance, plutôt petit que grand, permettant l'expression d'une diversité d'opinions, et permettant l'exercice d'un pouvoir politique.

Décentralisation: Action par laquelle un pouvoir de l'administration publique, qu'il soit d'ordre politique ou administratif, et exercé par une autorité centrale ou unique est remis à des autorités locales ou régionales.

Demande touristique: Ensemble de biens et de services liés au tourisme que les consommateurs sont disposés à acquérir.

Destination touristique: Lieu vers lequel on se dirige; par extension, tout lieu géographique doté d'installations qui permettent d'accueillir des touristes en nombre important.

Effet multiplicateur: a) Volume de revenu supplémentaire engendré par unité de dépenses de touriste étranger et utilisé dans l'économie...

b) Phénomène de reproduction de l'incidence positive de l'activité touristique sur la vie d'un nombre plus ou moins grand de secteurs intéressés.

Municipalité régionale de comté: Corporation ayant juridiction sur un territoire à l'égard duquel des lettres patentes ont été délivrées en vertu de l'article 166 de la loi 125.

Offre touristique: Ensemble de biens et de services offerts par les entreprises touristiques.

Produit touristique: Ensemble du patrimoine, des attractions, de l'infrastructure de transport permettant d'y accéder, des services publics et des entreprises de tourisme, que possède ou offre une région pour accueillir, divertir et satisfaire le visiteur.

Règlement de contrôle intérimaire: Ensemble de mesures visant à régir le lotissement et la construction pendant l'élaboration de règles permanentes d'aménagement et d'urbanisme.

Tourisme: Ensemble des relations et des faits constitués par le déplacement et le séjour de personnes hors de leur horizon habituel, pour autant que ce déplacement et ce séjour soient réalisés comme une activité de loisir et de consommation.

Tourisme de destination: Tourisme caractérisé par un seul déplacement pour se rendre à un lieu précis où le touriste séjournera le temps de ses vacances.

Tourisme itinérant: Tourisme caractérisé par des déplacements continuels.

Tourisme social: Expression désignant selon les auteurs: les vacances à bon marché pour les classes modestes, le tourisme sans but lucratif, l'accès pour tous au tourisme.

Touriste: Visiteur temporaire séjournant au moins 24 heures dans le pays visité et dont les motifs de voyage peuvent être groupés en:

- 1) loisir (agrément, vacances, santé, religion, sport);
- 2) affaire, famille, mission, réunion.

Zone touristique: Région ou ville à fort potentiel touristique suivant des critères établis par les pouvoirs publics.

INTRODUCTION

La concertation des divers intervenants jouera un rôle de premier plan dans la relance de l'industrie touristique québécoise projetée par le gouvernement (Le virage technologique, Bâtir le Québec-Phase 2, 1982). Un nouveau pallier décisionnel dans le secteur public, la «Municipalité régionale de comté» (MRC)^{*}, est appelé (bien que très implicitement) à participer à cette concertation. Créée par la loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme, cette structure supra-municipale a comme fonction première de planifier l'aménagement du territoire dont elle a la juridiction; son rôle s'étend également à l'aménagement touristique ce qui en fait un nouvel intervenant touristique régional.

La loi 125 laisse une grande latitude de fonctionnement aux MRC, leur permettant ainsi d'agir selon leurs ressources particulières. Le ministère chargé d'appliquer cette loi, le Ministère des affaires municipales (MAM), se contente de suggérer quatre façons principales de s'organiser sur le plan opérationnel (Fortin et Parent, 1983) mais n'indique aucun moyen concret susceptible de soutenir les MRC dans leur action notamment au niveau de l'aménagement touristique.

* Dans la suite de ce texte, le sigle MRC remplacera l'expression Municipalité régionale de comté.

Etant donné la nouveauté d'une telle structure au Québec, il n'existe à peu près pas de document sur la question. Les MRC n'ont donc aucun outil facilitant la réalisation de la partie touristique de leur schéma d'aménagement.

Ceci est l'objectif principal de notre recherche: élaborer un modèle permettant aux MRC d'effectuer la partie touristique de leur schéma d'aménagement. Ce modèle comprendra:

- a) une méthode permettant d'analyser la situation touristique d'une MRC et de planifier les futurs aménagements touristiques
- b) l'identification des étapes et des intervenants jugées nécessaires à l'élaboration de propositions préliminaires d'aménagement touristiques.

Afin d'éclaircir le contexte dans lequel notre modèle se situe, nous élaborerons dans la première partie de ce mémoire les différentes problématiques dans lesquelles il s'inscrit soit:

- a) la problématique du tourisme au Québec;
- b) la problématique des MRC;
- c) la problématique du tourisme dans les MRC

La deuxième partie de ce mémoire sera consacrée à une revue de littérature portant sur l'étude du phénomène touristique afin de faire ressortir:

- a) les composantes théoriques utilisés dans la littérature générale sur le tourisme;
- b) les composantes pratiques les plus souvent rencontrées dans les études appliquées au secteur du tourisme.

La troisième partie de notre mémoire portera sur le développement de notre modèle c'est-à-dire le développement d'un outil permettant aux MRC d'analyser leur situation touristique et d'élaborer des propositions préliminaires d'aménagement touristiques pour leur territoire ainsi que la consultation nécessaire pour y parvenir

La méthode utilisée dans la réalisation du modèle est à la fois générale et spécifique puisqu'elle doit laisser suffisamment de souplesse pour que toutes les MRC concernées par le tourisme puissent l'utiliser.

La première étape du modèle

- a) sélectionnera les composantes et paramètres (inventoriés dans la revue de littérature) applicables à la structure d'une MRC;
- b) classifiera ces paramètres dans une grille de façon à obtenir une image synthèse de la situation touristique du territoire;
- c) déterminera les études supplémentaires requises pour compléter la grille;
- d) proposera une méthode d'analyse de la situation touristique basée sur la grille en fonction des points forts, des points faibles, des contraintes et des potentiels identifiés.

Ce dernier item conduira à l'élaboration des propositions d'aménagement touristique.

La seconde étape de notre modèle décrira la démarche que les MRC devront adopter pour utiliser l'outil présenté dans la première étape. Nous préciserons les intervenants impliqués et les moyens à prendre en fonction des obligations et pouvoirs des MRC.

CHAPITRE I

LES PROBLÉMATIQUES

Nous ne pouvons parler de tourisme et de MRC sans d'abord situer chacun de ces éléments dans l'ensemble du contexte québécois. C'est pourquoi dans cette première partie de notre travail, nous présenterons leur problématique respective soit:

1. la problématique du tourisme québécois;
2. la problématique des MRC.

Ce n'est qu'éclairé de ces deux problématiques qu'il sera possible de saisir la portée d'une troisième problématique:

3. la problématique du tourisme dans les MRC.

I.1 Problématique du tourisme québécois : Au Québec comme ailleurs, on a longtemps cru que le hasard des découvertes, lors d'un séjour dans une région étrangère pouvait combler les espérances du touriste. De cette conception de laisser-faire découle le développement touristique québécois.

C'est en considérant l'état de la situation touristique québécoise, les principaux facteurs responsables de cette situation, le produit, la demande touristique et l'inadéquation entre les deux, ainsi que les perspectives d'avenir que nous analyserons la problématique du tourisme québécois dans son ensemble.

I.1.1 La situation touristique : L'histoire touristique québécoise n'est pas jeune mais sa structuration elle, est très récente. Ce n'est qu'avec les années '60 que le gouvernement et les autres intervenants touristiques (privés pour la plupart à ce moment), portent attention au phénomène. Ainsi, le tourisme commercial connaît une période de croissance annuelle de 7% de 1963 à 1970, une courte période de stabilité au début des années '70 suivie d'une sérieuse décroissance que les intervenants s'appliquent à rétablir actuellement (Demers, 1983; Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance*, 1978).

Il n'est pas dans nos intentions de faire le procès du cheminement de l'activité touristique au Québec. Mais nous pouvons observer que l'instabilité sinon l'apathie de l'appareil gouvernemental sont en partie responsables de la décroissance du tourisme commercial. Si nous regardons la situation de près, nous constatons que ce n'est qu'en 1963 qu'une première structure touristique gouvernementale fut mise en place: le Ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche (MTCP). L'aspect tourisme s'y manifeste d'ailleurs bien modestement (Demers, 1983). Quelques années plus tard, le Conseil de planification et de développement du Québec (CPDQ) disposait d'un document intitulé Vers une industrie touristique au Québec qui n'a pas eu de suite (Demers, 1983). Toutefois, un nouveau type de tourisme, parallèle au tourisme commercial se développe graduellement avec l'association de Vacances-Familles-Québec (1971), la Fédération des Agricotours du Québec (1976) et le Mouvement Québécois des Camps Familiaux pour ne nommer que celles-là. Enfin l'intégration du tourisme commercial au Ministère de l'industrie et du commerce (MICT) et du loisir touristique

(tourisme social) au MLCP en 1978 amène peu de changements majeurs à ce moment.

La rapide détérioration de l'activité touristique des années '70 provoque un éveil de la part des dirigeants. En 1977, le gouvernement voit à mettre en place des mécanismes de coordination efficaces entre les ministères impliqués notamment dans:

les réglementations affectant les entreprises d'hébergement et de restauration (...), le transport (...), la signalisation routière, la fiscalité, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, les politiques de loisir et de récréation de plein-air, enfin bref, entre les principaux ministères dont la mission a une incidence sur le développement du tourisme₁.

De plus, en découplant la province en 18 régions touristiques et en mettant sur pied le programme créant les associations touristiques régionales (ATR), et le crédit touristique de 1976 à 1978, il pose un des premiers gestes significatifs visant à redresser la situation. Issues d'une volonté du milieu, ces associations ont pour rôle:

de regrouper efficacement, sur une base géographique, les diverses énergies touristiques de la région. De plus, elles constituent l'interlocuteur privilégié du Ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche. (...) Sans se substituer aux organismes locaux, les ATR prolongent l'action de ces divers intervenants en tourisme afin de permettre à la base de se concerter et de définir les priorités de la région₂.

Le programme du crédit touristique, pour sa part, est un moyen «pour concrétiser une stratégie de développement touristique»; il

1. Bureau de l'Éditeur officiel, Bâtir le Québec, Québec 1979, p. 411.

2. Bureau de l'Éditeur officiel, op. cit., p. 411.

vise «une concertation des investissements privés et publics par une aide à la P.M.E. touristique» et doit faciliter «les modifications à l'infrastructure et à l'aménagement spatial»³.

Le MLCP, lors de la publication de son Livre Vert sur le loisir (1977), accorde, fait nouveau, une attention particulière à l'accessibilité au loisir touristique; c'est ainsi que le tourisme social devient une nouvelle préoccupation gouvernementale. Un an plus tard, le gouvernement québécois réitère son intérêt pour ce type de tourisme dans sa Politique québécoise de développement culturel (1978).

On note également, à la même période (1978) une prise de conscience chez les intervenants du milieu qui, lors du Sommet touristique tenu à Sherbrooke, se penchent sur la question du développement touristique et de ses difficultés.

Le gouvernement poursuit sa démarche lorsque dans son document Bâtir le Québec (1979), il analyse l'évolution de la situation, définit les problèmes ainsi que les avantages comparatifs, établit des objectifs globaux, une stratégie et des priorités de relance du tourisme commercial. Le Livre Blanc sur le loisir: On a un monde à récréer (1979) confirme encore une fois la volonté de l'État de promouvoir le tourisme social. Il est à ce moment appuyé dans cette démarche par la Confédération des loisirs du Québec (CLQ) en 1979 puis par le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec en 1980 qui ont une table sectorielle de tourisme social (Moulin, sans date). Dans son Virage technologique (1982)

3. Bureau de l'Éditeur officiel, Op. cit., p. 412.

qui oriente le développement futur de la province (1982-86), le gouvernement trace un programme d'action quant à la connaissance des motivations et habitudes des touristes, à la promotion, à l'accueil et à l'information touristique, aux équipements et programme de crédit touristique ainsi qu'à la concertation. Il réitère enfin son implication en matière touristique tant commercial que social dans le récent document Aménager l'avenir (1983) en y proposant des mesures pour améliorer la gestion et actualiser le potentiel touristique du Québec et de ses régions.

L'intérêt pour ce secteur d'activité reprenant de la vigueur au niveau gouvernemental, il devient important pour le secteur privé de bien définir sa situation touristique afin de pouvoir profiter des largesses de l'État. Les régions se dotent donc de moyens leur permettant de définir leurs orientations touristiques par le biais des schémas de développement touristique auxquels sont directement associées les ATR. À ce stade-ci, un nouvel intervenant s'ajoute aux autres déjà cités (Ministères, ATR, secteur privé). Il s'agit des municipalités régionales de comté (MRC) qui doivent jouer un rôle en aménagement entre autre touristique. Nous verrons plus loin comment la concertation entre ces divers interlocuteurs s'effectuera.

En résumé nous constatons que le Québec a connu une période de croissance touristique (1963-1970), une phase de stabilité (début des années '70) et enfin une forte décroissance qu'on tente de redresser actuellement. La structure de ce secteur d'activité a évolué lentement et de façon anarchique jusqu'à tout récemment alors que le tourisme trouve

une place au sein du MTCP puis au MICT. Quelques actions efficaces telles la mise en place de mécanismes de coordination entre les ministères, la création des régions touristiques, des ATR et du crédit touristique, un nouvel intérêt pour le tourisme social font évoluer la situation. La fin des années '70 est marquée par une réelle prise de conscience tant des intervenants du milieu que gouvernementaux, les uns se réunissant lors du sommet touristique de Sherbrooke et se dotant de schémas de développement touristique, les autres élaborant des politiques plus précises en matière touristique tant commerciales que sociales.

Quelques espoirs pointent donc à l'horizon mais la santé du secteur est en bien mauvais état. Nonobstant l'apathie et l'instabilité de l'appareil gouvernemental, plusieurs autres facteurs sont responsables de cette situation.

I.1.2 Facteurs responsables de la situation touristique québécoise :

Nous référant à la recherche réalisée par Demers (Demers, 1983) le peu de reconnaissance de l'activité touristique comme industrie d'appoint ainsi que le manque de connaissance en la matière ne servent pas très bien la cause du Québec. L'auteur mentionne d'ailleurs que:

l'absence de précaution en matière touristique dénote non seulement une incompréhension mais démontre en outre que l'on saisit encore mal ce qu'est un touriste et ce qu'il recherche⁴.

4. Demers, Jacques, Le tourisme en péril: essai sur le développement touristique du Québec, Éd. Nouvelle Optique, Montréal, 1983, p.50.

On constate également qu'un très grand nombre d'intervenants viennent s'immiscer dans ce domaine: une douzaine de ministères, presque autant d'organismes publics et parapublics sans compter les associations ou regroupements privés ou sans but lucratif (Demers, 1983). L'organisme gouvernemental chargé de ce secteur peut difficilement coordonner une telle dispersion. D'autant plus que ses responsabilités sont elles-mêmes partagées entre deux ministères dont la concertation n'est pas évidente: le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (MICT) se préoccupant des aspects commerciaux et celui du loisir, de la chasse et de la pêche (MLCP), des aspects sociaux (Dulude et Jolin dans Nadeau, 1982). Selon Nadeau, cette dissociation des composantes sociales et économiques apparaît comme nuisible à l'élaboration d'une politique rationnelle de développement touristique qui devrait être abordée comme un tout (Nadeau dans Nadeau, 1982) bien que les mandats en matière touristique de ces deux ministères soient complémentaires.

Le manque d'intégration des activités cause également bien des problèmes à l'évolution de l'activité touristique. Développé de façon anarchique, le secteur touristique s'est peu soucié de répondre aux besoins des touristes (Dulude et Jolin dans Nadeau, 1982).

Dans un tel contexte, l'offre touristique subordonne plutôt la demande aux intérêts de l'économie capitaliste; il en résulte un profond déséquilibre entre le produit touristique et les désirs du client dont nous parlerons un peu plus loin. En conséquence, tel que mentionné lors de la conférence socio-économique sur le tourisme (Conférence socio-économique, Le tourisme: perspectives de relance, 1978), le principal marché

marché extérieur du Québec, les États-Unis, s'amenuise constamment et les touristes québécois, bien que voyageant davantage, sortent en plus grand nombre du Québec causant ainsi le déficit de la balance commerciale touristique.

Amplifié par une mise en marché inappropriée (manque de positionnement du produit, réseau de distribution sous-utilisé, organisation embryonnaire du réceptif) le secteur touristique ne réussit pas à faire face aux deux niveaux de concurrence de ce secteur; les autres biens de consommation et les autres destinations (Conférence socio-économique, Le tourisme: perspectives de relance, 1978).

À ceci s'ajoutent encore la qualité de la main-d'œuvre et l'imprécision de l'image touristique qui influent directement sur la vitalité du tourisme dans son ensemble (Conférence socio-économique, Le tourisme: perspectives de relance, 1978).

Malgré cela, nous devons tenir compte du fait que la décroissance des revenus touristiques que connaît le Québec se fait également sentir ailleurs. Des causes conjoncturelles telles la récession et la crise de l'énergie s'ajoutent au manque de dynamisme québécois en ce domaine. Cependant, alors que la tendance mondiale reprend sa croissance réelle, le Québec ne réussit pas encore à faire redémarrer son industrie touristique (Conférence socio-économique, Le tourisme: perspectives de relance, 1978).

La situation a tout de même évolué au cours des dernières années. Les intervenants reconnaissent de plus en plus le tourisme comme activité

économique, sociale et culturelle importante dans le développement de la province. C'est pourquoi il est possible de constater de nouvelles intentions dans Bâtir le Québec, le Virage technologique et Aménager l'avenir visant à revaloriser l'activité touristique.

En bref, en plus de l'instabilité et de l'apathie de l'appareil gouvernemental, plusieurs autres facteurs sont responsables de la faiblesse du secteur touristique québécois. Mentionnons d'abord le peu de reconnaissance de cette activité comme industrie d'appoint, le manque de connaissance en la matière, le trop grand nombre d'intervenants et leur manque de concertation, la dissociation des composantes sociales et économiques, le manque d'intégration des activités causant un déséquilibre entre le produit touristique et les désirs des touristes, une mise en marché inappropriée, la qualité douteuse de la main-d'œuvre, l'imprécision de l'image touristique et enfin des causes conjoncturelles telles la récession et la crise de l'énergie. Les dernières années ont cependant permis de constater une évolution de la situation grâce à des prises de position plus claires énoncées dans les récentes politiques gouvernementales.

Le problème du déséquilibre entre le produit touristique et les désirs des touristes, dont il a été question précédemment, n'est pas réglé pour autant.

I.1.3 Le produit touristique : L'offre touristique correspondant au produit offert aux touristes a négligé d'évoluer, pire encore, elle n'a pas précédé l'évolution de la clientèle.

Considérons d'abord l'aspect de notre produit touristique; nous aborderons la question de la clientèle (la demande touristique) plus loin.

Développée sous forme de circuit pour tourisme itinérant, l'offre a conservé sa forme normalisée où le seul intérêt est celui d'un spectateur (Demers, 1983). Dulude et Jolin soutiennent d'ailleurs «que la demande touristique est particulièrement instable (...) et que l'offre touristique est rigide (...). Il s'ensuit des tensions importantes dans l'adéquation entre l'offre et la demande touristique»⁵.

I.1.3.1 Les facteurs favorables du produit touristique : Notre produit touristique a pourtant toutes les caractéristiques de base permettant de répondre à la demande. La situation géographique est favorable par rapport aux grands bassins de population des U.S.A. et de l'Ontario et possède un réseau propre le long du Saint-Laurent (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance*, 1978). Son relief varié permet différents types d'exploitation (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspective de relance*, 1978). Les caractéristiques particulières de son climat favorisent la pratique de nombreuses activités sportives (Demers, 1983). Le caractère mixte de la flore et l'accessibilité à une faune variée représentent d'autres facteurs d'attraction pour l'amateur de plein-air (Demers, 1983). De plus, la qualité de son patrimoine, celle de son hébergement, de sa restauration et de son système de

5. Dulude, Normand et Jolin, Louis, Les intervenants touristiques dans A. Nadeau (direction), Le tourisme, aspects théoriques et pratiques au Québec, 1982, p.198.

transport n'est pas si désastreuse, mais plutôt sous exploitée (Demers, 1983). Demers soutient que:

le Québec joint de nombreux avantages comparatifs et à plusieurs égards, tout au moins sur certaines parcelles du territoire, l'intégration d'un ensemble d'éléments permet un développement touristique tout aussi valable sinon meilleur que ce qu'il est possible de trouver ailleurs.⁶.

Mais l'envers de la médaille existe également.

I.1.3.2 Les facteurs défavorables du produit touristique : En premier lieu, plusieurs éléments affaiblissent la qualité du produit touristique québécois. La grande force d'attraction de nos voisins rend la situation géographique du Québec moins favorable, coincé qu'il est entre l'Ontario et les états du Nord-Est américain (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance*, 1978). Deuxièmement son climat incertain, caractérisé par des étés courts et frais et des hivers longs et vigoureux, en attire plus d'un sous des cieux plus cléments (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance*, 1978). De plus, les équipements de loisir concentrés dans les grandes villes ou parsemés ici et là sont peu intégrés les uns aux autres, ce qui limite leur utilisation (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance*, 1978).

Quant aux attraits naturels presqu'exclusivement limités aux parcs provinciaux, aux réserves et aux pourvoiries, et aux zones d'exploitation contrôlées (ZEC), ils s'adressent principalement aux grand amateurs

6. Demers, Jacques, op. cit., p.59.

d'activités de plein-air estivales. Les nombreuses festivités et manifestations culturelles de leur côté n'ont que peu d'envergure à cause du manque de ressources tant financière qu'humaine (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance*, 1978). Le réseau d'accueil, pour sa part, bien que suffisant en quantité, laisse à désirer qualitativement se limitant soit à des chaînes hôtelières de haute gamme, soit à du logement à prix modique de piètre qualité (Nadeau dans Nadeau, 1982); les autres types d'hébergement à savoir: pension, auberge, ferme, base de plein-air sont peu nombreux (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance*, 1978). Sixièmement, l'organisation du réceptif reste encore à l'état embryonnaire et la documentation et information disponibles en période estivale sont introuvables en hiver. Au niveau de la restauration, la variété est grande mais le plus souvent d'inspiration étrangère et orientée vers le «fast food» (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance*, 1978; Nadeau dans Nadeau, 1982). Quant au système de transport, au réseau routier et aux circuits aériens, ils sont suffisamment développés mais aucune tarification familiale n'existe (Nadeau dans Nadeau, 1982); de plus, les transporteurs ferroviaires et maritimes se sont mal adaptés à l'activité touristique (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance*, 1978).

Les particularités de l'offre touristique québécoise sont nombreuses tant favorables que défavorables. Le tableau I le démontre bien.

Tableau I
Offre touristique québécoise

Variables	Facteurs favorables	Facteurs défavorables
I - Caractère bio-physique		
1) Situation géographique	1.1) Près des grands bassins de population (Ontario, États-Unis)	1.1) Grande force d'attraction des voisins
	1.2) Réseau propice le long du St-Laurent où il y a concentration de population	
2) Relief	2) Varié	
3) Climat	3.1) Hiver long propice aux sports d'hiver	3.1) Concentration saisonnière: l'été
	3.2) Possibilité d'un grand nombre d'activités en période estivale	3.2) Étés courts et frais
4) Flore	4.1) Caractère mixte: coloris à l'automne, sucre au printemps	3.3) Climat incertain
5) Faune	5.1) Accessibilité	

Tableau I (suite)

Variables	Facteurs favorables	Facteurs défavorables
II - Patrimoine		
1) Équipements de loisir	1.1) Quantité suffisante dans les grands centres	1.1) Peu utilisés 1.2) Peu intégrés les uns aux autres 1.3) Peu intégrés à l'hébergement 1.4) Peu intégrés aux équipements touristiques 1.5) Qualité douteuse en dehors des grands centres
2) AtTRAITS naturels	2.1) Grand nombre de particularités régionales (paysages) 2.2) Parcs et réserves bien développés	2.2) Autres atTRAITS peu exploités
3) Spécificité culturelle		
a) atTRAITS	3a.1) Grand nombre de particularités régionales en architecture, gastronomie, monuments	3a.1) Méconnaissance et non exploitation des lieux
b) manifestations	3b.1) Grand nombre de particularités régionales en musique, loisirs, fêtes 3b.2) Soutien gouvernemental (programmes)	3b.1) Méconnaissance d'un grand nombre de particularités 3b.2) Aucun responsable (bénévolat ou projet)

Tableau I (suite)

Variables	Facteurs favorables	Facteurs défavorables
III - Infrastructure		
1) Hébergement	1.1) Offre quantitative suffisante	1.1) Prix élevé (chaîne d'hôtels)
		1.2) Vide au niveau de l'hôtellerie moyenne
		1.3) Rareté et piètre qualité des autres types d'hébergement
2) Restauration	2.1) Variée	2.1) D'influence étrangère
	2.2) Quantité suffisante	2.2) Orientée vers le «fast food»
3) Transport	3.1) Bon réseau routier	3.1) Aucune tarification de transport familial
	3.3) Transport par autobus développé et flexible	3.2) Circuit ferroviaire et maritime négligeable et mal adapté
4) Information	4.1) Disponible en période estivale	4.1) Réseau embryonnaire
		4.2) Inexistante en hiver

I.1.4 La demande touristique : Comme nous l'avons mentionné précédemment, la demande touristique est instable. Elle fluctue selon les modes, les goûts ou encore selon la situation économique.

Le consommateur actuel pratique différents types de tourisme (loisir, formation, sport, affaires, aventure, etc.) donc ses besoins sont variés. Il souhaite dorénavant participer à ses vacances plutôt que d'agir en tant que spectateur et cherche à se dépayser sans toutefois contrecarrer radicalement ses habitudes. Son budget vacances étant limité, il espère trouver des biens et des services de qualité à bon marché; son intérêt s'accroît ainsi pour les forfaits et les produits intégrés. Pendant ses vacances, le touriste québécois désire vivre une expérience hors du quotidien mais souhaite tout de même communiquer avec le milieu qu'il visite.

Un test de motivation au voyage (TMV) réalisé à l'UQAM en 1980 révèle en effet que:

dans l'ensemble, la recherche de dépassement sous toutes ses formes (...) domine l'ensemble des motivations. (...) Parmi les dépassements, il semble que le changement de cadre physique ou de climat ne soit pas plus recherché que l'expérience sociale et culturelle⁷.

De plus, de nouvelles tendances font leur apparition. Les vacances sont plus courtes mais fragmentées. À cause de l'évolution des transports, les distances n'ont plus la même signification qu'auparavant; on peut voyager loin pour de courtes périodes. Des modifications structurelles du marché s'établissent graduellement; les groupes d'âge, les

7. Laplante, Marc, La demande touristique au Québec, dans Nadeau, op. cit. p.98.

exigences et les buts de déplacements changent. L'ère de restriction ainsi que l'élévation des prix rendent les touristes plus sélectifs dans un choix de produits touristiques de plus en plus large (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance*, 1978).

Nous observons au Québec une transformation graduelle de la demande touristique. Les intervenants ont d'ailleurs très bien identifié huit nouvelles tendances au cours de la dernière décennie regroupant les caractéristiques citées précédemment:

Tendance A: Les différences entre les besoins ou les demandes tiennent davantage aux types de tourisme pratiqué (loisir, éducation, sport, etc.) qu'aux groupes socio-culturels qui les pratiquent.

Tendance B: Passage du tourisme traditionnel de contemplation au tourisme (moderne) de participation.

Tendance C: Permanence des besoins de sécurité: désir de se dépaysager sans pour autant abandonner son mode de vie habituel.

Tendance D: Demande pour des biens et services de qualité mais à bon marché: camping, hébergement familial, etc.

Tendance E: Intérêt croissant pour les forfaits, les produits intégrés, les voyages organisés, etc.

Tendance F: Le désir le plus courant à l'origine du projet de voyage de vacances est la recherche de l'expérience stimulante, notamment de l'extraordinaire, de l'unique et du «jamais vu».

Tendance G: Les touristes veulent être acceptés des visités et désirent communiquer avec eux au lieu d'être confinés dans des attractions ou à des manifestations conçues pour eux seuls.

Tendance H: Tendance à des vacances plus courtes mais plus nombreuses réparties sur l'année.⁸

8. Laplante, Marc, dans Nadeau op. cit., pp. 85-86.

Tableau II
Caractères généraux

Offre	Demande
<ul style="list-style-type: none"> . Tourisme itinérant . Tourisme de spectateur, de contemplation . Circuits donc voyages autonomes . Biens et services de qualité, mais chers <p>Biens et services à bon marché, mais de qualité douteuse</p> <ul style="list-style-type: none"> . Produit touristique normalisé . Hôtellerie et restauration standardisées et d'inspiration étrangère, accueil peu développé . Circuits de plusieurs journées (longues distances à parcourir) . Nombre limité de circuits . Circuits praticables en période estivale 	<ul style="list-style-type: none"> . Différents types de tourisme . Tourisme de participation . Forfaits et produits intégrés . Biens et services de qualité, mais à bon marché . Dépaysement sans abandonner son mode de vie habituel . Expérience stimulante, extraordinaire, unique . Désir de communication avec le milieu visité . Vacances plus courtes . Vacances plus nombreuses et variées . Vacances se répartissant sur l'année

I.1.5 Inadéquation offre-demande : En analysant les principales variables de l'offre et de la demande telles que présentées dans le tableau II, il est ais  de constater l'inadéquation entre les deux.

Nous observons que les principales causes de l'inadaptation de l'offre par rapport   la demande sont li es   plusieurs facteurs tels:

1. un type de produit offert et son co t;
2. la qualit  des infrastructures;
3. l'originalit  peu affirm e du produit;
4. les effets ambivalents de la localisation;
5. la concentration saisonni re.

Une fois cette relation n gative entre l'offre (le produit) et la demande (le client) admise, une autre question que Demers souligne reste enti re:

Faut-il cr er un produit qui r ponde aux go ts des touristes ou offrir un produit nouveau; en d'autres termes doit-on adapter l'offre   la demande ou vice versa⁹.

Les opinions sont tr s controvers es; pas plus le gouvernement qu b cois que les autres intervenants du secteur priv  n'y ont   ce jour trouv  de r ponse d finitive susceptible d'orienter l'activit  touristique future.

9. Demers, op. cit., p.69.

I.1.6 Les perspectives d'avenir : Comme nous l'avons vu précédemment, l'industrie touristique québécoise est lente à réagir de façon concrète aux changements sociaux et économiques. Il devient essentiel que les programmes touristiques envisagés dans l'avenir s'ajustent aux fluctuations de son temps.

Le Québec ne devrait plus connaître de déficit commercial à son compte tourisme vu son patrimoine riche et diversifié, ses caractéristiques biophysiques exceptionnelles, ses infrastructures acceptables et son réseau de distribution déjà en place (*Bâtir le Québec, 1979*). La détermination du profil touristique encore à venir devrait aider à surmonter les difficultés. D'autant plus que de récentes mesures législatives (loi 90 sur la protection du territoire agricole, loi 125 sur l'aménagement du territoire et loi 37 sur le crédit touristique) ainsi que plusieurs programmes d'aide et une entente fédérale-provinciale faciliteront la tâche.

Pour y arriver, les intervenants gouvernementaux ont établi une démarche à suivre. Ils se sont fixé deux grands objectifs: redresser le compte voyage (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance, 1978*) et affirmer l'exclusivité culturelle du Québec (*Bâtir le Québec, 1979*). Ils ont de plus identifié les priorités de relance dont l'une concerne l'aménagement spatial du produit (*Bâtir le Québec, 1979*), fixé des actions concrètes (Conférence socio-économique, *Le tourisme: perspectives de relance, 1978; le Virage technologique, 1982*), déterminé des axes de développement (Demers, 1983) et cerné des zones cibles (Demers, 1983) tel que le démontre le tableau III.

Tableau III

Démarche gouvernementale

Objectifs généraux	1. Rétablissement de la balance commerciale 2. Affirmer l'exclusivité culturelle
Priorités de relance	a) Globales
	1. «Positionnement» du Québec 2. Réduction des coûts 3. Concertation des intervenants 4. Étalement saisonnier
	b) Spécifiques au développement du produit
	1. Aménagement spatial du produit 2. Modification de l'infrastructure des services 3. Formation et perfectionnement de la main-d'oeuvre
	c) Spécifiques à la mise en marché
	1. Optimisation du réseau de distribution 2. Organisation du réceptif
Axes de développement	1. La montagne (sports d'hiver) 2. L'eau (les croisières) 3. L'hébergement (diversification)

Nous pouvons conclure que l'ensemble de la problématique touristique du Québec, comme nous l'avons vu, est complexe. Sa situation actuelle, caractérisée par une détérioration marquée, tend à se redresser suite à des actions précises (MICT, ATR, crédit touristique, etc.) et à de récentes prises de positions présentées dans Bâtir le Québec, le Virage technologique et Aménager l'avenir. Il est possible d'identifier plusieurs facteurs responsables de cette détérioration: citons entre autre l'instabilité de l'appareil gouvernemental, le grand nombre d'intervenants, le manque de connaissances, l'inadéquation offre-demande, la mise en marché inadéquate, la qualité de la main-d'oeuvre, l'imprécision de l'image touristique ainsi que des causes conjoncturelles.

Nous constatons également que le produit touristique, bien que très favorable sous certains aspects est à améliorer et surtout à ajuster à la demande qui, elle, s'est modifiée au cours des dernières décennies. L'appareil gouvernemental tient compte de ces récents développements en se fixant des objectifs précis visant à redresser la déplorable situation du tourisme au Québec. Pour l'assister dans cette tâche le gouvernement possède quelques alliés solides telles les associations touristiques. Comme nous le verrons dans la section suivante, ces organismes ont désormais de nouveaux collaborateurs: les MRC qui doivent intervenir directement dans une des priorités de relance: l'aménagement spatial du produit.

La problématique du tourisme québécois décrite dans les pages précédentes ne se prétend pas critique notre but étant plutôt de tracer un portrait de la situation telle que vue par différents auteurs et intervenants touristiques à un moment précis dans le temps.

La problématique suivante développe le contexte dans lequel évolue cette nouvelle structure politique qu'est la MRC.

I.2 Problématique des municipalités régionales de comté : Dans la partie suivante de cette recherche, nous nous attarderons à examiner le contexte de la nouvelle loi sur l'aménagement et l'urbanisme: la loi 125 au sein de laquelle l'activité touristique est appelée à évoluer dans les années futures. L'objectif de cette problématique est centré davantage sur l'aménagement spatial que sur la situation globale.

Nous analyserons brièvement la situation avant la mise en place de cette loi, le contenu de cette loi et ses implications, la principale conséquence de cette loi, c'est-à-dire la création des municipalités régionales de comté (MRC) et le rôle de cette structure: la réalisation d'un schéma d'aménagement.

I.2.1 Etat de la situation : Malgré la richesse et l'immensité du territoire québécois, l'évolution des trente dernières années a conduit à une surutilisation et à une dégradation marquée des milieux ruraux et urbains donc, par le fait même à une détérioration du potentiel touristique. Par contre, nous remarquons une conscientisation de plus en plus grande tant de la part des citoyens que des gouvernements. Le désir de remédier à cette situation se précise chaque jour davantage. D'ailleurs, comme le souligne Arthur Haulot,

il n'est plus guère d'État moderne qui n'ait aujourd'hui compris la nécessité absolue de l'aménagement du territoire en fonction

des besoins connus ou prévisibles en matière de loisir comme en d'autres secteurs¹⁰.

Nous préciserons dans les pages suivantes les causes qui ont conduit à une telle situation et son résultat actuel ainsi que la démarche menée en ce sens par quelques autres pays.

I.2.1.1 Les causes : Nous pouvons identifier deux causes majeures à la détérioration du milieu naturel soit l'urbanisation très rapide et le manque de concertation des intervenants. Regardons de plus près chacune d'elle:

a) L'urbanisation:

La révolution industrielle de la province a provoqué une urbanisation anarchique qui s'aggrave de jour en jour. Elle se caractérise par:

1. un regroupement important des populations et des activités dans quelques agglomérations urbaines;
2. un dispersement de la population vivant en dehors des grands centres;
3. une compétition pour l'utilisation de l'espace dans les centres urbains et les banlieues;
4. une difficulté de mettre en relation les personnes et les activités suite à l'étalement urbain;
5. une exigence de plus en plus grande en services répondant à des besoins très variés¹¹.

10. Haulot, Arthur, Tourisme et environnement, la recherche d'un équilibre, Marabout Monde Moderne, Verviers, 1974, p.255.

11. Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation. La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, Fascicule 3, sans date, p.6.

Un tel développement entraîne une série de problèmes et de coûts affectant tant l'ensemble de la collectivité que le citoyen. Notons entre autre que:

1. la concentration urbaine et l'étalement dans ses périphéries nécessitent beaucoup d'investissements et engendrent une dégradation de l'environnement immédiat;
2. que l'éparpillement de la population dans les banlieues crée une inégalité dans l'accès de certains lieux et services;
3. que les terres agricoles, le patrimoine et le milieu naturel deviennent de plus en plus difficiles à protéger, les citadins s'y précipitant pour la pratique de leurs loisirs;
4. que le système municipal actuel oblige l'État à intervenir en matière d'aménagement du territoire, ce qui est coûteux et pas toujours adéquat;
5. que peu de moyens permettent aux citoyens de s'impliquer dans l'aménagement de leur cadre de vie.¹²

Si on ajoute la seconde difficulté à ces éléments, la situation n'en est que plus cruciale.

b) Les intervenants:

L'aménagement du territoire résulte d'une multitude de décisions et d'interventions isolées, d'individus ou de groupes. En effet, de nombreux acteurs (pouvoirs publics, promoteurs, propriétaires) font des choix plus ou moins conscients en fonction de leurs besoins immédiats (Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 1983). Cette organisation spontanée du territoire et ce contexte de laisser-faire

12. Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, Fascicule 3, op. cit., sans date, p.7.

entraînent le plus souvent des nuisances et des conflits entre les divers utilisateurs du territoire. De plus, les interventions ne tiennent pas toujours compte du potentiel et des contraintes du milieu causant ainsi des torts la plupart du temps irréparables (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 1983). Il en est ainsi pour de merveilleux sites exploitables touristiquement qui sont saccagés par ignorance et inconscience. Chacun de ces choix mal évalué, par manque de concertation, entraîne des coûts collectifs sans proportion aux avantages retirés tout en engendrant un développement mal équilibré (Trudeau, 1982).

I.2.1.2 Le résultat : Nous constatons qu'un tel développement conduit à un étalement inconsidéré des villes, à la disparition des espaces verts, à la diminution des terres cultivables, à la dégradation de l'environnement et à la raréfaction des ressources. Cette atteinte au milieu naturel perturbe le potentiel touristique qui est dépendant plus souvent qu'autrement de l'aspect visuel de l'environnement.

La présente crise économique force à remettre en question un tel fonctionnement; l'ère de l'abondance et du gaspillage semble bien révolue; l'heure est plutôt à la raison et à la modération. Il devient donc de plus en plus urgent d'exploiter rationnellement le territoire et de bien l'aménager (Gouvernement du Québec, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, 1980).

Une semblable réorganisation nécessite:

1. un véritable leadership des pouvoirs publics en matière d'aménagement fondé sur la recherche de consensus et de concertation des intervenants;
2. une implication plus grande des citoyens à la définition et à l'organisation de leur cadre de vie;
3. une cohabitation des milieux ruraux et urbains afin de sauvegarder l'équilibre entre les intérêts de chacun;
4. une attention particulière aux milieux métropolitains dont le poids est très lourd (Gouvernement du Québec, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, 1980).

Le Québec n'est pas le premier territoire à remettre son mode de développement en cause. D'autres contrées plus populeuses ont fait face à cette situation bien avant nous.

I.2.1.3 Les expériences étrangères : Plusieurs pays (l'Angleterre, la France, la Suède) et une province canadienne (l'Ontario) ont déjà amorcé ou réalisé une démarche de réflexion et d'organisation consciente de leurs espaces; cette action les a conduit à une meilleure planification de l'aménagement de leur territoire et à la modernisation de la gestion des services au niveau local et régional (Gouvernement du Québec, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, 1980). L'exploitation de leurs ressources touristiques n'en est devenue que plus structurée et mieux adaptée aux possibilités et à la demande.

Ces dernières années, une préoccupation semblable anime les instances gouvernementales québécoises. En effet, elles aspirent davantage à un aménagement du territoire harmonieux, le moins coûteux possible et à la convenance de tous; elles souhaitent de plus que l'action soit précédée d'une réflexion de tous les agents, groupes et citoyens impliqués et animée d'une participation de tous.

En bref, notre environnement québécois, à cause d'une urbanisation trop rapide et du manque de concertation des intervenants en la matière, s'est rapidement détérioré. Un tel fonctionnement aboutit à un étalement des villes, à la disparition d'espaces verts, à la diminution des terres cultivables, à la dégradation de l'environnement et à la raréfaction des ressources. Tel que l'ont fait quelques autres pays, le Québec doit maintenant penser à exploiter plus rationnellement son territoire et à l'aménager.

Afin de répondre à ce souci de contrôler le développement du territoire et ce sur une base régionale, les pouvoirs publics ont adopté récemment une loi sur l'aménagement et l'urbanisme: la Loi 125*. En tant que phénomène régional dont l'aménagement des attraits est synonyme de réussite, l'activité touristique se voit directement concernée par une telle législation.

* Dans la suite de ce texte, nous référons à cette loi au moyen des lettres L.a.u.

I.2.2 La loi 125 : La L.a.u., comme la majorité des lois, est complexe tant par ses origines que par sa composition et ses applications. C'est pourquoi nous nous attarderons dans les pages qui vont suivre à examiner les développements précédent cette loi, ses fondements, ses faits marquants et ses points chauds.

I.2.2.1 Développements précédent la loi : Dès 1963, on assiste à la mise sur pied d'une commission chargée d'élaborer une politique en matière d'urbanisme et d'aménagement; la Commission La Haye. Son rapport produit en 1968 établit un diagnostic des problèmes en cette matière et propose une modernisation des lois. Il donne suite à un avant-projet de loi (1972) suggérant l'élaboration de schémas d'aménagement régionaux dans le cadre des régions administratives (Gravel, 1983 et Municipalité Québec, Édition spéciale, 1979). La création de trois communautés urbaines (Québec, Montréal, Outaouais) et la loi sur les régies intermunicipales en 1974 poursuivent l'action dans la même direction. En 1976, un projet de loi propose d'élaborer des schémas pour les agglomérations urbaines (Gravel, 1983). Parallèlement à ces démarches, certaines situations engendrent l'adoption de lois particulières concernant les environs de Mirabel et les communautés urbaines (Municipalité Québec, Édition spéciale, 1979). De plus, Jacques Léonard, Ministre d'État à l'aménagement, se voit confier le mandat de préparer un projet de loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Bélanger, 1982). Deux années plus tard, une loi sur le zonage agricole: la Loi 90, protège désormais les terres cultivables (Gravel, 1983) tandis qu'une conférence Québec-municipalité établit un premier dialogue entre gouvernement et élus municipaux sur les grandes priorités du domaine municipal (Bélanger, 1982).

I.2.2.2 Les fondements de la loi : C'est en 1979 que Monsieur Léonard dépose son projet de loi; sanctionnée à la fin de l'année, elle entre en vigueur le 15 avril 1980. Dès sa désignation au Ministère d'état à l'aménagement, M. Léonard initie de nombreuses études et consultations dont les recommandations sont consignées dans sa loi.

Simultanément, quatre expériences pilotes d'aménagement (Îles de la Madeleine, Labelle, Matapedia et Gatineau) sont mises en oeuvre afin d'éclairer la démarche d'élaboration du projet de loi en fournissant des exemples concrets.

«Considérant que trop d'intervenants poursuivent des objectifs sectoriels de façon anarchique et que les droits individuels dans le secteur de l'aménagement (...) doivent être assujettis aux restrictions légales imposées pour le bien commun»¹³ afin d'être protégés, quatre grands principes soutiennent cette loi:

1. l'aménagement est d'abord une responsabilité politique (ce sont les élus qui doivent faire les choix et prendre les décisions);
2. le citoyen participe aux diverses étapes du processus;
3. l'aménagement est une fonction partagée entre trois paliers de décisions: la municipalité locale, la municipalité régionale de comté et le gouvernement;
4. l'aménagement fait appel à la concertation et à la coordination des choix et des actions des trois paliers de décision¹⁴.

13. Giroux dans Vaugeois, 1982.

14. Gouvernement du Québec, Secrétariat à l'aménagement et à la décen-

I.2.2.3 Les faits marquants de la loi :

Si la loi 125 a comme but premier d'assurer un meilleur contrôle de l'aménagement du territoire au Québec, elle met néanmoins en place une structure de planification nouvelle, la municipalité régionale de comté qui impose la concertation entre municipalités et avec le gouvernement provincial et qui oblige, par les schémas d'aménagement* à effectuer une planification de l'utilisation des sols dans l'ensemble des municipalités du Québec en tenant compte des relations inter-municipales¹⁵.

C'est en ces termes que Robert Gravel résume la L.a.u. et nous croyons que cet extrait cerne très bien le contenu de la récente législation. Les principaux effets de cette législation tels que décrits dans Les défis de l'aménagement peuvent s'énumérer ainsi:

La loi 125:

1. Donne aux autorités régionales (les MRC) et locales les moyens de se doter d'une politique d'aménagement.
2. Permet au schéma d'aménagement de dépasser les frontières juridiques artificielles des municipalités locales et de prendre des décisions dont la portée territoriale est plus conforme à la dimension des problèmes d'aménagement.

tralisation, L'aménagement du territoire au Québec: un projet collectif, Éditeur officiel du Québec, 1980, p.12.

- * Dans la suite de ce texte, le seul mot schéma devra être interprété comme schéma d'aménagement.
15. Gravel, Robert J., La création des MRC et la décentralisation gouvernementale: analyse et évaluation, École nationale d'administration publique, Université du Québec à Québec, Québec, 1983, p.33.

3. Oblige les autorités locales et régionales à cet exercice de la fonction d'aménagement.
4. Maintient le principe de la responsabilité politique des élus locaux.
5. Met à la disposition des collectivités municipales divers moyens pour mettre en oeuvre une telle politique.
6. Demande l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire (cf. terminologie) protégeant le processus du schéma d'aménagement retenu.
7. Contraint les municipalités à adopter les règlements de construction, de lotissement et de zonage.
8. Accorde d'autres pouvoirs permettant de freiner l'étalement urbain (Giroux dans Vaugeois, 1982).

Nous croyons que de tels effets auront des répercussions tant directes qu'indirectes sur l'activité touristique puisqu'un territoire mieux aménagé accroît sensiblement le facteur d'attraction d'une région.

Depuis sa sanction en 1979, la Loi 125 a subi plusieurs amendements notamment par le projet de Loi 105 (1980) qui modifie les questions d'élection dans les MRC, par le projet de Loi 12 (1980) qui élargit leurs pouvoirs à l'évaluation foncière, au droit sur les mutations immobilières et à la gestion des déchets, par le projet de Loi 33 (1982) qui touche au financement par les municipalités de villes, par le projet de Loi 92 (1982) qui traite des droits acquis et par le projet de Loi 45 qui amène des changements sur la question du lotissement.

Le MAM prévoit de plus réaliser une refonte du Code municipal et de la loi des cités et villes lors de la révision de ces législations. Des six fascicules actuels, un seul devrait englober toutes ces mesures particulières d'ici 1988 (MAM, Trois-Rivières).

I.2.2.4 Les points chauds de la loi : L'opération de mise en œuvre de cette loi est complexe et comprend plusieurs points chauds, notamment:

1. La participation des citoyens: les formes d'information, de consultation et de prise de position sur les propositions présentées occasionnent des coûts et délais considérables.
2. Le processus d'aménagement et l'aide gouvernementale: les MRC doivent traiter avec plusieurs interlocuteurs gouvernementaux, multiplier les échanges avec les instances locales et gouvernementales et faire subir un long cheminement à leurs dossiers avant leur approbation.
3. La question de la structure: les MRC choisissent le processus de gestion qu'ils désirent adopter en fonction de leur capacité souvent très précaire.
4. La réaction des citoyens et des municipalités: les premiers sont absents du débat créant les MRC alors que les seconds, regroupés au sein de l'Union des Conseils de comté et des municipalités locales du Québec s'opposent à une telle structure.
5. Le réaménagement des pouvoirs: avec les modifications de la Loi 12, l'élasticité de la Loi 125 préoccupe les édiles municipaux.

6. Le financement: la formule semble imprécise aux yeux des représentants locaux (Gravel, 1983).

De tels obstacles ne facilitent pas l'application de la loi mais il est normal qu'un changement de cet envergure suscite doutes et incertitudes.

En résumé, la L.a.u. n'est pas apparue de but en blanc. La Commission La Haye, la loi sur les régies inter-municipales, un projet de loi pour les agglomérations urbaines et certaines autres lois particulières ont précédé la sanction de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979.

Basée sur quatre grands principes: (l'aménagement est une responsabilité politique, le citoyen participe au processus, l'aménagement est une fonction partagée, fonction qui fait appel à la concertation et à la coordination), la Loi 125 a comme principal rôle d'assurer un meilleur contrôle de l'aménagement du territoire au Québec et ce par la création d'une nouvelle structure: la municipalité régionale de comté.

Depuis sa sanction en '79, elle a subi plusieurs amendements et soulevé plusieurs points chauds relativement à la participation des citoyens, au processus d'aménagement, à la gestion de la structure, aux réactions des citoyens et des municipalités, au réaménagement des pouvoirs et au financement. Pour palier à ces difficultés et respecter entre autre les fondements de concertation de la Loi 125, le Ministre d'Etat à l'aménagement lance une vaste campagne de consultation aboutissant à la première étape de la mise en application de la loi: l'établissement des MRC.

I.2.3 Les municipalités régionales de comté : Le processus d'implantation des MRC suscite, comme nous pouvons nous en douter, bien des réticences. C'est pourquoi le ministre Léonard l'amorce prudemment par cette vaste consultation que nous expliquerons dans cette partie du travail; nous verrons de plus comment cette implantation, la concertation et le fonctionnement se déroule suite à la mise en place de la structure.

I.2.3.1 La consultation : Dès avril 1980, Jacques Léonard confie au Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation la responsabilité d'implanter les MRC en respectant un grand principe: la consultation des élus municipaux et de la population.

La mise sur pied d'un groupe de consultation chargé de réaliser cette tâche à travers la province initie une des plus vaste opération du gouvernement actuel (Gendron, 1982). Dix-neuf comités répartis dans autant de zones doivent d'abord renseigner les élus, les organismes du milieu et la population au moyen d'assemblées publiques, de rencontres et de messages dans les médias (L.a.u., art. 167)*. Les informations distribuées permettront de délimiter le territoire des MRC et de déterminer le mode de représentation. En second lieu, ces comités devront assister les

* L.a.u., article 167: avant la délivrance des lettres patentes, le gouvernement procède à une consultation auprès des conseils et des citoyens des municipalités locales et des municipalités de comté portant sur la délimitation du territoire des municipalités régionales de comté, en tenant compte des territoires des municipalités de comté, ainsi que sur les modalités de représentation des municipalités locales au sein du conseil de chacune des municipalités régionales de comté et sur les autres éléments pertinents à inclure dans les lettres patentes.

intéressés dans la détermination des territoires provisoires des MRC et dans la mise sur pied d'un conseil temporaire des maires. En dernier lieu, ils devront favoriser la recherche d'un consensus du Conseil des maires au sujet du territoire définitif de chacune des MRC, du mode de représentation au sein du conseil, de la succession des membres et du sort d'éventuelles ententes inter-municipales. Selon l'esprit de la loi, ce sont les citoyens eux-mêmes et leurs représentants qui doivent proposer une nouvelle division territoriale dans laquelle ils se reconnaîtront (Gouvernement du Québec, Secrétariat à l'aménagement et au développement, L'aménagement du territoire du Québec: un projet collectif, 1980). Ils doivent veiller à ce que toutes les municipalités fassent partie d'une MRC sauf la Communauté urbaine de Montréal, celle de Québec et la Communauté régionale de l'Outaouais (L.a.u., art. 171)*.

C'est par la délivrance des lettres patentes comprenant la description du territoire, le nom, les modalités de représentation et de succession à la corporation de comté et autres modalités financières et adminis-

* L.a.u., article 171: à l'exception des municipalités mentionnées à l'annexe A de la loi sur la Communauté urbaine de Québec, de la loi sur la Communauté urbaine de Montréal et de la loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais, les municipalités locales, les municipalités régies par la loi sur les cités et villes ou par une charte spéciale, les territoires visés à l'article 27 du Code municipal, de même que les municipalités constituées en vertu de la loi sur l'organisation municipale de certains territoires font partie du territoire des municipalités régionales de comté pour lesquelles des lettres patentes sont délivrées en vertu de l'article 166.

tratives que le gouvernement constitue les MRC suite à la consultation des principaux intéressés, les citoyens (L.a.u., art. 166 et 168)* **.

-
- * L.a.u., article 166: Le gouvernement peut, par lettres patentes, constituer des municipalités régionales de comté et à cette fin, modifier le territoire des municipalités de comté ou ériger des territoires en municipalités régionales de comté (...)
 - ** L.a.u., article 168: les lettres patentes délivrées en vertu de l'article 166 doivent: 1° décrire le territoire de la municipalité régionale de comté; 2° indiquer le nom sous lequel elle sera désignée; 3° fixer, en fonction de tranches de population, le nombre de voix dont dispose le représentant d'une municipalité ou, selon le cas, le nombre de représentants dont dispose cette municipalité au sein du conseil de la municipalité régionale de comté; 4° fixer la date et l'endroit de la première séance du conseil de la municipalité régionale de comté; 5° désigner une personne pour agir comme secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté jusqu'à la fin de la première séance du conseil; 6° déterminer, s'il y a lieu, la corporation de comté à laquelle succède la municipalité régionale de comté ainsi que les modalités de cette succession et indiquer l'endroit où devront être déposées des archives; 7° dans le cas où la municipalité régionale de comté succède à une corporation de comté et dans celui où le territoire de la municipalité régionale de comté ne correspond pas exactement au territoire entier d'une ou plusieurs corporations de comté, selon les limites existant avant toute constitution de municipalité régionale de comté, déterminer l'ensemble ou une partie des conditions du partage des pouvoirs, droits et obligations des municipalités régionales de comté, corporations de comté, municipalités et autres personnes affectées directement ou indirectement par la constitution de la municipalité régionale de comté; dans les mêmes circonstances, établir le cas échéant un mécanisme ou une procédure permettant de déterminer l'ensemble ou une partie des conditions de ce partage postérieurement à la constitution de la municipalité régionale de comté, ce mécanisme ou cette procédure pouvant comprendre un contrôle par un ministre ou organisme du gouvernement et les résultats en découlant devant être contenus dans une modification aux lettres patentes.

Les conditions déterminées en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa ont effet malgré toute disposition inconciliable d'une loi générale ou spéciale, d'un règlement, d'une entente ou de toute autre acte ayant des effets juridiques. Ces conditions lient les intéressés dont les pouvoirs, droits et obligations font l'objet du partage, même s'ils ne sont pas assujettis à la compétence de la municipalité régionale de comté.

La réalité se révèle cependant moins facile car les comités de consultation font face à beaucoup de réticence et de méfiance de la part des organismes locaux et régionaux qui craignent un transfert de responsabilités sans le financement afférent. Ils se buttent également à l'indifférence de la population qui, en général, ne manifeste aucun intérêt à la chose municipale à moins d'enjeu précis (Gendron, 1982); l'aménagement et le découpage du territoire n'en étant pas, ils suscitent peu de commentaires chez les citoyens. Par contre, la presse régionale y consacre de nombreux articles. Nous pouvons cependant croire que les citoyens s'impliqueront davantage lorsqu'ils comprendront mieux le concept des MRC et du schéma.

Sous réserve de ces conditions, les règlements, résolutions, procès verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de la corporation de comté dont une partie du territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient modifiés, annulés ou abrogés.

Le ministre fait publier, dans un journal diffusé dans la zone où s'est faite la consultation préalable à la constitution de la municipalité régionale de comté, le texte des conditions déterminées en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa avec un avis indiquant l'endroit où on peut en prendre connaissance et en obtenir copie. Cet avis mentionne que tout intéressé peut transmettre au ministre son opinion concernant ces conditions, par écrit et dans les trente jours qui suivent la publication de l'avis.

À la demande du ministre, la Commission municipale du Québec tient une enquête publique aux fins d'entendre les intéressés sur les conditions déterminées en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa. Après cette enquête, la Commission fait rapport au ministre.

Le gouvernement peut, s'il y a lieu, modifier les lettres patentes pour changer ces conditions.

I.2.3.2 L'implantation : La division territoriale du Québec s'appuie sur deux types de régions: la région d'appartenance (diocèse et comté) qui a des racines géographiques et historiques et la région fonctionnelle basée sur l'efficacité gouvernementale (Ministère du conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, Fascicule 6; sans date). Nous constatons que ce découpage se révèle présentement inadéquat puisque l'un et l'autre ne correspondent plus à la communauté de base actuelle. Pour y adhérer, la nouvelle région doit:

1. être un lieu régional de première appartenance;
2. être plutôt petite que grande;
3. permettre l'expression d'une diversité d'opinion, d'attitudes et de comportement;
4. mettre en harmonie la ville et la campagne;¹⁶
5. permettre l'exercice d'un pouvoir politique¹⁷.

La MRC se veut «une institution, un forum, un outil dont on a voulu qu'il soit ce que le milieu a choisi»¹⁷ mais elle doit constituer également: (a) une entité politique équilibrée entre les milieux urbains et ruraux; (b) un palier municipal-régional d'un régime de gestion à deux paliers et (c) un moyen de permettre aux citoyens une certaine emprise sur la gestion et les enjeux de la scène politique du comté (Ministère du conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, Fascicule 4,

16. Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à l'Aménagement et à la Décentralisation, La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, Fascicule 6, sans date, p.II.

17. Léonard, Jacques, L'aménagement: un pays pour des hommes et des hommes pour un pays, dans Éd. par Vaugeois, op. cit., p.124.

sans date). Selon une des trois propositions initiales du Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation,

Le découpage doit reconnaître davantage les petites régions d'appartenance en tenant compte des zones d'influence des centres urbains ainsi que des nouveaux territoires et des institutions mises en place au cours des dernières années¹⁸.

Une telle division donnerait 95 territoires plus trois trois communautés urbaines* qui doivent avoir une certaine cohérence du point de vue de l'aménagement. La détermination des limites de chacune des MRC doit également tenir compte de plusieurs contraintes:

1. tout le territoire au sud du 55° parallèle doit se retrouver dans une MRC;
2. le territoire de chacune d'elle doit être continu et les limites des municipalités respectées;
3. la MRC doit constituer une entité politique et administrative viable, c'est-à-dire correspondant à une région d'appartenance, avoir une population suffisante et regrouper assez de municipalités pour avoir un certain poids;
4. elle doit prendre en considération les distances à parcourir pour la traverser «l'aménageabilité» de son territoire et l'existence des structures en place;
5. une plus grande importance sera accordée à l'homogénéité du milieu plutôt qu'à sa taille et à sa superficie;

18. Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à l'Aménagement et à la Décentralisation, op. cit., Fascicule 6, sans date, p.20.

* Source: MAM.

6. elle doit regrouper des municipalités ayant des points communs (vocation forestière, touristique, etc.) (Dumas-Rousseau, 1982).

Soulignons que l'activité touristique s'inscrit très bien dans un tel territoire puisqu'une certaine homogénéité le caractérise.

Au début de l'année '81, soit près d'un an après le début de la tournée de consultation, une douzaine de MRC détiennent leurs lettres patentes les constituant en corporations municipales. Elles deviennent ainsi des municipalités au sens du Code municipal (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Aménagement et urbanisme, 1983). Un an plus tard, les trois quarts des MRC sont implantées (72) et cette première étape de la loi est achevée au cours de l'année '82 alors qu'on dénombre 94 MRC. Les délais de 3 ans prévus par la loi sont respectés. Cette nouvelle structure se caractérise par une grande diversité tant dans la taille de son territoire, le nombre variable de municipalités qui en font partie, la disparité de sa population et de ses villes et la modalité de représentation (Gendron, 1982). Elle succède à la corporation de comté en matière d'aménagement et d'urbanisme (L.a.u., art. 166) (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Aménagement et urbanisme, 1983).

I.2.3.3 La concertation : Une des missions des MRC serait de conjuguer toutes les ressources humaines, économiques et financières d'un territoire afin d'y améliorer les conditions de vie. Il est donc heureux qu'une telle structure permette à divers intervenants dont les intervenants en tourisme (Association touristique régionale, Chambre de commerce, etc.) d'échanger et de travailler les uns avec les autres. Les pouvoirs

légaux ne peuvent à eux seuls arriver à un tel résultat. Il faut que les élus dépassent «les cloisons étanches de leur municipalité et que les intérêts individuels cèdent le pas aux intérêts de l'agglomération»¹⁹. Il doit y avoir «mise en commun de «lignes directrices» en vue de réduire le coût des services et le fardeau des contribuables et de favoriser une expansion régionale»²⁰. Un certain esprit de clocher doit céder la place à la collaboration et à la concertation point sur lequel la Loi 125 accorde une grande importance. En concentrant les prises de décisions aux paliers local et régional et en impliquant les élus dans une dynamique d'échange avec les citoyens et les différents niveaux gouvernementaux, la L.a.u. rapproche les citoyens du pouvoir.

Le rôle de chacun dans cette concertation est d'ailleurs très bien défini par la loi. Premièrement, le citoyen est informé et consulté tout au long du processus; il peut et même doit donner son avis lors de la mise en place de sa MRC, pendant l'élaboration du schéma d'aménagement et durant son application. S'il le choisit, il peut s'impliquer et participer au développement de sa région.

Pour sa part, la municipalité doit voir à l'organisation et au fonctionnement du cadre de vie immédiat des citoyens (son territoire et les municipalités voisines). La L.a.u. maintient et élargit les pouvoirs antérieurs conférés par la loi des cités et villes et par le Code

19. Lamy, Jean-Paul, Les orientations de développement, dans Vaugeois, op. cit., p.341.

20. Ibid.

municipal et renouvelle l'utilisation d'instruments de planification tels les plans et règlements d'urbanisme (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Aménagement et urbanisme, 1983). En plus, elle leur donne «de nouveaux moyens d'exercer une emprise plus forte sur l'aménagement de la collectivité»²¹ (entre autre en accordant un statut juridique au plan et règlement d'urbanisme).

La MRC exerce les pouvoirs édictés par la loi principalement en matière d'aménagement et d'urbanisme; elle est chargée de préparer un règlement de contrôle intérimaire, d'élaborer et d'adopter le schéma d'aménagement, de s'assurer que les plans et règlements d'urbanisme y soient conformes, de voir à l'application du schéma. Elle succède de plus aux droits et obligations de la corporation de comté actuelle (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Aménagement et urbanisme, 1983).

De son côté, l'État doit fournir aux instances locales et régionales l'appui technique et financier permettant d'assumer leurs responsabilités; il doit également transmettre aux MRC des documents décrivant ses orientations et projets futurs et astreindre ses organismes à des règles strictes d'intervention, de consultation et de coordination avec les instances décentralisées. Enfin, c'est lui qui assure la décision finale en cas de divergence en se réservant un droit d'avis de modification (L.a.u.,

21. Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, op. cit., Fascicule 3, sans date, p.27.

article 27)* et même un droit de modification par décret au besoin (L.a.u., article 29)** (Ministère du conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, Fascicule 3, sans date).

Un organisme autonome: la Commission municipale enregistre et consigne tous les documents. Il est le gardien neutre du bon fonctionnement de la loi et des relations entre les partis (Ministère du conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, Fascicule 3, sans date).

Un premier niveau de concertation se situe donc au plan provincial entre le gouvernement et les MRC alors que le second degré de communication se retrouve sur une base régionale entre les MRC, ses municipalités, ses citoyens et les organismes régionaux. Toute intervention en matière touristique devra donc se faire dans l'avenir, en accord avec l'un et l'autre.

* L.a.u., article 27: Si le ministre est d'avis que le schéma d'aménagement ne respecte pas les orientations ou les projets du gouvernement, de ses ministères et mandataires ainsi que des organismes publiés, il peut demander au conseil de la municipalité régionale du comté de le modifier.

** L.a.u. article 29: Si (...) le conseil de la municipalité régionale de comté n'a pas modifié son schéma d'aménagement conformément à l'avis, le gouvernement peut, par décret, modifier le schéma pour le rendre conforme aux orientations ou aux projets visés au premier alinéa de l'article 27.

Jetons un regard plus détaillé sur le second palier qui est le cœur même de toute la restructuration apportée par la Loi 125.

I.2.3.4 Le fonctionnement :

a) Le conseil : Une des premières étapes à franchir lors de l'application de la loi consiste à mettre sur pied un conseil de comté. Celui-ci assume la responsabilité de l'aménagement par la confection et l'adoption du schéma, il approuve le budget annuel, recrute le personnel, soumet aux citoyens toute question qu'il juge utile et exerce les pouvoirs et compétences dévolus au comté (Ministère du conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, Fascicule 4, sans date). Il est composé du maire de chacune des municipalités du territoire et peut comprendre d'autres représentants nommés par les conseils de villes si une telle entente a été prévue dans les lettres patentes.

Le préfet, chef du conseil, est élu parmi les maires pour une période de deux ans; il agit à temps plein à veiller à la bonne marche de l'administration du comté et au fonctionnement du conseil, des comités et des commissions. Il préside les séances du conseil tenues au moins une fois par deux mois et celles du comité exécutif (Ministère du conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, La décentralisation: une perspective communautaire, Fascicule 4, sans date).

Tous les maires et représentants peuvent participer aux délibérations et aux notes du conseil (L.a.u., article 188)* mais le vote du préfet est prépondérant en cas d'égalité (L.a.u., article 197)**.

Les comités administratifs et consultatifs ainsi que les commissions cités précédemment ont des fonctions spécifiques liées à la bonne administration du comté; leurs pouvoirs sont déterminés par la loi et le conseil (Ministère du conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, Fascicule 4, sans date). C'est par l'entremise d'un de ces comités ou commissions que le secteur touristique pourra être représenté au sein de sa MRC.

b) La représentation : Chaque comté peut adopter la formule de représentation qui lui sied le mieux en autant qu'elle:

1. respecte le cadre de la petite région d'appartenance;
-

* L.a.u., article 188: Sous réserve du deuxième alinéa, les représentants de toutes les municipalités dont le territoire fait partie de celui d'une municipalité régionale de comté sont habilités à participer aux délibérations et au vote du conseil.

Pour les fins de l'exercice des pouvoirs dévolus par ou en vertu d'une loi générale ou spéciale à une corporation de comté et devant s'appliquer aux municipalités ou au territoire assujettis à sa juridiction, seuls les représentants de ces municipalités sont habilités à participer aux délibérations et au vote du Conseil de la municipalité régionale de comté.

** L.a.u., article 197: Le préfet dispose d'un vote prépondérant au conseil lorsqu'il y a égalité des voix, sauf lorsqu'il s'agit d'une question visée au deuxième alinéa de l'article 188 et que le préfet est le maire d'une municipalité dont les représentants ne sont pas habiles à voter en raison de cet alinéa.

2. se fasse à partir des municipalités membres par représentation indirecte (les représentants élus des municipalités);
3. se fonde sur la population plutôt que sur la richesse, afin de répondre à l'idéal démocratique;
4. contribue à la formation d'un conseil de comté démocratique, efficace, équilibré.

(la représentation d'une municipalité par rapport à l'ensemble ne doit pas avoir une position dominante). Toujours basée sur la population, elle peut prendre différentes formes telles (a) un représentant unique: le maire, l'importance de la municipalité étant exprimée en nombre de voix au conseil (b) un représentant: une voix, l'importance de la municipalité étant évaluée en nombre de représentants. Le mode de calcul du nombre de voix est déterminé soit au pourcentage de la population par rapport à la population totale du comté, soit par tranche de population, soit par le seul vote du maire ou autrement (Ministère du conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, Fascicule 4, sans date). De toute façon, la formule choisie fait objet de consultation.

c) Le financement : La loi prévoit également le mode de support financier nécessaire au bon fonctionnement des MRC. Trois programmes d'assistance financière venant du Ministère des affaires municipales y contribuent; un premier pour le fonctionnement initial de la structure, un second pour la rémunération des préfets et des membres et le troisième pour la production et l'adoption du schéma. Les subventions pour le premier et le troisième programmes sont établies en fonction de la population de la MRC alors qu'elle reçoit une enveloppe globale pour le

deuxième (Montmigny, 1982). Toutes dépenses supplémentaires au montant reçu doivent être assumées par les municipalités au prorata de leur évaluation foncière ou par tout autre critère déterminé par règlement du conseil (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Aménagement et urbanisme, 1983).

Nous jugeons important ici de souligner que:

dans le cadre de sa réforme sur la fiscalité, le gouvernement a pris l'engagement de ne pas confier de responsabilités additionnelles aux municipalités sans qu'elles soient accompagnées d'autres sources de revenus²².

Donc, les municipalités devraient être compensées dans l'avenir, pour toute charge supplémentaire mais pour l'instant, elles ont plutôt la tâche de seconder la MRC dans l'élaboration et la réalisation du schéma d'aménagement.

En bref, la mise en place des municipalités de comté débute donc par une consultation à travers toute la province. Elle implique 19 comités qui doivent informer le milieu et l'assister dans la détermination des territoires provisoires des MRC. Le découpage de la province en 95 territoires (incluant Mirabel) est laborieux puisqu'il doit se faire en tenant compte des 6 contraintes énumérées précédemment; mais la délivrance des 94 lettres patentes complétées en '82, achève la première étape de la L.a.u. dans les délais prévus.

22. Montmigny, Jocelyne, En '82, les MRC disposent de près de 11 millions de dollars pour l'aménagement du territoire, Municipalité, avril-mai, 1982, 18.

Une des premières missions de cette structure, la concertation, se retrouve à deux paliers différents: 1) gouvernement - MRC, 2) MRC - le milieu. C'est par le biais d'un conseil de MRC, d'une représentativité adéquate et d'un financement équilibré qu'elle doit être assurée.

La première tâche que se voient confiée les MRC après leur mise en place consiste à élaborer le schéma d'aménagement de leur territoire.

1.2.4 Le schéma d'aménagement : La L.a.u. définit certains instruments de planification et de contrôle indispensables à la réalisation du schéma mais laisse le choix d'options d'aménagement aux MRC. C'est ce qu'expliqueront les pages suivantes. De son côté, le Ministère des affaires municipales (MAM) propose un processus de fonctionnement mais c'est encore la loi qui suggère le contenu du schéma, ce qui sera également développé dans cette partie du texte.

1.2.4.1 Les instruments d'aménagement : Nous ne présenterons qu'un des multiples instruments préconisés par la L.a.u.: le schéma d'aménagement puisque c'est principalement au sein du dit schéma que s'inscrit notre préoccupation touristique. Le tableau IV représente l'ensemble des instruments nécessaires à l'application de la loi et la place du schéma parmi eux.

Tableau IV

Les instruments de planification et de contrôle définis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme		
	INSTRUMENTS	RESPONSABILITÉ
Instruments de planification	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'aménagement (art. 3 à 60); • plan d'urbanisme (art. 81 à 110); • documents sur les orientations et projets gouvernementaux (art. 11 et 16). 	<ul style="list-style-type: none"> • M.R.C. • Municipalités • Gouvernement
	<ul style="list-style-type: none"> • Règlements d'urbanisme (art. 113 à 145); 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités
	<ul style="list-style-type: none"> • règlements d'urbanisme des territoires non érigés en municipalité ou non organisés (art. 76 à 80); 	<ul style="list-style-type: none"> • M.R.C.
Instruments de contrôle des usages, de la construction et du lotissement	<ul style="list-style-type: none"> • contrôle intérimaire relatif au schéma d'aménagement (art. 61 à 75); 	<ul style="list-style-type: none"> • M.R.C.
	<ul style="list-style-type: none"> • contrôle intérimaire relatif au plan d'urbanisme (art. 111 et 112); 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités
	<ul style="list-style-type: none"> • réglementation d'aménagement et d'urbanisme relative à une zone d'intervention spéciale (art. 158 à 165). 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement

Soulignons cependant que ces instruments sont complémentaires les uns par rapport aux autres et qu'une «notion de conformité permet d'assurer la concordance entre les divers instruments de planification et de contrôle»²³.

1.2.4.2 Les options d'aménagement dans le schéma : Jean Guyard, dans son exposé réalisé lors du colloque de Trois-Rivières sur les défis de l'aménagement soutient que le schéma d'aménagement

est avant tout un outil technique et juridique de portée très large pour le contrôle de l'aménagement de l'espace, (...) c'est également «un processus permanent» de planification, permettant de faciliter les prises de décisions de nature intermunicipale, et enfin c'est un instrument qui nous facilitera le dialogue, avec les paliers supérieurs de gouvernement (...) ²⁴.

Plus loin, il affirme que ce n'est pas une baguette magique mais seulement un outil de concertation (Guyard, dans Vaugeois 1982). Cette interprétation correspond bien au sens que le gouvernement désire donner au schéma puisqu'il considère que «c'est un instrument de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC, Municipalité régionale de comté, ceci en coordonnant les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités impliquées et le gouvernement»²⁵. C'est cependant à la MRC que revient la faculté de se donner une option d'aménagement puisque c'est elle qui en a

- 23. MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Le schéma d'aménagement dans Aménagement et Urbanisme, Québec, Canada, 1983.
- 24. Guyard, Jean, Période de questions, dans Vaugeois, op. cit., p.262.
- 25. MAM, Direction générale de l'organisme et de l'aménagement du territoire, op. cit., p.11.

le pouvoir et qu'il s'agit de sa raison d'être; la loi prévoit une grande souplesse en ce domaine et les schémas pourront être très différents les uns des autres. Les MRC à caractère touristique développeront donc leur schéma en fonction de cette particularité régionale. L'État a tout de même inséré certains mécanismes lui permettant d'établir des zones d'interventions spéciales (Gravel, 1983).

Avec la Loi 125, l'aménagement devient une responsabilité politique. «Dorénavant toute notion de choix, d'options d'aménagement et d'orientation sera d'abord une responsabilité politique»²⁶ de dire André Bendwell lors du colloque déjà cité (Bendwell, dans Vaugeois 1982). Mais il maintient également que «les orientations sous-entendent une concertation des agents publics et privés et une participation directe des citoyens aux décisions en ce qui a trait aux ressources collectives»²⁷. Par ce, il soutient donc que l'aménagement devient également un processus de négociation entre les citoyens, les autorités locale et régionale, les MRC adjacentes et l'appareil gouvernemental ce qui correspond fondamentalement à l'esprit de la L.a.u. Comme pour le reste, toute intervention en matière touristique devra être effectuée dans ce sens.

Initialement, les MRC devaient entreprendre l'élaboration de leur schéma avant le 12 décembre '82, c'est-à-dire trois ans après l'entrée en vigueur de la loi (Montmigny, 1982); une année supplémentaire a cependant

26. Bendwell, André, Les orientations du développement, dans Vaugeois, op. cit., p.346.

27. Ibid., p.348.

prolongé ce délai. Les MRC bénéficient d'une période globale de sept ans depuis l'entrée en vigueur de la loi jusqu'à l'adoption de leur schéma (Gravel, 1983).

1.2.4.3 Le processus : L'opération se divise en 2 étapes:

1. la phase préparatoire qui débute au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes de chaque MRC et
2. la phase d'élaboration commençant au moment défini au paragraphe précédent (décembre '83).

La première phase est une période de prise de conscience des responsabilités en matière d'aménagement et de choix du type de l'organisation administrative. Le conseil inventorie les instruments de planification existants déjà sur son territoire, identifie les caractéristiques générales du milieu, précise le degré de détail qu'elle désire donner à son schéma, examine les mécanismes d'information et de consultation possibles, définit son programme de travail et élabore son règlement de contrôle intérimaire.

La deuxième phase se compose d'une période d'analyse et de conception ainsi que d'une période de conciliation et de concertation. La première des deux périodes (analyse et conception) permet de prendre connaissance du milieu et d'élaborer les options d'aménagement. Elle vise à identifier les caractéristiques particulières du territoire pour pouvoir en faire ressortir certaines considérations en matière d'aménagement.

Au cours de la seconde période (conciliation et concertation) la proposition préliminaire d'aménagement est révisée et le conseil élabore

la version définitive du schéma d'aménagement. Le tableau V trace le détail de tout ce processus de planification du schéma jusqu'à sa mise en application.

Nous remarquons qu'un tel processus lie le gouvernement, ses ministères et organismes aux MRC, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'ils voudront agir sur le territoire d'une MRC, ils devront l'en informer et obtenir son avis sur la conformité de l'intervention à l'égard des objectifs du schéma. S'il y a désaccord, le gouvernement ne pourra agir qu'en procédant à une consultation des élus et de la population selon des règles très strictes et modifier le schéma par décret (Trudeau, 1980). Une telle notion de conformité s'applique également pour les MRC entre elles.

1.2.4.4 Le contenu : Le contenu du schéma doit permettre d'identifier et d'harmoniser les gestes à poser dans l'avenir. Il porte premièrement sur les éléments de l'organisation physique du territoire qui ont une importance pour l'ensemble de la collectivité et des administrations publiques agissant sur l'aménagement du territoire de la MRC (la vocation du territoire, les contraintes, les équipements et infrastructures). En deuxième lieu, il traduit une politique d'aménagement en justifiant les choix relatifs à l'organisation physique du territoire, en précisant certains moyens de réalisation et en faisant part des opinions des intervenants (buts et objectifs, documents complémentaires sur les normes et conditions particulières, coûts approximatifs, modalité et conclusion de la consultation). Le tableau VI énumère en détail le contenu du schéma.

Tableau V

Le processus de planification

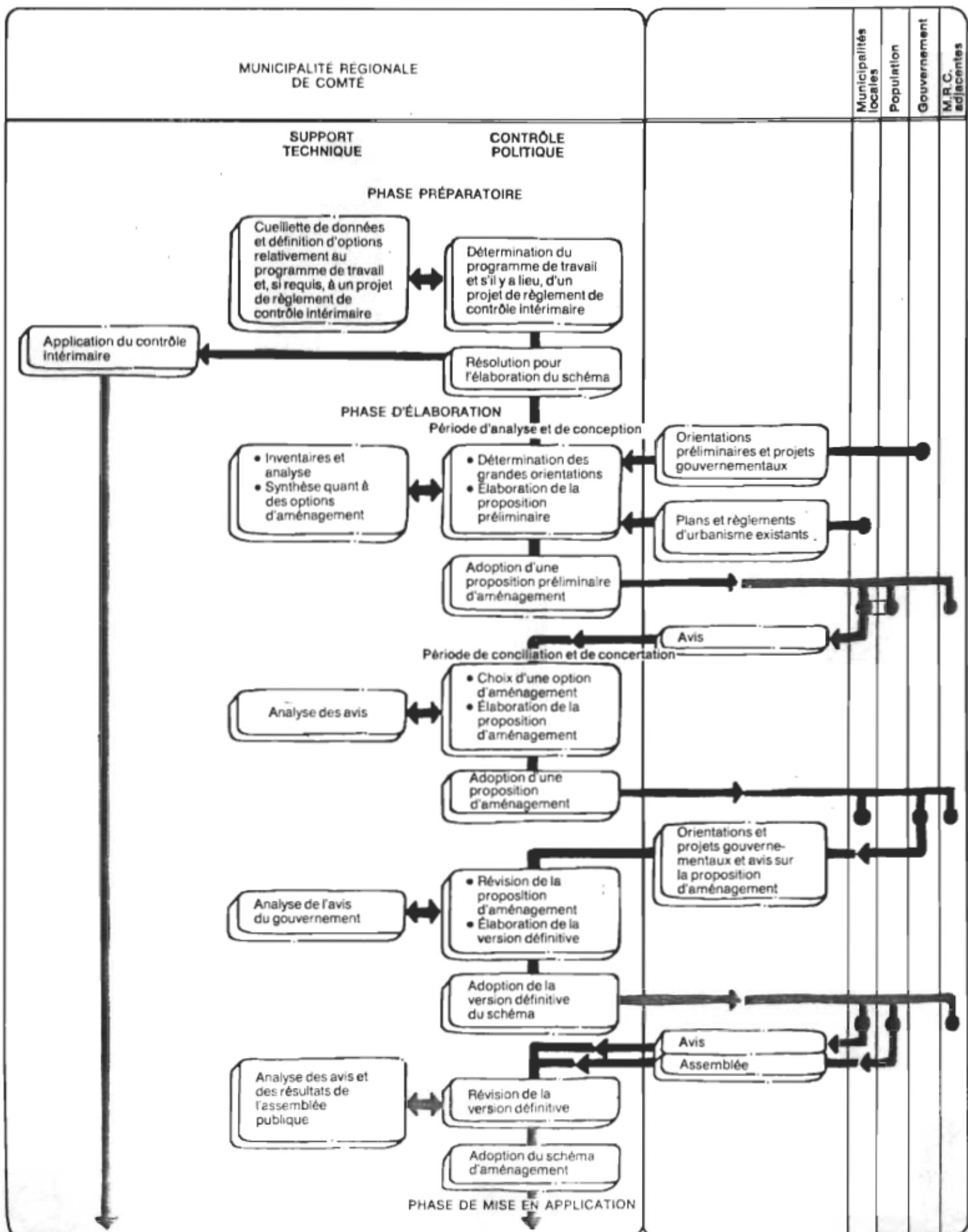


Tableau VI

Les éléments de contenu du schéma d'aménagement		
	CONTENU OBLIGATOIRE	CONTENU FACULTATIF
Buts et objectifs d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Les GRANDES ORIENTATIONS de l'aménagement du territoire (a. 5, 1^{er} al., 1^{er} par.). 	
Vocations à donner aux différentes parties du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Les GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE pour l'ensemble de la MRC (a. 5, 1^{er} al., 2^e par.); • la délimitation de PÉRIMÈTRES D'URBANISATION (a. 5, 1^{er} al., 3^e par.). 	<ul style="list-style-type: none"> • La DENSITÉ APPROXIMATIVE D'OCCUPATION admise dans les diverses parties du territoire (a. 6, 1^{er} al., 1^{er} par.); • les AFFECTATIONS DU SOL à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation qui présentent un intérêt pour la MRC (a. 6, 1^{er} al., 2^e par.).
Éléments de contraintes ou d'intérêts particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • L'identification de ZONES OU L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES CONTRAINTES LIÉES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (a. 5, 1^{er} al., 4^e par.); • l'identification des territoires présentant pour la MRC un INTÉRÊT D'ORDRE HISTORIQUE, CULTUREL, ESTHÉTIQUE OU ÉCOLOGIQUE (a. 5, 1^{er} al., 5^e par.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les PROPOSITIONS INTER-MUNICIPALES D'AMÉNAGEMENT émanant d'un groupe de municipalités (a. 6, 1^{er} al., 4^e par.); • la description des PARTIES DU TERRITOIRE SOUSTRAITES AU JALONNEMENT au sens de la Loi sur les mines (a. 6, 1^{er} al., 5^e par.).
Équipements et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • L'identification, la localisation approximative et, s'il y a lieu, les échéanciers de réalisation des ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE CARACTÈRE INTERMUNICIPAL (a. 5, 1^{er} al., 6^e par.); • l'identification et la localisation approximative des ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURE À ÊTRE MIS EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT, ses ministères et ses mandataires ainsi que par les organismes publics et les corporations scolaires (a. 5, 1^{er} al., 7^e par.); • l'identification et la localisation approximative des RÉSEAUX MAJEURS D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE CÂBLODISTRIBUTION (a. 5, 1^{er} al., 8^e par.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le tracé approximatif et le type des PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION. (a. 6, 1^{er} al., 3^e par.).
Document complémentaire relatif à certains moyens de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Des NORMES MINIMALES à être respectées par les règlements d'urbanisme des municipalités (a. 5, 2^e al.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la totalité ou une partie du territoire, obligation pour un conseil municipal d'adopter le règlement fixant CERTAINES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION (a. 6, 2^e al., 1^{er} par.); • des NORMES GÉNÉRALES dont doivent tenir compte les règlements d'urbanisme des municipalités (a. 6, 2^e al., 2^e par.).
Document relatif aux coûts de certaines propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Document indiquant les COÛTS APPROXIMATIFS DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES INTERMUNICIPAUX proposés dans le schéma (a. 7, 1^{er} par.). 	
Document relatif à la consultation	<ul style="list-style-type: none"> • Document précisant les MODALITÉS ET LES CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION auprès des personnes et organismes consultés (a. 7, 2^e par.). 	

Notons que les éléments du contenu sont adaptés au contexte de chaque MRC, certains étant obligatoires, d'autres facultatifs. C'est d'ailleurs chacune d'elle qui détermine le degré de détail à donner et les éléments facultatifs à inclure. Donc, selon l'importance qu'elle lui accorde, chaque MRC pourra développer le thème «tourisme» de façon plus ou moins élaborée.

En bref, la Loi 125 définit une panoplie d'instruments de planification et de contrôle dont fait partie le schéma d'aménagement.

Avec cette loi, l'aménagement devient une responsabilité politique puisqu'elle doit être planifiée en concertation avec de nombreux interlocuteurs. Deux phases, une de préparation et une d'élaboration animent cette démarche d'aménagement que représente le schéma; par contre la loi est très ouverte quant au contenu du schéma.

Nous croyons que la plus grande qualité de la loi 125 se retrouve au niveau de la latitude laissée à ses utilisateurs. En effet, tant dans la mise en place de la municipalité régionale de comté que dans l'élaboration du schéma d'aménagement une certaine souplesse permet l'adaptation aux particularités territoriales. C'est d'ailleurs grâce à la flexibilité de la L.a.u. que chacune des MRC peut développer des problématiques qui lui sont propres. Le tourisme en est une qu'on retrouve dans un bon nombre de municipalités régionales mais, encore là, chacune y accorde une attention différente et une orientation spécifique. La partie suivante de ce chapitre s'attardera davantage sur ce thème; elle situera plus en détail la problématique du tourisme dans les MRC.

1.3 Problématique du tourisme dans les MRC : Après avoir analysé les problématiques du tourisme au Québec et celle des MRC, nous pouvons y constater de nombreux rapprochements résumés dans le tableau VII. Ceci est tout à fait compréhensible puisque toutes deux se développent dans un contexte socio-politique marqué par un manque de contrôle, une prise de conscience de la nécessité de planifier l'utilisation du territoire et une nouvelle reconnaissance de l'activité touristique comme stimulant économique et activité de loisir. Dans les pages qui vont suivre, nous établirons les liens entre la problématique du tourisme et celle des MRC afin de démontrer la pertinence de mettre sur pied un modèle d'analyse de la situation touristique d'une MRC.

Tableau VII

Rapprochements entre la problématique du tourisme au Québec et la problématique des MRC

Problématique du tourisme		Problématique des MRC
. Conception de laissez-faire	MANQUE DE CONTRÔLE	. Développement anarchique
. Décroissance touristique	RÉSULTATS NÉGATIFS	. Surutilisation et dégradation du territoire
. Manque de concertation Manque de reconnaissance Conjoncture économique Déséquilibre offre-demande	CAUSES	. Nombreux intervenants Urbanisation et étalement urbain Conjoncture économique
. Éveil des dirigeants (MTCP, ATR, Sommet touristique, MICT)	ACTIONS DES DIRIGEANTS	. Prise de conscience (Commission La Haye, avant projet de loi, Loi 125, MRC).
SCHÉMAS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DE L'OPDQ		
. ATR: .18 régions touristiques .schéma de développement concertation avec le gou- vernemnt et le milieu (les organismes privés)	STRUCTURES RÉGIONALES	. MRC: 96 régions d'appartenance schéma d'aménagement concertation avec le gouver- nement et le milieu (orga- nismes privés et publics, citoyens)

Tableau VII (suite)

Rapprochements entre la problématique du tourisme au Québec et la problématique des MRC

Problématique du tourisme	Problématique des MRC
. Ministère: MICT	<hr/> <p>STRUCTURES GOUVERNEMENTALES</p> <hr/>
. MLCP, MAC	<hr/> <p>INTERVENTIONS À D'AUTRES MINISTÈRES</p> <hr/>
. Schéma de développement des ATR: réalisé en régie interne avec la collaboration de firmes privées.	<hr/> <p>ACTIONS DES STRUCTURES</p> <hr/>
. Liberté de fonctionnement, maître-d'œuvre en développement touristique	<hr/> <p>POUVOIRS ET CONTRAINTES</p> <hr/>
. Personnel expérimenté, nombreux contacts avec le milieu	<hr/> <p>PRODUITS TOURISTIQUE</p> <hr/>
. Concertation avec les organismes privés; démarche de réalisation simple	
. Sur la base de la région touristique	
	<p>. Ministère: MAM</p> <p>. Tous les ministères qui interviennent sur le milieu naturel</p> <p>. Schéma d'aménagement des MRC: réalisé par une firme privée ou en régie interne</p> <p>. Liberté de fonctionnement, maître d'œuvre en aménagement touristique</p> <p>. Peu de compétence en matière touristique</p> <p>. Pas d'outil d'où notre modèle</p> <p>. Concertations avec les organismes privés et publics, avec les citoyens: démarche de réalisation complexe</p> <p>. Sur la base de la région d'appartenance</p>

Tableau VII (suite)

Rapprochements entre la problématique du tourisme au Québec et la problématique des MRC

Problématique du tourisme		Problématique des MRC
. N'a pas évolué, urgent de réévaluer	DEMANDE TOURISTIQUE	. N'a pas évolué, urgent de réévaluer
. Nouvelles tendances		. Nouvelles tendances
. Agissent sur l'activité touristique régionale: dissociation sociale et économique, mise en marché, manque de concertation	PROBLÈMES PROVINCIAUX	. Vont agir sur l'activité touristique de la MRC: dissociation sociale et économique, mise en marché, main-d'œuvre
. Réduire l'inadéquation offre-demande	AMÉLIORATIONS À APPORTER	. Définir l'image régionale et commercialiser le produit défini
Étudier la situation de l'offre, de la demande, réévaluer le produit, affirmer l'exclusivité culturelle, rapprocher les structures du milieu privé, regrouper les intervenants	SOLUTIONS	. Étudier la situation de l'offre, de la demande, définir le produit, prévoir les aménagements, consulter le milieu

Tableau VII (suite)

Rapprochements entre la problématique du tourisme au Québec et la problématique des MRC

Problématique du tourisme

Problématique des MRC

CONTEXTE DE DÉCENTRALISATION (projet non définitif)

Projet de développement régional = 1° - Planification physique d'aménagement

2° - Rapprocher le pouvoir des citoyens = décentralisation

Promotion touristique = une des premières fonctions à être décentralisée par les MRC donc un des mandats des ATR transféré aux MRC (Source: Le choix des régions p. 79)

Rôle de développement possiblement confié aux MRC dans le futur donc développement touristique confié aux MRC
(Source: Le choix des régions p. 80)

1.3.1 Etat de la situation : Si nous observons la situation du tourisme et celle de l'aménagement des années '60, nous constatons de part et d'autre qu'une politique de «laisser-faire» marque cette époque. Les abondantes ressources d'une société industrielle en pleine expansion sont exploitées avec énergie mais sans contrôle; les intervenants se multiplient et agissent sur le territoire de façon anarchique. Pendant ce temps, le tourisme et l'aménagement ne figurent pas encore parmi les préoccupations gouvernementales.

Une telle incohérence dans le développement aboutit dans la décennie suivante à une décroissance de l'activité touristique suite au déséquilibre graduel entre le produit touristique et la demande. De ce manque de contrôle résulte également une surutilisation et une dégradation marquée du territoire.

Dès la fin des années '60, on note une certaine prise de conscience des dirigeants. Le tourisme trouve une place au sein du Ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche alors que la Commission La Haye est chargée d'élaborer une politique en matière d'aménagement. Un besoin de mettre de l'ordre anime le gouvernement; il confie à l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) le mandat d'élaborer des schémas régionaux de développement et d'aménagement (1975). Le secteur touristique et l'espace régional comptent parmi les préoccupations de l'OPDQ dans ce travail.

La fin des années '70 est marquée par de multiples actions gouvernementales visant à prendre sérieusement la situation en main. La conjoncture économique difficile ne laisse d'ailleurs pas d'autre choix. Le secteur touristique se voit transféré au Ministère de l'industrie et du commerce qui devient le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (MICT). Afin de seconder le travail de ce nouveau ministère en région, le gouvernement met en place 18 associations touristiques régionales (ATR) alors qu'un sommet sur le tourisme vise à analyser la situation touristique de la province. Dès lors, l'activité touristique est reconnue comme industrie valable nécessitant un développement contrôlé et dont l'une des priorités de relance concerne l'aménagement spatial du produit touristique.

En matière d'aménagement, un avant-projet de loi et plusieurs mesures nouvelles visent à protéger le territoire. L'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme apporte de nombreux changements destinés à préserver l'espace naturel. Elle crée, entre autre, une structure régionale nouvelle, la MRC, chargée de préparer un schéma d'aménagement de son territoire.

1.3.2 Les structures et les intervenants : Deux structures régionales majeures ont des mandats concernant le tourisme et l'aménagement: les ATR et les MRC.

En tant qu'interlocuteurs privilégiés du Ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche puis du Ministère de l'industrie du commerce et du tourisme (à l'époque), les ATR proposent des politiques de développement

touristique (Bâtir le Québec, 1982) de leur région* et en font la promotion. Notons que cette région ne correspond ni à la région administrative ni à la région d'appartenance puisqu'on compte 8 régions administratives, 95 régions d'appartenance et 18 régions touristiques. Comme il est difficile pour l'ATR de remplir son mandat sans tenir compte des infrastructures et équipements de son territoire cet organisme intervient ainsi, bien qu'indirectement dans l'aménagement spatial de son territoire. Cette intervention doit se faire de façon précise, c'est-à-dire en concertation avec les organismes locaux représentant majoritairement le secteur privé (Bâtir le Québec, 1982).

De leur côté, les MRC doivent préparer un schéma d'aménagement de leur région** comme nous l'avons vu dans la problématique des MRC. Ayant toute la latitude souhaitée, la loi étant très ouverte au sujet des éléments à inclure dans le schéma, bon nombre de MRC reconnaissent le tourisme comme activité influençant le milieu naturel et déterminant l'aménagement du territoire. D'après un récent sondage effectué par SOTAR, 49 des 95 MRC traitent l'aspect touristique dans leur schéma et ce sous différentes catégories (tourisme, villégiature, récréation, autres) (cf. tableau VIII) alors que les 46 autres ne croient pas avoir de vocation

*. Région touristique.

**. Région d'appartenance.

Tableau VIII
La situation du tourisme dans les schémas
d'aménagement en septembre 1984

Région Administrative	Nombre de MRC	Catégorie				Etudes tour.		% du budget		Procédure					
		Tour.	Vill.	Récré.	Autre	Oui	Non	Faible	Fort	Exter- ne	Inter- ne	Spécia- les	Inté- grée	Autre	
Bas St-Laurent															
Gaspésie	10	9	1	0	0	9	1	9	0	0	8	0	1	0	
Saguenay															
Lac St-Jean	4	3	0	0	1	3	1	2	1	0	3	0	0	0	
Québec	20+ c.u.*	2	3	2	14	6	15	5	1	0	3	2	1	0	
Trois-Rivières	11	1	3	0	7	2	9	2	0	0	2	0	0	0	
Estrie	7	1	1	0	5	3	4	2	1	0	2	1	0	0	
Montréal	28+ c.u.* + Mirabel	4	4	5	15	16	12	15	1	6	8	2	0	0	
Outaouais	4+ c.r.o.**	3	1	0	0	3	1	3	0	0	3	0	1	0	
A.T.	5	1	0	0	4	4	1	4	0	0	4	2	0	0	
Côte Nord	5	5	0	0	0	3	2	3	0	0	1	1	0	0	
TOTAL	95+ + Mirabel	29	13	7	46	49	46	45	4	6	34	6	3	0	

Source: SOTAR, Claude Lamothe, 1984.

* : c.u. : communauté urbaine

** : c.r.o.: communauté régionale de l'Outaouais.

touristique. 49 d'entre elles font des études relatives à l'aspect touristique de leur territoire mais y consacrent une très faible tranche de leur budget. Le plus souvent, ces études sont réalisées à l'interne et sont peu développées.

Les MRC en général, toujours d'après SOTAR, sont au fait du phénomène touristique dans leur schéma. Pour développer cette partie touristique, elles doivent agir en concertation avec les organismes régionaux tant publics que privés tel que le préconise la L.a.u. Théoriquement donc, les MRC devraient agir en concertation avec les ATR qui sont les organismes régionaux publics chargés de l'aspect touristique. Mais à ce stade-ci, la coopération entre les deux structures n'est pas évidente, ceci, à cause des différents types de MRC. Théoriquement toujours, une certaine concertation devrait exister avec d'autres organismes régionaux indirectement préoccupés par l'aspect touristique de la région soit le CRD, le CRC et le CRL* et même avec quelques organismes locaux tels les Chambres de commerce et les Commissariats industriels.

En effet, une étude réalisée en 1983 par l'Institut national de recherche scientifique - Urbanisation (INRS) classe les MRC selon sept types différents: les MRC participationnistes, participationnistes pour l'aménagement seulement, les MRC légalistes et développementistes, les MRC converties de firme à régie, de régie à firme, les MRC technocratiques

*. CRD: Conseil régionale de développement; CRC: Conseil régional de la culture; CRL: Conseil régional des loisirs.

avec un minimum de participation, et les MRC technocratiques (Fortin et Parent, 1983). De cette typologie, ce sont les MRC participationnistes, participationnistes pour l'aménagement, légalistes et développementistes ainsi que les MRC converties (firme à régie), (cf. tableau IX) qui nous intéressent particulièrement puisqu'elles réalisent leur schéma d'aménagement en régie interne. C'est donc à ces 64 MRC que s'adresse notre modèle (29 participationnistes, 15 participationnistes pour l'aménagement seulement, 10 légalistes et développementistes, 9 converties de firme à régie). De ce nombre, 24 MRC incorporent les organismes du milieu (dont les ATR) à leur démarche par la création de comités locaux et/ou sectoriels chargés de définir la problématique du territoire et 27 les y sensibilisent par le tenue de colloques, de séances d'informations ou autres activités du genre (cf. tableau X).

On peut donc constater qu'il est difficile d'établir le genre de collaboration existant entre les MRC et les ATR. D'après SOTAR, il est cependant clair que les MRC se voient avant tout comme des aménagistes qui intègrent le tourisme dans leur schéma et non pas comme agent de développement et de promotion touristique, tâche qui incombe selon elles à l'ATR. Fortin et Parent soutiennent d'ailleurs cette hypothèse en précisant que seules 9 MRC ont une vision de développement global (économique, social et culturel) intégrée à leur mandat alors que 40 se voient dévolues un rôle en développement économique seulement et 45 excluent toute notion de développement dans leur tâche. SOTAR confirme toutefois la grande préoccupation des MRC de ne pas nuire au développement touristique par leur schéma d'aménagement. Les MRC considèrent d'ailleurs leur travail en matière d'aménagement touristique comme une tâche spécifique qui doit concorder avec le plan global de développement touristique des ATR.

Tableau IX
Typologie des MRC

Type 1 MRC participationnistes	Type 2 MRC participationnistes pour l'aménagement seulement	Type 3 MRC légalistes et développementistes	Type 4 MRC converties (firme à régie - développement)
Nom de la MRC	Nom de la MRC	Nom de la MRC	Nom de la MRC
01 Avignon	1 02 Le Fjord-du-Saguenay	61 01 Denis-Riverin	2 01 La Côte-de-Gaspé
01 Bonaventure	4 03 Montmagny	11 01 Fabok	3 01 Rimouski-Neigette
01 La Mitis	8 03 L'Amiante	22 01 Les Iles-de-la-Madeleine	6 03 Témiscouata
01 Matane	9 03 Les Chutes-de-la-Chaudière	26 03 L'Islet	12 04 L'Erable
01 La Matapédia	10 04 Arthabaska	32 03 Kamouraska	13 04 Bécancour
03 Rivière-du-Loup	14 04 Drummond	33 03 Bellechasse	17 05 Le Granit
03 Les Basques	16 04 Maskinongé	68 03 Beauce-Sartigan	21 05 Memphrémagog
03 Les Echemins	18 06 Le Haut-Richelieu	36 03 Desjardins	24 06 D'Autray
03 La Nouvelle-Beauce	19 06 Rouville	41 04 Nicolet-Yamaska	34 09 La Haute-Côte-Nord
03 Robert-Cliche	20 06 Le Bas-Richelieu	45 08 Rouyn-Noranda	90
03 Lotbinière	25 06 Lajemmerais	46	
03 Charlevoix-Est	64 06 Les Pays-d'en-Haut	81	
03 Charlevoix	65 06 Deux-Montagnes	84	
03 Portneuf	66 06 Laval	86	
04 Medinac	71 07 Antoine-Labelle	94	
05 L'Or-Blanc	27		
05 Le Haut-St-François	29		
06 Brome-Missisquoi	37		
06 La Haute-Yamaska	40		
06 Le Haut-Saint-Laurent	48		
06 Matawinie	76		
07 La Vallée-de-la-Gatineau	87		
07 Pontiac	88		
08 Témiscamingue	89		
08 Vallée-de-l'Or	91		
08 Abitibi-Ouest	92		
08 Abitibi	93		
09 Manicouagan	54		
09 Minganie	57		
TOTAL	29	TOTAL	15
		TOTAL	10
		TOTAL	9

Tableau IX
Typologie des MRC (suite)

Type 5 MRC converties (régie à firme - (aménagement)				Type 6 MRC technocratiques avec un minimum de participation				Type 7 MRC technocratiques			
Nom de la MRC				Nom de la MRC				Nom de la MRC			
04	Francheville	69	02	Lac-Saint-Jean-Est	59	02	Le Domaine-du-Roy				58
06	Champlain	47	03	La Jacques-Cartier	67	02	Maria-Chapdeleine				60
06	Beauharnois-Salaberry	49	05	Val-Saint-François	30	03	La Côte-de-Beaupré				62
09	Sept-Rivières	53	06	La Vallée-du-Richelieu	42	03	L'Île-d'Orléans				63
09	Caniapiscau	55	06	Vaudreuil-Soulanges	51	04	Le Centre-de-la-Mauricie				70
		06		Les Moulins	78	04	Le Haut-Saint-Maurice				72
					05		Sherbrooke				31
					05		Coaticook				39
					06		Les Maskoutains				43
					06		Acton				44
					06		Les Jardins-de-Napierville				50
					06		Roussillon				52
					06		Montcalm				73
					06		Joliette				75
					06		L'Assomption				77
					06		Thérèse-de-Blainville				79
					06		La Rivière-Du-Nord				80
					06		Les Laurentides				82
					06		Argenteuil				83
					07		Papineau				85

TOTAL

5

TOTAL

6

TOTAL

20

Tableau X
Détail de la typologie des MRC

							Variables et catégories	
	NUMERO DES GROUPES	NOMBRE DE MRC	RCT	SA	Autres régies + n de MRC	Organismes + n de MRC	Développement + n de MRC	
Participationnistes (type 1)	1,2,4,5,14, 15,16,18	29	Régie	Régie	Oui (17) Avenir (12)	Inc. (19) Coll. (9) Néant (1)	Global (6) Econ. (23)	
			(29)	(29)	(29)	(29)	(29)	
Participationnistes pour l'aménagement seulement (type 2)	3,6,7,11, 13,17,19	15	Régie	Régie	Oui (6) Non (5) Avenir (4)	Inc. (1) Coll. (6) Néant (8)	Néant (15)	
			(15)	(15)	(15)	(15)	(15)	
Légalistes et développementalistes (type 3)	8,9,10, 12	10	Régie	Régie	Non (10)	Inc. (3) Coll. (6) Néant (2)	Global (2) Econ. (8)	
			(10)	(10)	(10)	(10)	(10)	
Converties (firme à régie) (type 4)	25,26 27,28,29	9	Firme	Régie	Oui (1) Non (7) Avenir (1)	Inc. (1) Coll. (6) Néant (2)	Global (1) Econ. (6) Néant (2)	
			(9)	(9)	(9)	(9)	(9)	
Converties (régie à firme) (type 5)	20,21,22, 23,24	5	Régie	Firme (3) Mixte (2) (5)	Non (4) Avenir (1) (5)	Coll. (2) Néant (3)	Econ. (1) Néant (4)	
						(5)	(5)	
Technocratiques avec un minimum de parti- cipation (type 6)	36,37,38 39	6	Firme	Mixte	Oui (2) Non (3) Avenir (1)	Coll. (2) Néant (4)	Néant (6)	
			(6)	(6)	(6)	(6)	(6)	
Technocratiques (type 7)	30,31,32 33,34,35	20	Firme	Firme	Oui (5) Non (13) Avenir (2)	Coll. (6) Néant (14)	Econ. (2) Néant (18)	
			(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	
TOTAL		94	94	94	94	94	94	

D'autres intervenants, ceux-là ministériels se préoccupent également d'aménagement touristique. Le MICT directement impliqué dans le secteur touristique ainsi que le MAM concerné par l'aménagement auront à participer à l'élaboration du schéma. Bien qu'indirectement le MLCP, le MAC le MER, le MEQ, le MAPAQ, et le MTQ* devront également donner des avis en matière d'aménagement touristique comme le prévoit la L.a.u. aux articles 11** et 16***. À ce stade-ci (octobre 1984) le MAM en est d'ailleurs à

*. MAC: Ministère des affaires culturelles;
MER: Ministère de l'énergie et ressources;
MEQ: Ministère de l'environnement;
MAPAQ: Ministère de l'agriculture, pêcherie et alimentation;
MTQ: Ministère des transports.

**. L.a.u., article 11: après l'adoption d'une résolution prévue à l'article 4, le ministre doit faire parvenir au conseil de la municipalité régionale de comté: 1° un document synthèse décrivant les orientations préliminaires que le gouvernement, ses ministères et mandataires ainsi que les organismes publics entendent poursuivre en matière d'aménagement dans le territoire de la municipalité régionale de comté; 2° des documents relatifs aux équipements, infrastructures et projets d'aménagement que le gouvernement, ses ministères et mandataires ainsi que les organismes publics entendent réaliser dans le territoire de la municipalité régionale de comté et qui sont susceptibles d'affecter l'élaboration du schéma d'aménagement.

Le ministre peut, en outre, avant l'adoption de la proposition préliminaire prévue à l'article 12, transmettre au conseil de la municipalité régionale de comté des documents additionnels sur les mêmes sujets.

***. L.a.u., article 16: dans les quatre-vingt-dix jours suivant la réception de la résolution prévue à l'article 15, le ministre indique par un avis au conseil de la municipalité régionale de comté: 1° les orientations que le gouvernement, ses ministères et mandataires ainsi que les organismes publics poursuivent ou entendent poursuivre en matière d'aménagement dans le territoire de la municipalité régionale de comté; 2° les projets d'équipements, d'infrastructures et d'aménagement que le gouvernement, ses ministères et mandataires ainsi que les organismes publics entendent réaliser dans le territoire de la municipalité régionale de comté; 3° s'il y a lieu, les objections du

rassembler les orientations d'aménagement des différents ministères entre autre celles du MICT en matière touristique afin de les acheminer aux MRC. Quelques autres organismes provinciaux tels l'OPDQ (Office de planification et de développement du Québec) et Statistique Québec peuvent également contribuer indirectement à l'élaboration du schéma.

Les MRC voisines représentent également d'autres interlocuteurs à considérer lors de l'élaboration du schéma d'aménagement de même que chacune des municipalités représentées par la MRC.

En résumé, l'élaboration du schéma d'aménagement implique la participation, la consultation ou l'information de plusieurs intervenants soit la MRC et ses municipalités, la population incluant les organismes régionaux, le gouvernement et ses différents ministères et organismes et enfin les MRC adjacentes (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 1983). Parmi ces interlocuteurs, les associations touristiques représentent l'organisme le plus susceptible de collaborer à la partie touristique du schéma.

1.3.3 Le schéma d'aménagement touristique : D'après la L.a.u. (art. 3)*, les MRC devaient débuter l'élaboration du schéma en 1982 et le compléter au plus tard en 1986. Leur démarche consiste à préparer d'abord

gouvernement à l'égard de la proposition d'aménagement adoptée.

*. L.a.u., article 3: Le conseil d'une municipalité régionale de comté est tenu d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement dans les trois ans de l'entrée en vigueur de la présente loi et d'adopter ce schéma dans les sept ans de l'entrée en vigueur de la loi.

une version préliminaire, à aller en consultation puis à proposer une première version du schéma d'aménagement, à retourner en consultation et enfin à élaborer la version définitive du schéma.

Mais avant cela, une fois mises sur pied, les MRC doivent préciser leur mode de fonctionnement, comme le mentionne Fortin et Parent:

Si la loi spécifie les obligations, elle n'indique pas les moyens de les remplir. Sur ce point, le ministre a laissé une certaine marge de manœuvre. En gros, il a suggéré aux MRC quatre façons principales de s'organiser sur le plan opérationnel pour exécuter le règlement et le schéma:

1. Confier ces tâches à une firme qui en fait de temps en temps directement rapport au Conseil des maires du travail accompli.
2. Confier ces tâches à une firme, mais en remettre la coordination à un aménagiste employé par la MRC; (...).
3. Exécuter en régie interne ces deux tâches (...).
4. Exécuter en régie interne ces deux tâches, mais en confier à une firme un rôle de surveillance technique²⁸.

Les deux formules les plus souvent employées se fixent sur l'utilisation d'une firme (première formule) et sur la régie interne (troisième formule) (Fortin et Parent, 1983). Nous ne développerons pas le premier choix car chaque firme fonctionne de façon particulière. Nous croyons cependant que le résultat de leur travail ne pourra être aussi près du milieu puisque de telles firmes ne possèdent pas les moyens et les pouvoirs de consultation dont disposent les MRC. Cependant, ces firmes ont acquis une expérience que ne possèdent pas les MRC.

28. Fortin, Gérald et Parent, Lucie. Les MRC et leur capacité d'extension, INRS, Urbanisation, sept. 1983, p.32.

Si la seconde option est choisie (dans 64 MRC) le MAM laisse au conseil de la MRC la responsabilité de l'organisation de l'élaboration du schéma (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, le schéma d'aménagement, 1983). La réalité actuelle des MRC démontre qu'un certain nombre d'entre elles mettent sur pied des comités sectoriels dont un comité touristique (MAM, Plan de travail des MRC, 1983). Étant formé de citoyens intéressés à la question et de représentants d'organismes du milieu (les ATR entre autre), ce comité peut être très près de la réalité touristique régionale*. Par contre, nous constatons que les membres de ce comité sont des citoyens et organismes pleins de bonne volonté, mais parfois sans expertise solide en matière touristique. Le fait qu'il existe très peu de professionnels en tourisme, que ce petit nombre est souvent accaparé par d'autres charges et, que les intervenants actuels possèdent une compétence acquise par l'expérience nous permet d'avancer cette hypothèse. Un tel comité peut tout de même fonctionner s'il a des outils valables pour l'assister. Nous constatons que le MAM n'a prévu aucun instrument pouvant soutenir les comités particuliers dans leur travail, préférant leur laisser beaucoup de latitude. Notre modèle d'analyse de la situation touristique pourra pallier à un tel manque et seconder le comité touristique dans l'étude de la situation particulière de sa MRC.

*. Région d'appartenance.

La tâche d'un tel comité d'après nous consiste à faire le point sur le tourisme de sa région en consultant des études antérieures et les intervenants du milieu ainsi qu'en prenant conscience de la situation touristique provinciale; il doit de plus relever les principaux problèmes, localiser les sites à potentiel touristique, qu'ils soient exploités ou non, et identifier les contraintes physiques du territoire de la MRC. Connaissant les intentions gouvernementales, les grandes affectations du territoire ainsi que les plans et règlements municipaux d'urbanisme tel que le veut la L.a.u., le comité devra suggérer des propositions d'aménagement touristique susceptibles de mieux adapter le produit touristique à la demande.

Ayant constaté dans la problématique du tourisme que le produit touristique québécois n'avait pas évolué, de tels comités sont à même d'évaluer un produit touristique restreint, celui de leur MRC, d'identifier ses caractéristiques de base et de déceler les forces négatives agissant sur ledit produit. Il leur est également possible d'étudier les nouvelles tendances que connaît la demande touristique sur le périmètre réduit de leur MRC. L'inadéquation entre le produit touristique et la demande pourra être cernée avec beaucoup de réalisme puisqu'elle sera considérée sur une petite échelle (la MRC) et par des gens du milieu directement impliqués dans le phénomène. Le comité est de plus à même de consigner et d'analyser dans son projet d'autres problèmes de dimension provinciale agissant sur son industrie touristique; c'est du moins de cette façon qu'ont fonctionné les 3 MRC pilotes (Labelle, Matapedia et Iles de la Madeleine), ayant présenté une version définitive de leur schéma. Elles définissent leur situation actuelle, identifient les

problématiques et proposent des solutions d'aménagement. Comme le précise Demers:

l'élaboration des schémas nécessite au départ la connaissance du marché actuel et futur et de l'offre actuelle afin de déterminer la qualité et la quantité du produit à développer harmonieusement.²⁹

Ceci résume très bien la tâche des comités touristiques des MRC opérant en régie interne et notre modèle d'analyse de la situation touristique d'une MRC servira d'instrument facilitant le travail des comités.

1.3.4 Pouvoirs et contraintes : La L.a.u. alloue aux MRC une grande liberté de fonctionnement et tout ce qui touche l'aménagement, en quelque secteur que ce soit, la concerne. C'est pourquoi les schémas peuvent développer le thème tourisme selon l'originalité de leur territoire en lui donnant l'orientation jugée la plus adéquate. La souplesse laissée dans le développement des éléments obligatoires du schéma et le degré de détail à y accorder donne à chacune des MRC le pouvoir de contrôler le contenu de son schéma en matière touristique. De plus, la présence d'éléments facultatifs permet aux MRC de définir des propositions d'aménagement touristique spécifiques à leur périmètre.

En agissant comme principal intervenant en aménagement, la MRC devient la structure à laquelle les projets d'aménagement touristique ayant une incidence sur l'environnement, qu'il soit gouvernemental ou privé, doit être soumis; elle peut les refuser ou demander des

29. Demers, op. cit., p.158.

modifications de façon à ce que ledit projet concorde avec l'aménagement global de son territoire et de l'espace des MRC voisines.

Avec l'assistance gouvernementale et la participation du milieu, la MRC pense désormais le territoire en tenant compte de tous les facteurs d'influence dont, entre autre, le tourisme.

Par contre, ce pouvoir de contrôler le territoire l'est strictement en terme d'aménagement; l'intervention de la MRC est donc limitée à une planification physique. Son schéma doit s'orienter de façon à n'intervenir que sur l'espace naturel et définir des éléments précis du milieu décrits dans l'article 5 de la L.a.u. cité précédemment. Cependant, elle ne peut agir de son propre chef puisque son mandat doit se réaliser en concertation avec son milieu, les MRC adjacentes et le gouvernement.

Un tel fonctionnement entraîne des délais et des coûts souvent peu proportionnels à la participation des citoyens et des organismes consultés; et ce plus particulièrement dans le secteur touristique où la population ne se sent pas impliquée. Il est même à prévoir que le personnel des MRC, bien que conscient de l'importance du tourisme dans leur région, soit tout à fait démunie devant leur tâche d'aménagement touristique. Le manque de formation, d'information et de ressource en ce domaine peut les contraindre à consulter des professionnels entraînant des coûts et délais supplémentaires ou à développer un schéma d'aménagement touristique peu élaboré, faute de moyens.

De plus, bien que la L.a.u. ne prête pas aux MRC un mandat de développement touristique, cette structure y contribue tout de même

indirectement en localisant les sites touristiques actuels et potentiels et en y prévoyant des aménagements adéquats.

En bref, cette loi 125 donne beaucoup de pouvoirs aux MRC en matière d'aménagement. Par contre, la MRC ne peut agir de son propre chef et n'a pas les moyens financiers proportionnels, ce qui la place dans une position litigieuse particulièrement en matière touristique où elle fait face aux ATR.

1.3.5 Les résultats : Sachant qu'une planification physique, qu'elle soit touristique ou non, procède selon a) des conditions d'implantations favorables, b) une organisation rationnelle de l'espace, c) un rythme de réalisation coordonné en fonction de l'ensemble et d) un respect de la qualité de vie du milieu³⁰, nous pouvons émettre quelques hypothèses concernant les résultats de l'élaboration du thème tourisme dans le schéma d'aménagement des MRC.

Il est à prévoir qu'en décrivant ses grandes orientations d'aménagement et qu'en développant ses objectifs, le schéma en arrive à définir également l'orientation régionale* en matière touristique. Étant donné la superficie limitée du territoire la MRC peut préciser son image touristique et axer ses aménagements en conséquence et ce, à l'aide de notre modèle. Toutefois cette orientation doit s'ajuster à l'image

30. Haulot, A., op. cit., p.259.

*. Région d'appartenance.

touristique de la région* identifiée par l'ATR. Une fois la vocation touristique identifiée, l'intégration des infrastructures et la concentration des investissements pourront être réalisées, rendant ainsi le produit touristique régional commercialisable.

On peut penser en second lieu que si la MRC remplit une fonction d'aménagement touristique et ce en concertation avec le milieu et les instances gouvernementales, une telle structure regroupera les intervenants touristiques de sa région et canalisera ainsi le développement anarchique connu jusqu'à maintenant.

Troisièmement, si le fonctionnement concerté est respecté, les citoyens pourront se prononcer davantage en ce qui concerne leur loisir touristique et la qualité de vie de leur milieu. On verra peut-être disparaître peu à peu la dégradation de l'environnement et l'envahissement touristique. L'activité touristique pourra au contraire devenir un moyen de contrôle et de préservation de l'espace naturel. C'est d'ailleurs dans une telle perspective qu'ont été élaborées les propositions préliminaires de schéma des 3 MRC pilotes, (Corporation de comté de Labelle, 1981; MRC des Iles-de-la-Madeleine, 1982; MRC de la Matapédia, 1983).

Nous pouvons donc espérer que la partie touristique du schéma d'aménagement facilitera la commercialisation du produit touristique régional, qu'elle regroupera les intervenants et canalisera le développement

* Région touristique.

anarchique et à la limite, que grâce à cette planification des aménagements touristiques, l'activité touristique préservera le milieu naturel.

1.3.6 Un contexte de décentralisation : Parallèlement aux deux problématiques précédentes, François Gendron, Ministre délégué à l'aménagement et au développement régional, pilote un grand projet de développement régional* à son sens le plus large c'est-à-dire développement social, culturel, éducationnel, politique et économique. La réalisation d'un tel projet nécessite une politique d'aménagement qui verra à l'organisation spatiale de ce développement et une politique de décentralisation axée sur l'organisation structurelle de ce même développement. Comme le précise d'ailleurs le Ministre Gendron:

Le développement optimum des différentes régions du Québec passe donc par une certaine forme de planification, à savoir l'aménagement du territoire et par une volonté politique de rapprocher le pouvoir des citoyens, ce qui est l'objectif de la décentralisation³¹.

Il faut toutefois préciser que cette démarche de décentralisation n'est qu'à l'état de projet et doit subir plusieurs étapes de consultation avant d'être approuvée.

* Ce projet s'articule à deux niveaux de région: à celui de la région administrative révisée qui devient la région de développement et de concertation et au niveau du territoire de la MRC qui est la région communautaire d'appartenance et le lieu d'aménagement régional.

31. Des régions fortes pour un Québec fort. Développement Québec, novembre-décembre, 1982, p.2.

La Loi 125 sur l'aménagement se développe donc dans un contexte de décentralisation bien que les instances gouvernementales se refusent à l'admettre publiquement. On y soutient plutôt que les MRC doivent consacrer toutes leurs énergies à la confection du schéma d'aménagement et qu'il serait tout à fait illogique de les distraire de leur vocation fondamentale en leur confiant des responsabilités qu'elles ne sont pas prêtes à assumer (Développement Québec, 1982).

Par contre, certains documents considérés comme confidentiels révèlent que jusqu'en 1984, il n'est pas proposé de décentraliser de fonctions aux MRC; mais après qu'en est-il? Le document n'en fait pas mention (Gendron, 1982).

Jacques Léonard affirme d'ailleurs lors d'une entrevue (Côté, 1982) que les MRC seraient en quelque sorte une première étape de décentralisation et que la délégation de pouvoirs, en développement touristique par exemple, s'exercerait sur une base volontaire pour les municipalités désireuses d'exercer des pouvoirs particuliers.

Le récent document de François Gendron: Le choix des régions, soutient que «les MRC sont des points d'appui pour la mise en valeur de projets qui pourront se concrétiser par des contrats de développement avec le gouvernement»³². Les projets en question pourront être dans des domaines très variés comme «entre autre le développement d'équipements

32. Gendron, François, Le choix des régions, Bibliothèque nationale du Québec, 1983, p.79.

récréatifs, touristiques ou culturels»³³ et ce en concertation avec les autres organismes du milieu. Le développement touristique semble choisi comme étant une des premières fonctions à être transférée aux MRC comme le mentionne Le choix des régions:

Les schémas d'aménagement établiront sans doute des champs d'application plus précis de décentralisation, mais le gouvernement serait disposé à tenter immédiatement des expériences dans certains domaines: la voirie tertiaire, la promotion économique et touristique, la gestion des équipements culturels et de loisirs.³⁴

Suite à la tournée provinciale du ministre Gendron et de son document Le choix des régions, bon nombre des politiques proposées (telle celle citée ci-haut) sont à réviser. Mais il n'en demeure pas moins que ce contexte de décentralisation dans lequel évoluent les MRC laisse planer un rôle de développement susceptible de leur être attribué et ce en matière touristique entre autre.

En résumé, dans l'ensemble de la problématique du tourisme dans les MRC, nous constatons une évolution positive de l'attitude face à l'activité touristique. Deux structures principales sont dorénavant appelées à intervenir en matière touristique au Québec: les ATR et les MRC, les premières en développement et les secondes, en aménagement touristique. En fait, 49 des 95 MRC se voient une vocation touristique bien que toutes soient au fait du phénomène touristique dans leur schéma.

33. Gendron, op. cit., p.81.

34. Gendron, op. cit., p.79.

Pour élaborer la partie touristique de leur schéma, les MRC s'associeront à plusieurs interlocuteurs tels les organismes régionaux, le gouvernement, les municipalités de leur territoire ainsi que les MRC adjacentes et ce par le biais de comités sectoriels tel le comité touristique. Bien que nombre de pouvoirs soient accordés aux MRC pour développer leur schéma, il n'en demeure pas moins qu'elles ne peuvent agir de leur propre chef, que leurs moyens financiers sont très limités et que ces pouvoirs se limitent strictement à l'aménagement.

L'application de ces schémas d'aménagement devraient avoir des conséquences positives en facilitant la commercialisation d'un produit touristique précis, en regroupant les intervenants et en canalisant le développement. À la limite, l'activité touristique préservera peut-être le milieu naturel puisqu'elle sera contrôlée.

À ce stade-ci, il est difficile de prévoir dans quelles conditions l'application des schémas s'effectuera puisqu'un contexte de décentralisation flotte au dessus des MRC. Nul ne peut préciser quels seront les pouvoirs des MRC dans les prochaines années.

CHAPITRE II

REVUE DE LITTÉRATURE

Le tourisme est un concept difficile à cerner car c'est un phénomène évolutif, à la fois visible et invisible.

Afin de considérer cette activité sous ses différentes facettes, nous identifierons les principales composantes théoriques du tourisme véhiculées par les auteurs s'intéressant à ce sujet et nous examinerons les composantes pratiques (que nous appellerons paramètres) utilisées dans les études réalisées en ce domaine.

III.1 Les composantes théoriques : Parmi les composantes théoriques, nous éclaircirons d'abord le vocabulaire utilisé. En second lieu, nous identifierons les modèles les plus couramment utilisés chez les auteurs pour ensuite faire ressortir les principales dimensions touristiques.

III.1.1 Vocabulaire : Etymologiquement, le mot «tourisme» vient du terme anglais «tour»: voyage, dérivant lui-même du mot français «tour»: voyage circulaire (Haulot, 1974). On retrouve cependant plusieurs explications à ce terme. Les théoriciens le considèrent sous des aspects géographique, écologique, sociologique, économique ou industriel alors que les praticiens le perçoivent plutôt en fonction de l'expérience recherchée. D'ailleurs, comme le souligne Bergeron: «Le tourisme s'explique

s'explique donc par référence à d'autres sciences ou par référence à diverses activités de l'homme qui consomme»¹.

La définition opérationnelle reconnue mondialement par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la plus utilisée s'exprime en ce sens:

Le tourisme est l'ensemble des relations et des faits constitués par le déplacement et le séjour de personnes hors de leur lieu de domicile, en autant que ce séjour et ce déplacement ne soient motivés par une activité lucrative quelconque₂.

Cette définition a été reprise par l'Association internationale des experts scientifiques du tourisme (AIEST) (Kaspar, 1976), puis par Courtemanche qui la modifie légèrement. Ce dernier précise d'ailleurs que ce déplacement et ce séjour doivent être réalisés comme activité de loisir et de consommation (Courtemanche, 1976).

La littérature distingue cependant le tourisme du voyage en ce que le premier implique un choix délibéré d'une part et le souci de satisfaire son agrément d'autre part. La notion de loisir n'est pas omniprésente lorsqu'il est question de voyage. Quant au touriste, c'est:

un individu qui effectue un déplacement pour un motif quelconque hors de son horizon habituel, utilise son temps de loisir pour satisfaire

1. Bergeron, André, Qu'est-ce que le tourisme, dans A. Nadeau (Direction), Le tourisme, aspects théoriques et pratiques au Québec, Sodilis, Montréal, 1982, p. 17.
2. Hunziter et Krapf, Der touristische Kusum, dissertation inaugurale, Berne, 1954.

sa curiosité sous toutes ses formes et son besoin de détente et d'agrément³.

La définition la plus officiellement admise, celle de l'OMT définit le touriste comme:

un visiteur temporaire séjournant au moins 24 heures dans le pays visité et dont les motifs de voyage peuvent être groupés en:

- 1) loisirs;
- 2) affaires, famille, mission, réunion⁴.

On utilise cette définition surtout à des fins statistiques.

Selon le contexte, les termes «tourisme» et «touriste» peuvent prendre des connotations fort différentes. C'est pourquoi on identifie plusieurs formes de tourisme dont: le tourisme de villégiature, l'agrotourisme, le tourisme sportif, religieux, de congrès etc. (Bergeron, 1982) alors que le touriste peut être considéré d'après Samson comme:

Non vacancier	ou	non-partant	
Vacancier	ou	excursionniste	
	partant	ou	résident
		touriste	ou
			voyageur itinérant ⁵

Nous constatons que le tourisme est un terme plutôt ambigu mais peu importe la connotation qui lui est accordée, les notions de déplacement et d'activité de détente y sont associées.

3. Bergeron, André, op. cit., p. 22

4. O.M.T., Ligne directrices pour le rassemblement et la présentation des statistiques du tourisme international, Madrid, 1976, p. 31.

5. Samson, M. et Montpetit, M, Enquête auprès d'un échantillon de ménages de la zone métropolitaine de Montréal, Montréal, PUQ, Les Cahiers du CRUR, no 3, 1972.

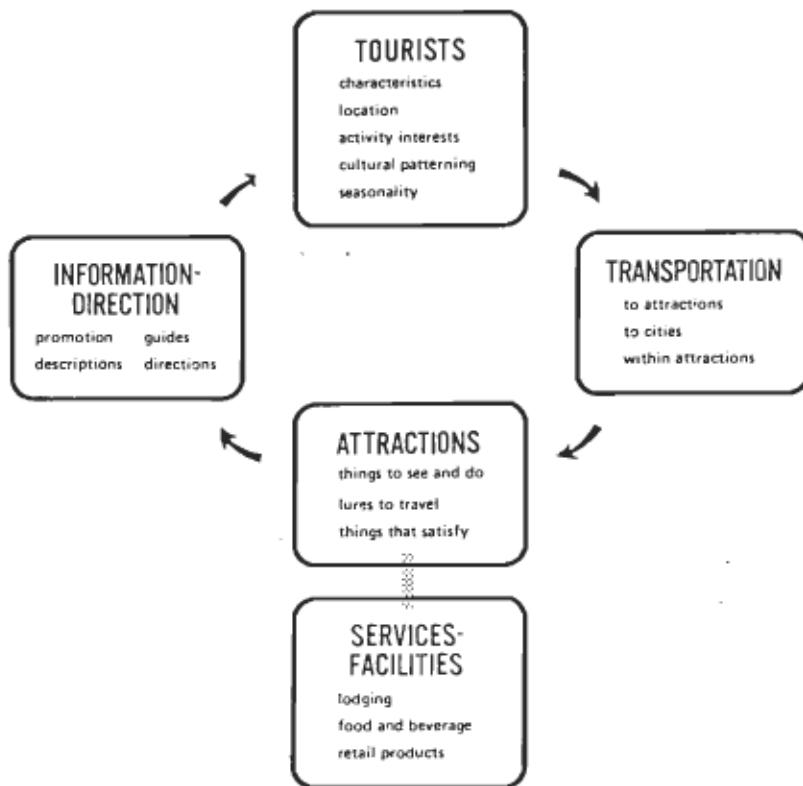
II.1.2 Les modèles théoriques et leurs composantes : Les auteurs s'accordent pour admettre que seule une approche multidimensionnelle permet de saisir le tourisme dans son ensemble. En effet, cette activité réfère à loisir (Bergeron, 1982 et Haulot, 1974), à besoin psychologique (Bergeron, 1982; Demers, 1983; McIntosh, 1980), à développement culturel et social (Bergeron, 1982; Haulot, 1974; Gunn, 1971; De Kadt, 1979; McIntosh, 1980) et à démarche administrative (Demers, 1983; Gunn, 1979; McIntosh, 1980). Il est également considéré sous un aspect environnemental (Gunn, 1979; Haulot, 1974; Nadeau, 1982), industriel (Demers, 1982, Conférences socio-économiques, Gouvernement du Québec, Le tourisme: perspectives de relance, 1978), économique (Demers, 1982, Conférences socio-économiques, Gouvernement du Québec, Le tourisme: perspectives de relance, 1978; Bâtir le Québec, Gouvernement du Québec, 1979; Demers, 1983; Haulot, 1974; Gunn, 1979; Baretje et Defert, 1972) et politique (Haulot, 1974; Gunn, 1979; McIntosh, 1980; De Kadt, 1979).

Le modèle présenté par Gunn (Gunn, 1979) est à notre avis celui qui couvre le mieux les différents aspects du tourisme. Cet auteur perçoit le tourisme comme un système fonctionnel dynamique, formé de cinq composantes complexes et fortement interreliées soit: les touristes, les transports, les attractions et services et les informations (cf. tableau XI).

Une des composantes: les touristes, rejoint les aspects de loisir, de besoin psychologique, de développement culturel et social précédemment cités puisque le touriste est aussi un être entier en situation de loisir et qu'il connaît des besoins particuliers qu'il cherche à remplir dans l'environnement social et culturel qui l'entoure.

TABLEAU XI*

Système fonctionnel du tourisme



* Source: Gunn, Clare A., Tourism planning, Crane Russak, New-York, 1979, p. 26.

La notion de loisir est un des caractères essentiels de l'acte touristique puisque c'est une activité d'agrément. Comme le souligne Bergeron: «le tourisme prend place dans le temps consacré au loisir. Il n'y a tourisme que s'il y a au départ temps de loisir»⁶. De plus, toujours selon cet auteur, le tourisme répond aux trois fonctions de Dumazedier: délassement, divertissement et développement (Bergeron 1982).

6. Bergeron, André, op. cit., . 21.

Quant au volet psychologique du tourisme, il se retrouve dans le comportement particulier du touriste qui cherche à contrer l'urbanisation trop rapide ainsi que le travail monotone et stressant (Haulot, 1974) et à combler ses besoins d'évasion, de découverte et de renouvellement (Bergeron, 1982).

Comme impact social et culturel, le tourisme se veut une activité valorisante qui «favorise les rapports entre visiteurs et visités en transformant dans le temps les relations et les structures⁷. Arthur Haulot soutient d'ailleurs qu'un tourisme de pleine valeur doit avoir pour résultat davantage de compréhension, de culture, de connaissance et d'amitié (Haulot, 1974).

Nous ne nous attarderons pas davantage à ces trois premières facettes du tourisme puisqu'elles ne sont pas directement reliées à notre sujet: l'aménagement touristique dans les MRC.

Les quatres composantes suivantes: le transport, les attractions et services et l'information se rapprochent davantage de notre sujet: l'aménagement touristique, puisque toutes quatre prennent place et influencent le lieu physique dans lequel elles évoluent. Elles sont étroitement interreliées et interviennent principalement au niveau de l'aspect environnemental du tourisme. En plus, elles agissent sur l'économie de la zone touristique visitée, zone qui est traitée comme une industrie à

7. Dulude, Normand et Jolin, Louis, Les intervenants touristiques dans A. Nadeau (Direction) Le tourisme, aspects théoriques et pratiques au Québec, Sodilis, Montréal, 1982, p. 203.

exploiter. Et comme pour toute industrie, un processus administratif et des politiques définies orientent l'action. Donc ces quatre composantes évoluent dans les aspects environnementaux, économiques, industriels, administratifs et politiques du tourisme; voyons plus en détail les liens entre les composantes de Gunn et les divers aspects que nous avons définis.

On ne peut qu'accorder qu'une grande attention à l'aspect environnemental du tourisme puisque les aménagements (attractions, services et voies de transport) nécessaires aux visiteurs perturbent plus souvent qu'autrement l'équilibre naturel du milieu. À ceci s'ajoute la détérioration causée par le passage même des touristes. Il est toutefois possible de développer l'activité touristique tout en sauvegardant l'environnement si les aménagements sont soigneusement planifiés. C'est en cela que notre modèle se veut un outil favorisant une telle préservation du milieu naturel. D'ailleurs, comme Haulot le souligne:

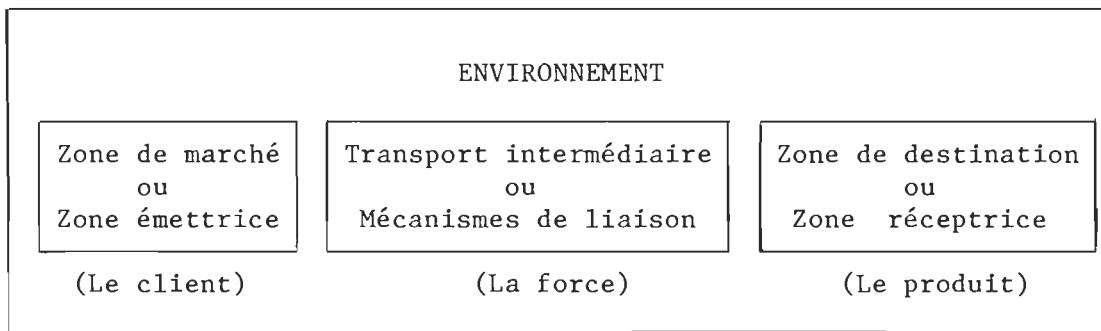
Le grand tourisme et la sauvegarde de l'environnement physique peuvent aller de pair. Il s'agit alors du tourisme organisé, orienté vers la jouissance du milieu naturel tout en préservant celui-ci contre les nuisances qu'entraînent le plus souvent l'*homo turisticus* laissé à lui-même.⁸

Les volets industriel et économique du tourisme ne sont pas à négliger puisque l'activité touristique, productrice de services (accueil, information, transport, hébergement, restauration) et de biens (commerce au détail de souvenirs) engendre des retombées monétaires directes, indirectes et induites (Demers, 1983). Elle contribue

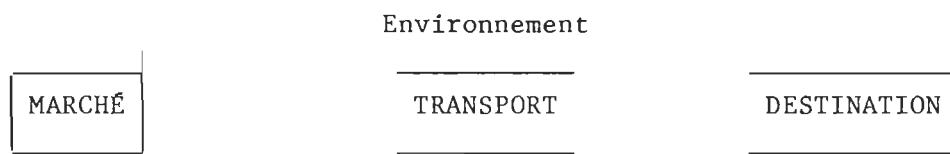
8. Haulot, Arthur, op. cit., p. 131.

bue à activer l'économie dans son ensemble et influence de façon marquée la balance commerciale d'un pays (Demers dans Nadeau, 1982).

Jacques Demers introduit l'aspect économique du tourisme avec plus de précision que Gunn. Selon lui, le tourisme fait partie d'un système: l'environnement et se compose de trois sous-systèmes: les marchés, les transports et intermédiaires ainsi que les destinations. La dynamique d'un tel système est mise en marche par plusieurs déclencheurs: tel le pouvoir attractif, le système d'accueil, le système de distribution et le degré d'émissivité (Demers, 1983).



Plus schématiquement, Demers représente ce concept comme suit (Demers 1983):



Dans le contexte de notre recherche, ces aspects industriel et économique, quoi que très intéressants, nous serons très peu utiles.

L'aspect du tourisme que nous qualifions de démarche administrative correspond le plus souvent dans la pratique à un processus décisionnel de planification. Demers présente un système de planification très précis dont le mécanisme fonctionne comme suit (Demers, 1983) :

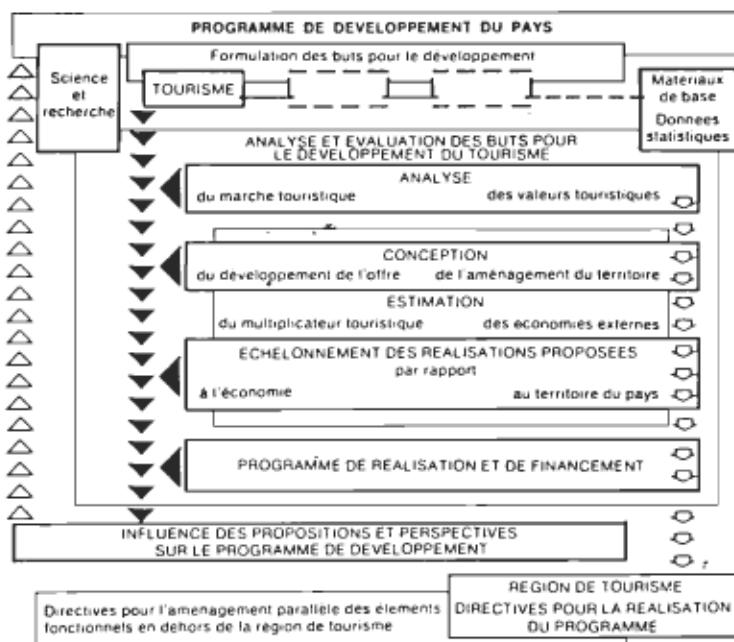
		.Directives	
	.Décisions stratégiques	.Objectifs	.Planification
		.Alternatives	
		.Choix d'action	
Processus décisionnel			
	.Décisions opérationnelles	.Action de développement	.Programmation
	.Décisions administratives	.Investissements	.Budgétisation
		.Contrôle	

Gunn, pour sa part, préconise cinq étapes à la planification: l'établissement des objectifs, la recherche de facteurs spécifiques, la synthèse des données et les conclusions, l'établissement des concepts généraux puis des recommandations (Gunn, 1979) (cf tableau XII).

Un troisième système de planification est suggéré par Haulot. Il propose des phases d'analyse, de conception, d'estimation et de réalisation (Haulot, 1974).

TABLEAU XII*

Programme de développement touristique



* Source: Haulot, Arthur, op. cit, p. 265.

Cet aspect administratif du tourisme est de plus en plus préconisé afin de limiter les impacts négatifs de cette activité, principalement les impacts environnementaux et économiques. Nous souscrivons pleinement à cette orientation; c'est pourquoi notre modèle se veut un outil facilitant cette démarche de planification des aménagements touristiques sur un territoire limité, celui d'une MRC.

Le dernier aspect du tourisme, son volet politique est peu traité dans la littérature. Les quelques auteurs qui abordent la question réfèrent principalement aux intervenants gouvernementaux (Gunn, 1979) et à leurs formes de politique de développement en matière touristique (McIntosh et Gupta, 1980).

Dans le cadre de notre travail, cette dimension politique joue un rôle de premier plan puisque c'est dans le cadre d'une législation que furent créées les municipalités régionales de comté et leurs schémas d'aménagement. Comme nous l'avons vu dans la problématique des MRC, l'aspect politique est omniprésent dans la démarche qu'ont à poursuivre les MRC (concertation, pouvoir et contrainte).

Comme nous le constatons la littérature nous présente huit composantes principales du tourisme soit:

1. le tourisme comme activité de loisir;
2. le tourisme comme besoin psychologique;
3. le tourisme comme développement culturel et social;
4. le tourisme comme aspect environnemental;
5. le tourisme comme aspect industriel;
6. le tourisme comme aspect économique;
7. le tourisme comme démarche administrative;
8. le tourisme comme aspect politique.

La plupart de ces composantes sont intégrées à des modèles théoriques. Les quatrième (aspect environnemental), septième (démarche administrative) et huitième (aspect politique) composantes sont les plus directement concernées par le sujet de cette recherche.

II.1.3 Les dimensions principales : La littérature identifie traditionnellement quatre dimensions au tourisme: les dimensions sociale, économique, environnementale et politique auxquelles nous pouvons associer les huit composantes identifiées dans les modèles théoriques.

dimension sociale	= activité de loisir
	= besoin psychologique
	= développement culturel et social
dimension économique	= aspect industriel
	= aspect économique
	= démarche administrative
dimension environnementale	= démarche administrative
	= aspect environnemental
dimension politique	= aspect politique

Notre travail est principalement lié aux dimensions environnementale et politique du tourisme puisqu'il vise à suggérer une démarche de planification des aménagements touristiques faisant partie du schéma d'aménagement de la nouvelle structure politique: la MRC. Il doit toutefois tenir compte de la dimension sociale puisqu'on doit considérer les futurs utilisateurs dans la planification des aménagements.

En bref, nous observons en analysant les composantes théoriques du tourisme que le concept est très équivoque; d'abord, de par sa définition même qui peut être interprétée de façon différente par les théoriciens (s'explique par référence à d'autres sciences) et les praticiens (le perçoivent en fonction de l'expérience recherchée).

Le terme porte également à confusion en ce qu'il requiert une approche multidisciplinaire tel que démontré dans les modèles théoriques où on identifie huit composantes (activité de loisir, besoin

psychologique, développement culturel et social, démarche administrative, aspect environnemental, industriel, économique et politique). Les auteurs ont donc une vision tout à fait personnelle du sujet qui varie selon leur champs d'action (loisir, sociologie, psychologie, administration, écologie, industrie, économie, politique etc.).

La littérature regroupe cependant ces différents points de vue en quatre dimensions: les dimensions sociale, économique, environnementale et politique. Ce sont la première et deux dernières dimensions qui nous préoccupent particulièrement dans cette recherche.

Un deuxième type de composantes: les composantes pratiques nous permettent de considérer le concept tourisme du point de vue des intervenants touristiques.

II.2 Les composantes pratiques : C'est par le biais d'études de potentiel et de schémas d'aménagement et de développement que nous pourrons identifier les principales composantes pratiques sous lesquelles se regroupent bon nombre de paramètres.

Ces travaux reconnaissent quatre grandes classes de composantes reliées:

1. à la situation actuelle de la zone étudiée;
2. à l'offre touristique;
3. à la demande touristique;
4. au potentiel touristique.

II.2.1 Composante reliée à la situation actuelle : Les intervenants analysent l'état de la région sous cinq facettes différentes

que nous appellerons les paramètres. Ils s'intéressent particulièrement:

1. à la localisation du secteur étudié;
2. à son cadre biophysique;
3. à son cadre humain;
4. à son cadre économique;
5. à son activité touristique.

II.2.1.1 La localisation : Une première vue d'ensemble du territoire considéré dans les études permet de le situer par rapport à l'environnement plus ou moins immédiat⁹. Les praticiens localisent géographiquement la zone étudiée; ceci implique qu'ils identifient les régions limitrophes, calculent les distances la séparant des grandes agglomérations et définissent sa superficie¹⁰. Une représentation cartographique regroupe ces éléments et fait ressortir les particularités de localisation géographique de la région.

La localisation politique est également définie dans les études. Ce type de localisation identifie les divisions politiques de la région et des zones voisines (région administrative, division électorale provinciale et fédérale, MRC, paroisse rurale secteur de

9. Conseil économique régional de la Mauricie (CERM, 1972); Société technique d'aménagement régional (SOTAR), 1982; Ministère du Tourisme, Chasse et pêche (MTCP), Service de la planification, 1976; Ministère de l'environnement Énergie et Ressources (MEER), 1982; Conseil régional de développement du Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974.

10. Commission de développement touristique des Iles de la Madeleine, 1979-1980; Vaillancourt et Côté, 1977; MEER, 1982; SORES Inc., 1973.

recensement et région touristique)¹¹. Ici encore, la cartographie résume cet aspect.

Dans leurs recherches, les intervenants déterminent de plus les caractéristiques géographiques du territoire. Cette étape vise à situer la zone étudiée parmi les grandes régions naturelles¹² et à identifier les différentes unités morphologiques du territoire¹³.

Les études contiennent une analyse de l'accessibilité de la région. Il s'agit d'inventorier toutes les voies d'accès tant routière qu'aérienne, que ferroviaire et navale¹³. Une carte des possibilités existantes ajoute une vue d'ensemble de la facilité d'accès à la zone étudiée.

Nous pouvons donc regrouper plusieurs variables sous ce premier paramètre qu'est la localisation:

1. la localisation physique;
2. la localisation politique;
3. les caractéristiques géographiques;
4. l'accessibilité.

Il est évident que de telles variables, reliées aux dimensions environnementale et politique déjà identifiées dans les composantes théoriques, seront nécessaires à l'établissement de notre modèle.

C'est en effet par elles qu'il est possible de définir si la région

11. MEER, 1982; SOTAR, 1982; Institut Nord-Américain de recherche en tourisme (INART), 1983; Allen, Delatrie, Dupuis, Garceau et Lamy, 1980.

12. Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974; Allen, Delatrie, Dupuis, Garceau, Lamy, 1980.

13. Vaillancourt et Côté, 1977; MEER, 1982; Commission de développement touristique des Iles-de-la-Madeleine, 1979-80; Allen, Delatrie, Dupuis, Garceau, Lamy, 1980; Gunn, 1982.

est, à prime abord, propice à l'activité touristique par sa situation et son accessibilité; en second lieu, ces éléments donnent un premier aperçu des possibilités de localisation de certains aménagements touristiques.

II.2.1.2 Le cadre biophysique : La majorité des rapports consultés analysent les caractéristiques naturelles du territoire. À ce chapitre, leurs auteurs tiennent compte du relief, de la géomorphologie, du réseau hydraulique, de la flore, de la faune, de l'environnement visuel, de l'écologie ainsi que du climat.

La description du relief comprend l'analyse des structures topographiques, des grandes unités morphologiques ainsi que des limites de ces structures et unités et leurs interrelations. L'élévation du territoire au dessus du niveau de la mer est également notée¹⁴.

Les études s'attardent ensuite à étudier les particularités morphologiques et ses phénomènes ainsi que le type de géomorphologie et l'hydrologie du territoire¹⁵.

Le réseau hydrographique est un troisième élément naturel considéré dans les documents consultés. Les auteurs y décrivent la localisation et les particularités des principaux bassins, lacs, rivières et autres éléments ponctuels (chutes, rapides etc.)¹⁶.

14. Conseil économique régional de la Mauricie (CERM), 1972; Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), 1966; INART, 1983; CRD Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974; SORES, 1973, St-Laurent et Ebacher, 1976; Gunn, 1982.

15. CERM, 1972; SORES, 1973; St-Laurent et Ebacher, 1976; Allen, Delatrie, Dupuis, Garceau, Lamy, 1980; Gunn, 1982.

La flore représente un autre aspect retenu par les intervenants qui la scindent en deux: la forêt et la végétation. Ils identifient et localisent le type de forêt, les principales essences, la superficie du territoire couverte par cette forêt, son âge et quelques autres particularités telles sa croissance, son exploitation etc.¹⁷. L'aspect végétation est plus vaste et décrit les types (tourbière, marécage etc.) et espèces (fleur, plante, fruit) rencontrés sur le territoire de même que les cultures pratiquées¹⁸ en plus de les situer.

Nous retrouvons également une étude de la faune dans les rapports. Cet inventaire consiste à identifier et à localiser les différentes espèces repérées sur le territoire (gibier et autres animaux, poissons, oiseaux, insectes et élevages particuliers)¹⁹.

Une attention particulière est portée sur l'environnement visuel afin de découvrir des sites exceptionnels au point de vue paysage ainsi que des attraits ponctuels particuliers²⁰.

Ces études mettent, également, à jour l'état de la pollution ainsi que sa concentration en identifiant les sites et sources de pollution²¹. Elles repèrent aussi les contraintes physiques du

- 17. CERM, 1972; INART, 1983; SORES 1973; St-Laurent et Ebacher, 1976.
- 18. Gunn, 1982; Allen, Dupuis, Garceau, Lamy, 1980; CERM, 1972; INART, 1983; St-Laurent et Ebacher, 1976; SORES, 1973.
- 19. CERM, 1972; INART, 1983; SORES, 1973; Gunn, 1982.
- 20. INART, 1983; SORES, 1973; Gunn, 1982.
- 21. CRD Laurentides-Lanaudière, 1973; INART, 1983; SORES, 1973.

territoire (zone inondable, dépôt meuble, dénivellation importante etc.)²².

Le climat représente la dernière caractéristique naturelle considérée dans l'analyse du cadre biophysique. Il s'agit d'identifier le type de climat, les moyennes de température et de précipitation, de localiser les micro-climats et ses facteurs ainsi que d'étudier le régime des vents et l'étalement des saisons²³.

Le deuxième paramètre comprend ainsi plusieurs variables soient:

1. le relief;
2. la géomorphologie;
3. le réseau hydraulique;
4. la flore;
5. la faune;
6. l'environnement visuel;
7. l'écologie;
8. le climat.

Cet aspect de la situation actuelle fait donc ressortir tous les paramètres reliés au milieu physique. Relevant lui aussi de la dimension théorique environnementale, il est évident que les variables identifiées seront d'une grande utilité dans l'élaboration de notre modèle. En effet, bien analysées, ces données fournissent des éléments permettant de découvrir les zones à fort potentiel touristique donc susceptibles de faire partie d'un schéma d'aménagement.

22. Vaillancourt et Côté, 1977.

23. CERM, 1972; SORES, 1973; St-Laurent et Ebacher, 1976; Gunn, 1982.

II.2.1.3 Le cadre humain : Quelques travaux consultés jettent un coup d'oeil sur la population résidant sur le territoire. Ils considèrent d'abord le peuplement et l'organisation de l'espace puis les caractéristiques actuelles des résidents et enfin localisent les principales villes et leurs services.

Afin de connaître l'histoire du peuplement de la région, les chercheurs identifient le mode de vie des premiers habitants (culture-coutume-folklore, mentalité)²⁴, repèrent l'évolution de l'organisation spatiale et de l'architecture²⁵ et analysent le développement de la région²⁶.

Les études considèrent de plus les caractéristiques de la population actuelle (nombre, densité, âge, sexe, instruction, ethnie, langue, occupation, mentalité, rurale ou urbaine etc.)²⁷.

Les intervenants jugent pertinent de localiser les grandes agglomérations et leurs accès ainsi que leurs principaux services et activités. Ils situent également les autres pôles urbains de la région²⁸ et cartographient ces éléments.

Trois variables composent donc ce troisième paramètre:

1. le peuplement et l'organisation de l'espace;

24. INART, 1983; CRD Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974; SOTAR, 1982.
25. SORES, 1973; St-Laurent et Ebacher, 1976.
26. INART, 1983; Allen, Delatrie, Dupuis, Garceau, Lamy, 1980; SORES, 1973; Gunn, 1982; SOTAR, 1982.
27. CERM, 1972; MEER, 1982; INART, 1983; CRD Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974.
28. CERM, 1972; INART, 1983; Gunn, 1982.

2. la population actuelle;
3. les pôles urbains.

Ce volet de la situation actuelle relève particulièrement de la dimension théorique sociale. Bien qu'intéressant, ce paramètre est peu relié à l'objet de notre travail donc nous ne l'élaborerons pas davantage.

II.2.1.4 Le cadre économique : Ce facteur vise à identifier le type de développement économique de la région, la base de son économie ainsi que le niveau d'emploi et de revenu de la population.

Par type de développement, les études entendent la nature du développement économique: elle peut être rurale ou urbaine, forestière, minière ou industrielle etc.²⁹.

La base de l'économie quant à elle, précise quels secteurs (primaire, secondaire ou tertiaire) et quelles activités économiques (bois, textile, agriculture etc.) animent la région³⁰.

Les intervenants considèrent en dernier lieu les niveaux d'emploi et de chômage sur le territoire étudié ainsi que le revenu moyen de sa population³¹.

Ce quatrième paramètre compte ainsi trois variables principales:

1. le type de développement économique;

29. SOTAR, 1982, INART, 1983.

30. MEER, 1982; SOTAR, 1982; INART, 1983; SORES, 1973.

31. MEER, 1982; SOTAR, 1982; INART, 1983.

2. la base de l'économie
3. les niveaux d'emploi et de revenu.

Relié à la dimension théorique économique ce paramètre, comme le précédent, est peu pertinent à l'objet de notre recherche.

II.2.1.5 L'activité touristique : Nous constatons que les praticiens accordent très peu d'intérêt à cet aspect de la situation actuelle que nous considérons pour notre part comme indispensable. Les quelques-uns qui s'y attardent définissent le volume touristique, l'organisation régionale, l'image véhiculée et la place de cette industrie dans l'économie régionale.

En considérant le volume touristique, les chercheurs regardent le nombre d'entrées et de sorties du territoire ainsi que leur évolution au cours des dernières années³².

Ils estiment l'organisation touristique en évaluant les structures et les ressources humaines disponibles dans la région³³.

Une des études juge pertinent d'identifier l'image touristique véhiculée. Elle analyse de plus près la valeur de cette vocation touristique régionale face à la réalité actuelle et définit le type de tourisme pratiqué³⁴.

32. CRD Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974; Couët, 1971.

33. CRD Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974; Couët, 1971; Conseil économique régional (CED) Saguenay-Lac St-Jean, 1966; Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et MTCP, sans date.

34. CER, Saguenay-Lac St-Jean, 1966.

Le tourisme prend une place certaine dans l'économie régionale; c'est pourquoi quelques rapports estiment l'importance des investissements, des emplois et des revenus engendrés par l'activité touristique. Ils analysent de plus ses effets stimulateur et multiplicateur³⁵.

Le cinquième paramètre de la première composante pratique comprend quatre variables:

1. le volume touristique;
2. l'organisation régionale;
3. l'image véhiculée;
4. la place de cette industrie dans l'économie régionale.

Nous croyons que le lien le plus plausible de ces variables avec la théorie serait de relier l'activité touristique à la dimension politique puisque la plupart de ces variables sont influencées par les orientations politiques établies par les intervenants régionaux ou provinciaux.

Bien que négligé dans les rapports consultés, nous estimons ce paramètre très pertinent à l'objet de notre étude puisque nous le considérons comme faisant partie de l'assise de toute décision d'aménagement.

La première composante pratique: la situation actuelle, comprend comme nous l'avons vu cinq paramètres: la localisation, le

35. Couët, 1971; CER Saguenay-Lac St-Jean, 1966.

cadre biophysique, le cadre humain, le cadre économique et l'activité touristique comptant eux-mêmes plusieurs variables. Chacun de ces paramètres se rattache de plus à une des dimensions développées dans les composantes théoriques tel que démontré dans le tableau XIII qui suit. Pour les fins de notre travail, nous conserverons trois de ces paramètres: la localisation, le cadre biophysique et l'activité touristique.

Tableau XIII
Première composante pratique: la situation actuelle

Paramètre	Dimension théorique	Variable
1. Localisation	. environnementale	. localisation physique . localisaton politique . caractéristiques géographiques
2. Cadre biophysique	. environnementale	. accessibilité . relief . géomorphologie . réseau hydraulique . flore . faune . environnement visuel . écologie . climat
3. Cadre humain	. sociale	. peuplement et organisation de l'espace . population actuelle . pôles urbains
4. Cadre économique	. économique	. type de développement économique . base de l'économie . niveaux d'emploi et de revenu
5. Activité touristique	. politique	. volume touristique . organisation régionale . image véhiculée . place dans l'économie régionale

II.2.2 Composante reliée à l'offre touristique : Les intervenants touristiques réalisant des études divisent cette composante en six paramètres soit:

1. les aménagements biophysiques;
2. les aménagements culturels et historiques;
3. les aménagements sportifs et récréatifs;
4. les infrastructures à caractère industriel, agricole et scientifique
5. les infrastructures touristiques;
6. les événements et manifestations

Cette partie est en général bien développée dans les études car elle est simple à réaliser; il ne s'agit que d'effectuer un inventaire des aménagements existants.

II.2.2.1 Les aménagements biophysiques : Tous les aménagements mettant en valeur le milieu naturel sont décrits et localisés³⁶. Les études considèrent les aménagements mis en place par le secteur public (parcs, réserves, haltes routières, routes panoramiques, belvédères etc.) et inventorient les circuits organisés (canot-portage, randonnée pédestre, cyclo-tourisme, raquette, ski de fond, motoneige, sentiers écologiques etc.). De plus, elles décrivent les aménagements pour activités de plein-air (centre de ski de fond, de ski alpin, plage, marina, «outfitters», base de plein-air etc.) et les aménagements pour observation (oiseaux, végétaux, particularités écologiques etc.).

36. MEER, 1982; SOTAR, 1982; BAEQ, 1966; CRD Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974; Vaillancourt et Côté, 1977; CER Saguenay-Lac St-Jean, 1966; SORES, 1973; MTCP, 1976.

Quelques études vont très loin dans leur inventaire et détaillent les caractéristiques physiques de ces aménagements, leur modalité d'utilisation, leur capacité, leur niveau d'accessibilité, leur rayonnement ainsi que leur classification qualitative³⁷.

Ce paramètre comprend ainsi les variables suivantes:

1. aménagements publics;
2. circuits organisés;
3. aménagements pour activité de plein-air;
4. aménagements pour observation.

Il va sans dire que ce premier paramètre relève de la dimension théorique environnementale et que nous le conservons pour notre modèle puisqu'il est la première phase de l'inventaire permettant par la suite de décider de nouveaux aménagements à planifier.

II.2.2.2 Les aménagements culturels et historiques : Les rapports consultés inventoriaient les aménagements concernant l'art (théâtre, école de musique, boîte à chanson etc.) l'artisanat (boutique, salle d'exposition), la culture (bibliothèque, centre culturel) ainsi que le folklore et les localisent. De plus, les lieux historiques, musées, monuments, boutiques d'antiquité, architectures particulières et paysages humains sont dénombrés et situés³⁸.

37. OPDQ, 1976; CERM, 1972; INART, 1983.

38. OPDQ, 1976; CERM, 1972; Allen, Delatrie, Dupuis, Garceau, Lamy, 1980; CER Saguenay-Lac St-Jean, 1966; MTCP, 1976; Bussière, 1972; Plante, 1976.

Cinq variables composent ce paramètre:

1. aménagements concernant l'art;
2. aménagements concernant l'artisanat;
3. aménagements concernant la culture;
4. aménagements concernant le folklore;
5. aménagements concernant l'histoire.

Comme pour le paramètre précédent, ce dernier relève de la dimension théorique environnementale puisque tous ces aménagements modifient le milieu naturel. Il sera également conservé pour notre modèle car il fait partie de l'inventaire préalable aux propositions de nouveaux aménagements.

II.2.2.3 Les aménagements sportifs et récréatifs : L'inventaire des installations nécessaires à la pratique d'activités sportives est souvent regroupé selon les saisons. Les rapports en font une description tant qualitative que quantitative³⁹; il en est de même pour les activités considérées comme récréatives (ciné-parc, zoo, parc, aquarium, érablière, centre commercial etc.).

Ce troisième paramètre compte ainsi deux variables:

1. les aménagements sportifs;
2. les aménagements récréatifs.

Pour les mêmes raisons que précédemment, ce paramètre est lié à la dimension théorique environnementale et conservé pour notre modèle.

39. CRD Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974; Allen, Delatrie, Depuis, Garceau, Lamy, 1980; St-Laurent et Ebacher, 1976.

II.2.2.4 Les infrastructures touristiques : Il va sans dire que les études accordent une grande importance aux infrastructures touristiques.

Sont décrits quantitativement et qualitativement tous les lieux d'hébergement touristique (hôtel, motel, auberge, camping, pension, chalet et maison de location, auberge de jeunesse, camp de vacances etc.) ainsi que ceux de restauration⁴⁰.

Les moyens d'accès à la région sont également analysés (réseau routier, autobus, train, avion, bateau) de même que les points d'information touristique (kiosque, chambre de commerce, associations locales et régionales etc.)⁴¹.

Les circuits touristiques régionaux, provinciaux et nationaux ainsi que leur documentation publicitaire sont eux aussi inclus à ce chapitre⁴². À cela s'ajoute la localisation des pôles touristiques.

Ce paramètre comporte ainsi cinq variables:

1. les lieux d'hébergement;
2. les lieux de restauration;
3. les moyens d'accès et points d'information;
4. les circuits touristiques et la documentation;
5. les pôles touristiques.

40. OPDQ, 1976; Plante, 1976; CERM, 1972; MEER, 1982; SOTAR, 1982; BAEQ, 1966; INART, 1983; CRD Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974; CER Saguenay-Lac St-Jean, 1966; SORES, 1973; CERM, 1972; SOTAR, 1982.

41. BAEQ, 1966; INART, 1983; CRD Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974; CER Saguenay-Lac St-Jean, 1966; SORES, 1973; CERM, 1972; SOTAR, 1982.

42. Plante, 1976.

Comme pour les paramètres antérieurs, il est rattaché à la dimension théorique environnementale et retenu comme élément pertinent à notre modèle.

II.2.2.5 Les équipements à caractère industriel, agricole et scientifique : Quelques chercheurs jugent pertinent d'inventorier les industries et exploitations particulières susceptibles d'attirer le tourisme par leur originalité⁴³.

D'autre part, certains types d'élevage et de culture spécifiques à la région peuvent représenter un attrait touristique régional; c'est pourquoi certains travaux s'y attardent⁴⁴.

En dernier lieu, des équipements scientifiques tels un barrage hydro-électrique, une station météorologique, une université, un collège sont localisés et décrits dans quelques rapports⁴⁵.

Trois variables composent ce paramètre:

1. les équipements industriels;
2. les équipements agricoles;
3. les équipements scientifiques.

Nous classifions ce paramètre dans la dimension théorique environnementale. Il est cependant de moindre importance dans l'élaboration de

43. Allen, Delatrie, Dupuis, Garceau, Lamy, 1980; St-Laurent et Ebacher, 1976.

44. Allen, Delatrie, Dupuis, Garceau, Lamy, 1980.

45. CERM, 1972; Vaillancourt et Côté, 1977; St-Laurent et Ebacher, 1976.

notre modèle puisqu'il ne peut en soi influencer de façon marquée les propositions d'aménagements touristiques spécifiques. Il n'est toutefois pas à rejeter totalement pour autant.

II.2.2.6 Les événements et manifestations : Plusieurs études consacrent quelques attentions à énumérer et à décrire les événements et manifestations propres à la région étudiée.

Sont inventoriés les événements sportifs (course, compétition, activité participante, démonstration etc.), culturels (exposition, spectacle, carnaval ou festival, encan, foire etc.), religieux (anniversaire, célébration) et scientifiques (exposition)⁴⁶.

Nous identifions donc quatre variables à ce paramètre:

1. les événements sportifs;
2. les événements culturels;
3. les événements religieux;
4. les événements scientifiques.

C'est plutôt de la dimension théorique sociale que relève ce paramètre puisque de telles manifestations sont la plupart du temps fréquentées dans un but de loisir. Ne requérant souvent pas d'aménagements permanents, ce paramètre ne représente que peu d'intérêt pour notre modèle. Nous ne devons toutefois pas l'éliminer complètement car certains aménagements pourront favoriser la permanence d'événements particuliers.

En bref, la deuxième composante pratique: l'offre touristique comprend dix paramètres: les aménagements biophysiques, culturels et histo-

46. OPDQ, 1976; Plante, 1976; MEER, 1982; Allen, Delatrie, Dupuis, Garceau, Lamy, 1980; Couët, 1971; MTCP, 1976.

riques, sportifs et récréatifs, les infrastructures à caractère industriel, agricole et scientifique, les infrastructures touristiques ainsi que les événements et manifestations. Comme pour la première composante, chacun de ces paramètres comportent à eux-mêmes des variables et sont reliés à une dimension théorique précise tel que démontré dans le tableau XIV:

Tableau XIV

Deuxième composante pratique: l'offre touristique

Paramètre	Dimension théorique	Variable
1. Aménagements biophysiques	. environnementale	<ul style="list-style-type: none"> . aménagements publics . circuits organisés . aménagements pour activité de plein-air . aménagements pour observation
2. Aménagements culturels et historiques	. environnementale	<ul style="list-style-type: none"> . aménagements concernant l'art . aménagements concernant l'artisanat . aménagements concernant la culture . aménagements concernant le folklore . aménagements concernant l'histoire
3. Aménagements sportifs et récréatifs	. environnementale	<ul style="list-style-type: none"> . aménagements sportifs . aménagements récréatifs
4. Infrastructures touristiques	. environnementale	<ul style="list-style-type: none"> . lieux d'hébergement . lieux de restauration . moyens d'accès . circuits touristiques
5. Équipements à caractère industriel, agricole et scientifique	. environnementale	<ul style="list-style-type: none"> . équipements industriels . équipements agricoles . équipements scientifiques
6. Événements et manifestations	. sociale	<ul style="list-style-type: none"> . événements sportifs . événements culturels . événements religieux . événements scientifiques

Pour les fins de notre modèle nous conserverons les quatre premiers paramètres: les aménagements biophysiques, culturels et historiques, sportifs et récréatifs et les infrastructures touristiques sans toutefois éliminer complètement les deux derniers qui sont néanmoins de moindre importance.

II.2.3 Composante reliée à la demande touristique : La demande touristique est un élément plus difficile à évaluer, la cueillette de données requérant davantage de temps et de méthode. C'est pourquoi les travaux consultés se limitent à tracer le profil du touriste fréquentant la région analysée et à établir l'ampleur du marché. Cette composante est formée de ces deux paramètres:

1. le profil du touriste;
2. le marché.

II.2.3.1 Le profil du touriste : Selon l'OPDQ, l'établissement du portrait type vise à déterminer les habitudes et les besoins du consommateur de biens et de services touristiques⁴⁷. Un tel portrait se définit selon des critères socio-économiques, des moeurs touristiques, des éléments de décision ainsi que des préférences et des aspirations.

Par critères socio-économiques, on entend: l'âge, le sexe, l'état civil, le nombre de membres dans la famille, la scolarité, la langue parlée, le revenu, le lieu de résidence et le temps libre⁴⁸.

47. OPDQ, 1976.

48. Cluseau et Thiffault, 1982; INART, 1983; Léonard, 1975.

C'est cependant l'analyse des moeurs touristiques des voyageurs qui attirent le plus l'intérêt des chercheurs. Ces moeurs se manifestent dans les habitudes, la façon de voyager, les besoins et les goûts des touristes. Sous cette rubrique on recherche le nombre de voyages par année et leur nature (affaires, visite de parents, récréatifs etc.). On précise la durée des déplacements, leur type (destination ou itinérant), la composition du groupe, le mode de transport et l'hébergement, les dépenses consacrées à ce loisir ainsi que les régions fréquentées⁴⁹.

Un troisième élément définit le portrait type; il s'agit des éléments de décision motivant les comportements de voyage. Les études considèrent ici la période de l'année où s'effectue le voyage, l'incitation, la destination, les lieux d'entrée et de sortie, le trajet et les arrêts, la distance à parcourir et la répartition du budget de voyage⁵⁰.

Le dernier aspect du profil du touriste consiste à découvrir ses préférences et ses aspirations par rapport à l'ensemble de ses voyages. On identifie l'expérience qu'il recherche en précisant les activités (sport, vie nocturne, visite etc.), le logement (standard, luxueux etc.) et la restauration (fast food, locale etc.) souhaités⁵¹. On cherche de plus à connaître le principal critère déterminant le type de voyage (contact humain, repos etc.) et en dernier lieu on récolte son opinion sur le produit offert actuellement (ce qu'il apprécie et ce qu'il n'aime pas)⁵² c'est-à-dire sur les facteurs d'attrait de la région analysée.

49. CERM, 1972; INART, 1983; OPDQ, 1976.

50. Cluseau et Thiffault, 1982; INART, 1983.

51. Cluseau et Thiffault, 1982.

52. Duseau et Thiffault, 1982; INART, 1983; CERM, 1972; Couët, 1971; CER Saguenay Lac St-Jean, 1966.

Ce premier paramètre compte donc quatre variables:

1. les critères socio-économiques;
2. les moeurs touristiques;
3. les éléments de décision;
4. les préférences et aspirations.

Les études consultées étudient davantage les deux premières variables, ces données étant plus faciles à recueillir. En effet, on retrouve facilement des statistiques à ces sujets dans les ministères concernés. La méthode de cueillette de données des préférences et des éléments de décision se fait plutôt sous forme d'enquête rendant la recherche plus onéreuse.

Ce paramètre est clairement lié à la dimension théorique sociale. Il sera opportun de tenir compte de ce paramètre dans notre modèle puisque pour prévoir des aménagements appropriés, il est primordial de connaître les utilisateurs.

II.2.3.2 Le marché : Le marché touristique peut être considéré du point de vue du marché actuel ainsi que de celui du marché potentiel ou marché cible.

Les études analysent le premier marché sous des aspects quantitatif et qualitatif. Quantitativement, les données révèlent le nombre total de visiteurs (entrée et sortie) ou de groupes (tour, famille, couple, individus) ainsi que le nombre de touristes selon les périodes de l'année

(histogramme)⁵³. Les considérations qualitatives éclairent les chercheurs sur la provenance des voyageurs, le nombre de séjours déjà réalisés dans la région, la langue parlée ainsi que les éléments définis dans le portrait type⁵⁴. C'est à ce chapitre que sont de plus identifiés les facteurs qui ont attiré ces touristes dans la région⁵⁵.

Le second marché, le marché potentiel, est déterminé selon les zones d'influences, les grands bassins de population et en fonction de variables exogènes et d'intervention⁵⁶. Les études prévoient également la demande en projetant les tendances actuelles et estiment ainsi l'accroissement possible du marché⁵⁷.

L'évaluation du marché par les zones d'influence se fait en mesurant les distances séparant la région étudiée des grands bassins de population susceptibles de visiter la dite région (cartographie avec cercles concentriques). La qualité des accès (routes et transports en commun) représente un second élément permettant d'évaluer le marché en fonction des zones d'influence. Troisièmement, le passage de circuits touristiques régionaux, provinciaux et nationaux exerce une influence sur le marché cible. Enfin, l'existence des zones voisines concurrentielles peuvent modifier le marché potentiel⁵⁸.

53. INART, 1983; Commission de développement touristique des Iles-de-la-Madeleine, 1979-80; Couët, 1971; St-Laurent et Ebacher, 1976; Bussière, 1972.

54. OPDQ, 1976; INART, 1983; BAEQ, 1966.

55. CERM, 1972; CER Saguenay-Lac St-Jean, 1966.

56. SORES, 1973.

57. Léonard, 1975.

58. BAEQ, 1966; SORES, 1973.

Après les zones d'influence, l'existence de grandes agglomérations régionales provinciales ou extra-provinciales représentent des marchés dont on doit tenir compte dans l'analyse du marché potentiel⁵⁹.

Finalement, des variables exogènes socio-économiques telles que la mode, les goûts, les habitudes et les contraintes particulières et des variables d'intervention comme des installations déjà en place peuvent modifier le marché cible⁶⁰ qui sera d'autant plus important s'il respecte ces variables.

Les chercheurs peuvent aussi évaluer ce marché en utilisant un mode de projection basé sur l'espace requis et le taux de participation⁶¹.

Il est de plus possible de prévoir l'évolution du marché en estimant l'accroissement de la population, celle du flux et des investissements touristiques ainsi que de la participation à diverses activités touristiques⁶².

En dernier lieu, la détermination du marché potentiel peut être considérée sous forme d'objectif à atteindre; par exemple, on établit un histogramme imageant la répartition idéale des touristes au cours d'une année⁶³.

59. SORES, 1973.

60. SORES, 1973.

61. Léonard, 1975.

62. SORES, 1973; Vaillancourt et Côté, 1977.

63. Vaillancourt et Côté, 1977.

64. INART, 1983.

65. CERM, 1972.

En résumé, deux variables composent le second paramètre de la troisième composante pratique:

1. le marché actuel;
2. le marché potentiel.

La meilleure dimension théorique associée à ce paramètre serait la dimension sociale puisque tous deux tiennent compte de l'individu qui voyage. Ce paramètre doit être retenu dans notre modèle puisque la planification d'aménagement doit sans nul doute tenir compte du marché présent et de l'ampleur du marché futur.

Cette troisième composante pratique: la demande touristique, comprend deux paramètres: le profil du touriste et le marché, eux-mêmes formés de plusieurs variables. Tel que le décrit le tableau XV, ces paramètres sont liés à la composante théorique sociale. Mentionnons de plus que ces deux paramètres seront utiles à l'élaboration de notre modèle.

Tableau XV

Troisième composante pratique: la demande touristique

Paramètre	Dimension théorique	Variable
1. Le profil du tourisme	. sociale	. critères socio-économiques . moeurs touristiques . éléments de décision . préférences et aspirations
2. Le marché	. sociale	. le marché actuel . le marché potentiel

II.2.4 Composante reliée au potentiel touristique : D'après les documents, six types de paramètres peuvent former cette composante; on peut l'analyser sous les aspects de:

1. constats face à la situation actuelle (éléments positifs et négatifs);
2. constats face à l'offre touristique (favorables ou défavorables);
3. bilan de la situation actuelle et de l'offre;
4. inventaires des forces et des faiblesses générales;
5. identification de potentiel;
6. bilan complet du territoire (situation et offre) et de la demande.

II.2.4.1 Constats face à la situation actuelle : Un des documents consultés analyse le potentiel d'une région sous la forme d'un «État de la situation» tel qu'élaboré précédemment mais en faisant ressortir les éléments positifs et négatifs des constats face au tourisme⁶⁴. Il considère principalement les éléments naturels du territoire.

Ce paramètre est composé des variables déjà identifiées dans la première composante pratique: la situation actuelle et est relié aux mêmes dimensions théoriques. Il sera peu utile à notre modèle puisque incomplet à notre avis.

II.2.4.2 Constats face à l'offre touristique : Un autre rapport se concentre davantage sur ce que nous avons appelé «Offre

64. INART, 1983.

touristique». Il analyse le produit touristique lui-même en le classifiant comme potentiel favorable ou défavorable⁶⁵.

Comme pour le paramètre précédent, les variables identifiées à la deuxième composante pratique: l'offre touristique, sont appropriées à ce paramètre et les mêmes dimensions théoriques y sont liées. Pas plus complet que le premier, ce paramètre n'est pas retenu pour l'élaboration de notre modèle.

II.2.4.3 Bilan de la situation actuelle et de l'offre :

Quelques études réalisent une démarche plus structurée en faisant d'abord un bilan du milieu (potentiels et contraintes du point de vue géographique, humain, aménagement etc.) puis un bilan de l'offre régionale (infrastructures touristiques)⁶⁶.

Ce troisième paramètre réunit les deux premières composantes pratiques étudiées antérieurement: la situation actuelle et l'offre touristique, ainsi que leurs variables et dimensions théoriques. Il n'est pas en soi, plus satisfaisant que les deux premiers paramètres pour notre modèle.

II.2.4.4 Inventaire des forces et des faiblesses : La majorité des autres études se contentent simplement de relever les forces et les faiblesses⁶⁷, de soulever les problèmes⁶⁸, et/ou de faire un inventaire des points forts et des points faibles puis de suggérer des solutions plausibles⁶⁹. Cette approche est plutôt intuitive et factuelle.

65. CERM, 1972.

66. CRD Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau, 1974; Vaillancourt et Côté, 1977.

67. Commission de développement touristique des Iles-de-la-Madeleine, 1979-80.

68. CER Saguenay-Lac St-Jean, 1966.

69. CRD Laurentides-Lanaudière, 1973; MEER, 1982; Couët, 1971.

Les variables de ce quatrième paramètre, tel que mentionné plus tôt, sont implicites puisque intuitives. Les dimensions théoriques qui y sont reliées peuvent être une combinaison quelconque des quatre dimensions possibles. Si cet inventaire découle du sixième paramètre que nous verrons plus loin, il peut être fort pertinent dans le développement de notre modèle.

II.2.4.5 Identification de potentiel : Quelques documents proposent une méthode plus originale. L'un suggère d'identifier d'abord les zones à haut potentiel (à partir des cartes de l'ARDA et de l'inventaire des terres du Canada) puis d'analyser l'affectation et la tenure des sols et enfin d'étudier l'influence des facteurs biophysiques et humains sur les activités touristiques, ceci permettant d'établir le potentiel touristique sous forme cartographique⁷⁰. Un autre souligne plutôt quelques considérations à tenir compte lors de l'évaluation du potentiel touristique (avantages et inconvénients biophysiques, compatibilité, utilisation et équilibre de la ressource touristique, sa capacité et sa diversification ainsi que la distribution de l'offre)⁷¹.

Ce paramètre se compose de quatre variables:

1. l'identification des zones à haut potentiel;
2. l'analyse de l'affectation et de la tenure des sols;
3. l'étude de l'influence des facteurs biophysiques et humains;
4. autres considérations;

et peut être relié aux dimensions environnementale, sociale et politique.

70. Léonard, 1975.

71. SORES, 1973.

Ce paramètre est pertinent à notre modèle s'il découle, comme le précédent, du sixième paramètre qui suit.

II.2.4.6 Bilan complet du territoire et de la demande : Une seule des études consultées propose une démarche plus poussée. Elle suggère d'identifier d'abord les sites à haut potentiel puis de prouver la valeur de ce jugement en comparant ces sites à d'autres lieux régionaux et provinciaux semblables. Elle propose même de considérer la situation de la demande pour s'assurer de la pertinence d'aménager un tel attrait⁷².

Découlant des trois premières composantes théoriques: la situation actuelle, l'offre touristique et la demande touristique, ce paramètre se compose de toutes leurs variables et est lié à leurs dimensions théoriques respectives. Pour notre modèle, il sera un des paramètres importants de la quatrième composante pratique reliée au potentiel touristique.

Pour résumer, notons que cette quatrième composante pratique est formée de six paramètres et de nombreuses variables. Elle est liée par différents paramètres à chacune des dimensions théoriques tel que le démontre le tableau XVI. Nous considérons les trois derniers paramètres comme les plus pertinents à notre modèle.

Nous terminons ici le relevé des composantes pratiques identifiées dans la littérature sur le tourisme ainsi que celui de leurs paramètres et variables. Le tableau XVII résume les éléments récoltés dans cette recherche.

72. Vaillancourt et Côté, 1977.

Tableau XVI

Quatrième composante pratique: le potentiel touristique

Paramètre	Dimension théorique	Variable
1. Constats face à la situation actuelle	. environnementale . politique . sociale . économique	. localisation . cadre biophysique . cadre humain . cadre économique . activité touristique
2. Constats face à l'offre touristique	. environnementale . sociale	. aménagements biophysiques . aménagements culturels et historiques . aménagements sportifs et récréatifs . infrastructures touristiques . équipement à caractère industriel, agricole et scientifique . événements et manifestations
3. Bilan de la situation actuelle et de l'offre touristique	. idem 1. et 2.	. idem 1. et 2.
4. Inventaire des forces et des faiblesses générales	. possibilité des quatre dimensions	. implicites
5. Identification de potentiel	. environnementale	. identification des zones à haut potentiel . analyse de l'affectation et de la teneur des sols . étude de l'influence des facteurs biophysiques et humains
6. Bilan complet du territoire et de la demande	. environnementale . sociale	. autres considérations . variables situationnelles offre-demande

Tableau XVII
Résumé des composantes pratiques, paramètres et variables

Composante	Paramètre	Variable
. La situation actuelle	<ul style="list-style-type: none"> . la localisation . le cadre biophysique . le cadre humain . le cadre économique . l'activité touristique 	<ul style="list-style-type: none"> . physique, politique, caractéristiques géographiques, accessibilité . relief, géomorphologie, réseau hydraulique, flore, faune, environnement visuel, écologie, climat . peuplement et organisation de l'espace, population actuelle, pôles urbains . type de développement économique, base de l'économie, niveau d'emploi et de revenu . le volume touristique, l'organisation régionale, l'image véhiculée, place de cette industrie dans l'économie régionale
. L'offre touristique	<ul style="list-style-type: none"> . les aménagements biophysiques . aménagements culturels et historiques . aménagements sportifs et récréatifs . infrastructures touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> . aménagements publics, circuits organisés, aménagements pour activité de plein-air, aménagements pour observation . aménagements concernant l'art, l'artisanat, la culture, le folklore, l'histoire . aménagements sportifs et récréatifs . lieux d'hébergement, de restauration, moyens d'accès et points d'informations, circuits touristiques et documentation, pôles touristiques

Tableau XVII (suite)
Résumé des composantes pratiques, paramètres et variables.

Composante	Paramètre	Variable
	. équipements à caractère industriel, agricole et scientifique	. équipements industriels, agricoles, scientifiques
	. événements et manifestations	. événements sportifs, culturels, religieux, scientifiques
. La demande touristique	. le profil du touriste	. critères socio-économiques, moeurs touristiques, éléments de décision, préférences et aspirations
	. le marché	. marché actuel, potentiel
. Le potentiel touristique	. constats face à la situation actuelle	. cf. variables de la situation actuelle
	. constats face à l'offre touristique	. cf. variables de l'offre touristique
	. bilan de la situation actuelle et de l'offre touristique	. cf. variables de la situation actuelle et de l'offre touristique
	. bilan du territoire et de la demande	. cf. variables de la situation actuelle, de l'offre et de la demande touristique
	. inventaires des forces et faiblesses générales	. implicites
	. identification de potentiel	. identification des zones à haut potentiel analyse de l'affectation et de la teneur des sols, étude de l'influence des facteurs biophysiques et humains, autres considérations

II.2.5 Synthèse des composantes pratiques et des dimensions théoriques : Le lien entre les dimensions théoriques identifiées précédemment et les composantes pratiques que nous venons de développer est constant tel que le démontre le tableau XVIII.

Nous avons déjà mentionné et justifié les paramètres qui seront pertinents lors du développement de notre modèle. Le tableau XIX résume ces éléments.

Tableau XVIII

Lien entre les composantes théoriques et pratiques

Composante pratique	Paramètre pratique	Composante théorique
Situation actuelle	.localisation .cadre biophysique .cadre humain .cadre économique .activité touristique	.environnementale et politique .environnementale .sociale .économique .politique
Offre touristique	.aménagements biophysiques .aménagements culturels et historiques .aménagements sportifs et récréatifs .infrastructures touristiques .équipement à caractère industriel, agricole et scientifique .événements et manifestations	.environnementale .environnementale .environnementale .environnementale .environnementale
Demande touristique	.profil du touriste .marché	.sociale .sociale
Potentiel touristique	.constats face à la situation actuelle .constats face à l'offre touristique .bilan de la situation actuelle et de l'offre touristique .inventaire des forces et des faiblesses générales .identification de potentiel .bilan du territoire et de la demande	.environnementale, politique, sociale, économique .environnementale, sociale .environnementale, politique, sociale, économique .environnementale, politique, économique, sociale .environnementale .environnementale, sociale

Tableau XIX

Composantes et paramètres retenus pour le modèle

Composante théorique	Composante pratique	Paramètre
Environnementale Politique Sociale Économique	1. Composante reliée à la situation actuelle	<ul style="list-style-type: none"> . la localisation . le cadre biophysique . le cadre humain . le cadre économique . l'activité touristique
Environnementale Sociale	2. Composante reliée à l'offre touristique	<ul style="list-style-type: none"> . les aménagements biophysiques . les aménagements culturels et historiques . les aménagements sportifs et récréatifs . les infrastructures touristiques . les équipements à caractère industriel, agricole et scientifique* . événements et manifestations*
Sociale	3. Composante reliée à la demande touristique	<ul style="list-style-type: none"> . le profil du touriste . le marché
Environnementale Politique Sociale Économique	4. Composante reliée au potentiel touristique	<ul style="list-style-type: none"> . bilan complet du territoire et de la demande . inventaire des forces et des faiblesses générales . Identification du potentiel

* Moins important.

CHAPITRE III

DÉVELOPPEMENT D'UN MODÈLE PERMETTANT AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ D'EFFECTUER LEUR SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

Tel que nous l'avons vu dans le premier chapitre concernant les problématiques, la loi 125, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme crée un nouveau pallier décisionnel supra-municipal: la municipalité régionale de comté (MRC). Ayant comme fonction première de planifier l'aménagement de son territoire, elle doit intervenir entre autre sur l'aménagement touristique de son territoire.

Bien que le mandat dévolu par la loi aux MRC soit assez explicite, le fonctionnement détaillé tel le choix du type d'organisation, le nombre d'employés, la mise au point du contrôle intérimaire, la forme d'élaboration du schéma, etc. est par contre laissé à l'initiative de chacune des MRC selon leur spécificité. En fait, le MAM ne propose que quelques éléments généraux de fonctionnement comme par exemple la définition des instruments de planification et de contrôle. La nouveauté d'une telle structure au Québec rend la tâche des MRC difficile puisqu'elles doivent innover, ayant peu d'outils de référence et peu d'expertises en la matière. C'est pourquoi cette recherche vise à élaborer un modèle permettant aux MRC d'effectuer la partie «touristique» de leur schéma d'aménagement.

La lecture de la littérature spécialisée en tourisme et l'analyse de la situation touristique et de celle des MRC présentées dans les chapitres précédents, par l'ensemble des données qu'elles contiennent, nous fournissent les éléments permettant de développer une méthode adaptée aux MRC. Cette méthode les soutiendra dans l'analyse de leur situation touristique et dans la planification de leurs futurs aménagements touristiques et ce en identifiant les étapes et les intervenants utiles à une telle démarche. Ceci facilitera d'autant plus le travail des MRC puisqu'aucun outil de ce genre ne peut leur prêter main forte actuellement.

La littérature sur le tourisme nous permet d'identifier quatre dimensions que l'on doit considérer dans tout plan d'aménagement soit: les dimensions environnementale, économique, sociale et politique. La première dimension réfère à ce qui touche le milieu naturel dans l'activité touristique alors que la seconde en considère les aspects monétaires. Tout ce qui s'adresse à l'humain (besoin, développement personnel, attitudes) se regroupe sous la dimension sociale alors que la dimension politique réfère à l'organisation et à la structure de cette activité. Nous identifions ces dimensions comme des composantes théoriques puisqu'elles sont liées à la littérature sur le tourisme.

Ces quatre dimensions correspondent dans la pratique à quatre autres composantes que nous identifions comme des composantes pratiques parce que tirées d'études pratiques sur le tourisme. Ce sont: la situation actuelle, l'offre touristique, la demande touristique et le potentiel tel que le démontre les études en la matière. Par situation actuelle, nous entendons l'ensemble des caractéristiques générales du territoire, alors que l'offre

touristique représente l'ensemble des attraits et infrastructures attirant le touriste. Les besoins et exigences des personnes qui voyagent sont regroupés dans la demande touristique alors que les possibilités nouvelles de développement et d'aménagement déterminent le potentiel touristique. Sous ces composantes pratiques se regroupent des paramètres spécifiques ainsi que leurs variables.

L'analyse de la situation touristique actuelle nous permet de constater qu'après un ralentissement, cette activité est en voie de relance avec des tendances nouvelles de la part des touristes. Il faut donc repenser le développement futur du tourisme au Québec. L'arrivée d'une nouvelle structure devant fonctionner en concertation avec la population, les organismes régionaux et l'État et dont le mandat est de planifier l'aménagement du territoire coïncide bien avec le renouveau touristique du Québec. En effet, ce nouveau pallier consultatif aura à y collaborer puisqu'il est responsable de l'ensemble de l'aménagement touristique. Malgré son mandat précis en aménagement et les contraintes de fonctionnement en concertation, la MRC devient un interlocuteur de poids en matière touristique. C'est par le biais des propositions touristiques de son schéma d'aménagement qu'elle agira en tant qu'intervenant touristique au même titre que les associations touristiques régionales pour ne nommer que celles-ci.

Pour développer un outil facilitant la réalisation du schéma d'aménagement touristique des MRC, l'objet de notre recherche, nous devons nous appuyer sur une méthodologie structurée à partir de laquelle nous pouvons mettre au point un instrument qui tient compte en plus des composantes

théoriques et pratiques, des aspects situationnels du tourisme au Québec. Parmi ces derniers, on remarque un manque d'intérêt et de concertation de la part des intervenants touristiques, une inadéquation de l'offre et de la demande et certains autres facteurs de développement favorables et défavorables. Notre instrument doit également considérer le contexte particulier des MRC; créées par une loi visant à planifier l'utilisation du territoire, la MRC doit procéder en concertation avec le milieu à la réalisation d'un schéma d'aménagement de son territoire.

Voyons maintenant quelle méthodologie est pertinente à l'élaboration du processus de planification du schéma touristique des MRC et comment ce modèle est élaboré.

3.1 Choix d'une méthodologie : Déterminons d'abord le choix de la méthode susceptible de s'adapter le mieux à notre contexte pour ensuite la décrire de façon plus détaillée et enfin démontrer comment nous appliquerons cette méthode à notre démarche.

3.1.1 Détermination de la méthode : Notre recherche vise à élaborer un outil de travail en explorant d'abord la revue de littérature touristique puis en analysant la situation actuelle du tourisme et des MRC. Selon Ouellet, lorsqu'une recherche fait appel à l'expérience et à l'analyse, elle requiert une approche logique; cet auteur précise d'autre part que c'est la déduction qui permet d'établir les liens entre les faits bruts et la théorie (Ouellet 1981). Notre travail vise à cerner et à analyser la littérature pertinente et les faits actuels en matière de tourisme et de MRC puis à établir les liens entre la première (la littérature) et les seconds (les faits). C'est une démarche d'analyse et de

déduction basée en partie sur l'expérience c'est-à-dire l'observation du milieu. Notre approche fait donc appel à la logique et la déduction.

Quant à l'outil que nous développons, il regroupe les variables identifiées comme pertinentes à la partie touristique du schéma dans la revue de littérature et dans les problématiques. Un tel regroupement doit créer des liens précis entre chacune d'elles de façon à obtenir un tout cohérent, concret et utilisable. Ces quelques critères de développement de l'outil répondent bien à la notion de modèle présentée par Landry et Malouin: «construire un modèle, c'est d'abord créer de l'information en procédant soit à des regroupements cohérents de plusieurs variables sélectionnées soit en examinant les implications résultant de ces regroupements»¹.

Nous pouvons donc qualifier notre outil de «modèle» que nous élaborerons de manière logico-déductive en nous appuyant sur les théories de la modélisation.

3.1.2 Description de la méthodologie : Dans un premier temps, nous décrirons les caractéristiques d'une approche logico-déductive puis nous détaillerons celle de l'approche de modélisation.

3.1.2 a) L'approche logico-déductive : La recherche en sciences sociales vise à accumuler et organiser des connaissances acquises et ce,

1. Landry et Malouin; Réflexions sur le problème de la validation des modèles, Faculté des sciences de l'administration, no 48.

selon une cohérence logique. Selon Gauthier, cette cohérence tend à accorder plus d'importance aux relations qu'aux faits et consacre beaucoup d'attention à la description objective de la réalité (Gauthier, 1984). C'est cette analyse logique qui permet d'établir une relation entre la réalité (les faits et leur interrelations) et la conclusion (les hypothèses) (Ouellet, 1981). L'approche logique se concentre donc sur une description objective de la réalité et établit les relations entre cette réalité et la conclusion. Sa force (ou faiblesse) réside dans le degré d'objectivité avec lequel la réalité est perçue.

Ouellet propose un autre processus nous permettant d'arriver aux conclusions. À partir d'un raisonnement basé sur des prémisses (la théorie), nous pouvons également établir des conclusions, c'est ce qu'il appelle l'approche déductive. La validité de la déduction est toutefois sous-jacente à la valeur des prémisses utilisées (Sellitz, 1977).

L'approche logico-déductive est donc une méthodologie qui vise à partir d'une description objective de la réalité, de l'établissement de relations entre les faits et de raisonnements basés sur des prémisses, à établir des conclusions (hypothèses). La force de cette approche réside dans la qualité de l'objectivité et dans la valeur des prémisses .

3.1.2 b) L'approche de modélisation : Landry et Maloin affirme qu'un modèle doit répondre aux questions suivantes:

- Quels éléments sont inclus et exclus du modèle (frontières)?
- Quels regroupements devront être faits parmi les éléments conservés (niveau d'agrégation)?

- Quels sont les relations qui uniront entre eux les regroupements préalablement définis (relations privilégiées)?
- Pour qui et pourquoi le modèle est-il construit (finalité)?

Toujours selon ces auteurs, du point de vue des usagers potentiels, le modèle est généralement construit pour aider à la résolution de problèmes et à la prise de décision (Landry et Maloin, 1977). Le modèle possède certaines caractéristiques: il est synthétisé par l'homme, il peut imiter les apparences des objets naturels bien qu'il lui manque sous un ou plusieurs aspects la réalité de l'objet naturel, il peut être caractérisé en terme de fonctions, de buts, d'adaptation, il est considéré, en particulier lors de sa conception, en terme impératif tout autant qu'en terme descriptif (Simon, 1974).

Selon la position empiriste, les éléments et les relations du modèle doivent provenir directement de l'observation de la réalité, par contre selon le rationalisme pur, le modèle est constitué de déductions logiques partant de l'abstrait (Naylor et Finger, 1967) alors que pour le positiviste, le modèle dépend de sa capacité de prédire (Friedman, 1953). Il est possible d'évaluer un modèle en fonction de sa capacité de communication et de la qualité et de la valeur de l'information créée (Landry et Maloin 1977). Donc la modélisation est une approche qui vise à la résolution de problèmes et à la prise de décision. Elle se réalise en plusieurs étapes: identification des éléments, regroupement de ces éléments et établissement des relations entre les regroupements. Plusieurs éléments caractérisent cette approche: elle est synthétisée par l'homme, elle peut imiter des objets naturels et être caractérisée en terme de fonction, de

buts, d'adaptation, elle peut être de conception impérative et descriptive. La validité de cette approche est fonction de sa communication et des informations véhiculées.

3.1.3 L'application de l'approche logico-déductive et de l'approche de modélisation

3.1.3 a) L'approche logico-déductive : Notre démarche fait appel à l'approche logique lorsque dans un premier temps, elle décrit et analyse trois problématiques actuelles: la situation touristique au Québec, celle des MRC et celle du tourisme dans les MRC ce qui permet d'émettre des conclusions liées à la réalité. En effet, en étudiant ces trois situations contextuelles, nous pouvons conclure que: 1° la situation touristique du Québec, bien que détériorée, suscite un nouvel intérêt chez les intervenants touristiques et que 2° un interlocuteur additionnel supra-municipal, la MRC, contribuera dorénavant au développement de ce secteur d'activité par son schéma d'aménagement touristique.

Bien que très simplifiée, ceci représente une partie de l'approche logique de notre méthodologie; la force des conclusions d'une telle approche réside dans la qualité du développement des trois problématiques.

Notre démarche, en deuxième lieu, revise la littérature théorique et appliquée en matière touristique. C'est à partir de ces prémisses littéraires que nous pouvons déduire des composantes opérationnelles liées aux conclusions contextuelles déjà établies. Les composantes sont théoriques (environnementale, sociale, économique et politique) et pratiques (la situation actuelle, l'offre, la demande et le potentiel touristique).

L'approche déductive de notre méthodologie se greffe donc à l'identification des composantes jugées pertinentes à notre modèle. La validité de ces déductions s'appuient sur la valeur de la revue de littérature.

Le modèle en lui-même suit toujours ce processus logico-déductif par les liens qu'il établit entre la réalité et la littérature afin d'en arriver à ce tout cohérent: le modèle.

3.1.3 b) L'approche de modélisation : Notre modélisation définit d'abord à qui s'adresse notre outil: aux responsables du schéma touristique des MRC (le plus souvent, un comité sectoriel) et pourquoi nous le construisons: pour faciliter la réalisation de ce schéma touristique. Notre modèle identifie ensuite les éléments pertinents, les regroupe d'une façon logique et établit les liens entre ces regroupements, en tenant compte du contexte réel et théorique de façon à en arriver à un tout: notre modèle.

Une telle démarche répond en tout point à celle proposée par Landry et Maloin et vise le même objectif: la résolution de problème (comment élaborer le schéma touristique) et la prise de décision (le choix des propositions préliminaires d'aménagement touristique). Cette approche convient donc très bien au genre de problème que nous souhaitons résoudre.

Donc, notre démarche d'ensemble utilise une approche logique en décrivant et en analysant trois problématiques pour en tirer une conclusion principale. Elle utilise ensuite une approche déductive en filtrant dans la littérature les composantes pertinentes à notre objectif. La modélisation qui fait suite en plusieurs étapes évolue en conservant cette approche logico-déductive par les liens qu'elle établit entre la réalité et la théorie.

TABLEAU XX

Notre démarche

Phases de la démarche	Conclusion	Approche
I- Description et analyse des problématiques du tourisme au Québec des MRC et du tourisme dans les MRC	- Nouvel intérêt accordé à l'activité touristique auquel participe les MRC par leur schéma d'aménagement touristique	- logique (conclusion tirée de la réalité)
II- Revue de littérature théorique et appliquée	- 4 composantes théoriques: environnementale, sociale économique et politique 4 composantes pratiques: situation actuelle, offre, demande et potentiel touristique	- déductive (conclusion tirée de prémisses)
III- La modélisation a) identification des éléments pertinents b) regroupement des éléments c) liens entre les regroupements	- le modèle du schéma d'aménagement	- logico-déductive

3.2 Élaboration d'un modèle : Après avoir démontré la pertinence de la création d'un modèle facilitant l'élaboration du schéma d'aménagement des MRC et décrit l'approche méthodologique pour y parvenir, nous pouvons entreprendre l'étape du développement de notre modèle.

Étant donné que l'objectif principal de cette recherche est de créer un outil facilitant la réalisation du schéma d'aménagement touristique des MRC, donc d'élaborer un instrument concret et utilisable par un comité sectoriel, notre modèle doit coller de très près à la réalité des MRC tout en fournissant des données théoriques suffisantes pour développer un schéma touristique structuré plutôt qu'intuitif. C'est d'ailleurs pour cette raison que la méthode logico-déductive est utilisée, sa caractéristique principale étant de lier la théorie à la réalité.

Nous établirons ce lien en appuyant notre modèle, qui est spécifique à l'aspect touristique, sur un modèle de base: le processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement des MRC préconisé par le Ministère des affaires municipales (MAM).

Nous adapterons par la suite ce modèle de base de façon à en faire un modèle spécifique: le processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique des MRC.

En dernier lieu, nous opérationnaliserons ce modèle spécifique de façon à le rendre facilement utilisable par les MRC.

3.2.1 Le modèle de base: le processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement des MRC : Nous présentons d'abord le processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement

préconisé par le MAM. Par la suite nous expliquerons comment ce modèle répond à notre méthodologie de modélisation et enfin, nous définirons les limites d'un tel modèle.

3.2.1.1 Le modèle du Ministère des affaires municipales : La problématique des MRC nous a permis de constater que malgré la grande latitude de la loi 125, le MAM définit en partie le travail des MRC dans la réalisation de leur schéma en préconisant un processus de planification précis du schéma d'aménagement des MRC. Déjà présenté au Tableau V, nous constatons que ce modèle se divise en trois phases; la phase préparatoire, la phase d'élaboration elle-même composée de deux périodes: la période d'analyse et de conception et la période de conciliation et de concertation ainsi que la phase de mise en application. Plusieurs contrôles politiques établis grâce à des supports techniques et à la participation de plusieurs intervenants font évoluer le processus de planification jusqu'à la phase finale de mise en application.

3.2.1.2 Le modèle du MAM et notre méthodologie de modélisation
Comme nous l'avons vu précédemment dans le choix de la méthodologie, la modélisation doit identifier les éléments à inclure ou exclure dans le modèle, les regrouper et définir les relations qui unissent ces regroupements. Le modèle de planification proposé par le MAM grâce à ses supports techniques identifie et regroupe les éléments à inclure dans le processus de planification. Le modèle du MAM établit également les liens entre ces regroupements par les relations qu'il schématisé entre les supports techniques, les contrôles politiques et les intervenants. De plus, le modèle de base répond aux objectifs de la méthodologie de modélisation: la

résolution du problème et la prise de décision, en apportant un support à la réalisation du schéma touristique (le problème) et en facilitant le développement des propositions d'aménagement (la prise de décision).

3.2.1.3 Les limites du modèle de base : Bien qu'il réponde très bien à notre méthodologie de modélisation, ce modèle de base est contraignant sous certains aspects.

En étant imposé par le MAM, ce modèle oblige toutes les MRC à suivre le même processus malgré leur grande diversité. Cette forme de normalisation élimine toute possibilité de choisir un mode de réalisation du schéma adapté aux particularités du milieu.

De plus, la complexité du processus avec ses nombreux contrôles politiques rend la démarche lourde et fastidieuse.

En dernier lieu, le mode d'opération du processus en concertation avec le milieu, bien que très démocratique est parfois difficile à réaliser. Le modèle du MAM est un processus lent puisqu'il doit à plusieurs étapes de la démarche faire un arrêt pour informer et consulter le milieu, ceci entraînant par surcroît des frais parfois considérables.

Notre modèle devra donc prendre en considération qu'il s'intègre à un processus imposé, soumis à de nombreux contrôles et auquel le milieu doit participer.

Connaissant maintenant le modèle de base du MAM que nous utiliserons, sa correspondance à notre méthodologie de modélisation et ses limites, nous démontrerons dans les pages suivantes comment ce modèle de processus

de planification du schéma d'aménagement des MRC peut devenir un modèle spécifique: un processus de planification du schéma d'aménagement touristique.

3.2.2 Le modèle spécifique: le processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique des MRC : Présentons d'abord notre modèle spécifique qui est une adaptation touristique du modèle de base. Nous décrirons par la suite les variables du modèle spécifique puis les éléments constitutifs de chacune des variables.

3.2.2.1 Présentation du modèle spécifique : Le modèle spécifique possède la même forme que le modèle de base. Il se divise par contre en deux phases; la première phase, la phase préparatoire structure la démarche à poursuivre et recueille des informations de base. La seconde phase, la phase d'élaboration, dans sa période d'analyse et de conception recueille les données spécifiques et élabore les propositions d'aménagement touristique alors que dans sa période de conciliation et de concertation, elle recueille et analyse les avis des différents intervenants. Notons que c'est au cours de cette période de conciliation et de concertation que le processus de planification du schéma touristique s'intègre au processus de planification global puisque la conciliation et la concertation se font sur l'ensemble du schéma.

La troisième phase, la phase de mise en application est l'aboutissement du modèle au cours duquel la MRC réalise les propositions d'aménagement du schéma. Cette phase ne fait pas partie du modèle spécifique puisqu'elle s'effectue une fois que le processus de planification du schéma touristique est inséré dans le schéma global.

TABLEAU XXI

Modèle spécifique du processus de planification du schéma d'aménagement touristique

Éléments de contenu obligatoires facultatifs	Discussions et analyses	Support technique	Contrôle politique	Intervenants
Phase préparatoire				
Phase d'élaboration (période d'analyse et de conception)				
(période de conciliation et de concertation)				

Cinq variables explicitent le processus de planification du schéma touristique. Nous conservons les trois variables du modèle de base: les contrôles politiques, les supports techniques ainsi que les intervenants. A celles-ci nous additionnons deux autres variables: les discussions et analyses ainsi que les éléments de contenu qui sont elles aussi identifiées par le MAM mais non incluses dans le modèle de base. Dans notre cas, il est pertinent de placer ces deux variables dans le modèle spécifique puisqu'elles facilitent l'opérationnalisation du modèle final à venir dans les prochaines pages en précisant les supports techniques nécessaires à la définition des contrôles politiques.

3.2.2.2 Les variables du modèle spécifique

a) Les contrôles politiques : Le déroulement du processus de planification est géré par les contrôles politiques qui expriment les différentes étapes à franchir; faisant partie du schéma d'aménagement global, le processus de planification du schéma touristique franchit donc les mêmes étapes que le processus de planification du schéma global. Les contrôles politiques de notre modèle spécifique seront donc très près des contrôles politiques du modèle de base mais adaptés à l'aspect touristique.

b) Les supports techniques : Les supports techniques pour leur part regroupent les opérations majeures à compléter avant de passer les différents contrôles politiques. Pour notre modèle spécifique, nous conservons la majorité des supports techniques du modèle de base à cause de leur pertinence mais en les adaptant au processus d'élaboration du schéma touristique.

c) Les discussions et analyses : Le MAM précise les supports techniques de son modèle par une variable qu'il identifie comme des discussions et analyses des éléments des supports techniques. Comme pour les deux variables précédentes: les contrôles politiques et les supports techniques, vu la pertinence de la majorité de ces précisions additionnelles, nous inclurons dans notre modèle spécifique ces «discussions et analyses», mais toujours en les adaptant à l'élaboration d'un schéma touristique. La partie suivante de ce chapitre décrira plus en détail le contenu de ces discussions et analyses.

d) Les éléments de contenu : Comme pour la variable précédente, le MAM précise ce qu'il entend par éléments de contenu et ce dans la loi 125 aux articles 5, 6 et 7. Il précise que certains éléments sont obligatoires et d'autres facultatifs. Nous verrons plus loin comment ces éléments détaillent eux aussi les supports techniques. Pour notre modèle spécifique, nous rejetons certains d'entre eux qui ne s'appliquent pas à un processus de planification de schéma touristique alors que nous adaptons les autres.

e) Les intervenants : La dernière variable représentée par les intervenants détermine quels organismes ou individus sont impliqués dans le processus de planification. Notre modèle spécifique précise les différents types d'intervenants et d'interventions possibles dans le processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique et ce, en se référant aux collaborateurs identifiés dans la problématique du tourisme des MRC d'une part et sous la recommandation du MAM d'autre part.

3.2.2.3 Description des éléments des variables du modèle spécifique

a) Les éléments de contrôle politique (C1 à C13) : En référant au tableau V, nous dénombrons deux éléments de contrôle politique au cours de la phase préparatoire, deux autres au cours de la phase d'élaboration dans la période d'analyse et de conception et enfin six éléments dans la période de conciliation et de concertation de la deuxième phase. Dans le contexte du schéma d'aménagement touristique, les éléments de contrôle politique du schéma global deviennent les contrôles politiques du schéma touristique suivant:

La phase préparatoire

C1 – Détermination du programme de travail et du projet de règlement du contrôle intérimaire: Le programme de travail devient celui de l'élaboration du schéma touristique d'une part et seuls les éléments de l'aspect touristique du territoire sont identifiés en ce qui concerne le projet de règlement de contrôle intérimaire d'autre part.

C2 – Résolution pour l'élaboration du schéma: Cette résolution est prise par le conseil de la MRC et marque le point de départ officiel du travail du groupe responsable du schéma touristique: le comité sectoriel touristique.

TABLEAU XXII
Contrôles politiques touristiques

PHASE PRÉPARATOIRE

- C1 Détermination du programme de travail du schéma touristique et des éléments touristiques à inclure dans le règlement de contrôle intérimaire
- C2 Début de l'élaboration du schéma touristique

PHASE D'ÉLABORATION
(Période d'analyse et de conception)

- C3 Détermination des orientations touristiques (détermination de l'orientation touristique du schéma global s'il y a lieu)
- C4 Élaboration de la proposition d'aménagement touristique et intégration dans le schéma global
- C5 Adoption d'une proposition préliminaire d'aménagement

PHASE D'ÉLABORATION
(Période de conciliation et de concertation)

- C6 Choix d'une option d'aménagement touristique
- C7 Élaboration de la proposition d'aménagement touristique
- C8 Adoption de la proposition d'aménagement

La phase d'élaboration (période d'analyse et de conception)

C3 - Détermination des grandes orientations: Ce sont les grandes orientations touristiques qui sont déterminées dans le modèle spécifique au tourisme. Dans quelques cas, ce contrôle politique établit si une option touristique est retenue comme orientation globale du schéma.

C4 - Élaboration de la proposition préliminaire: Ce contrôle politique représente l'étape de développement des propositions d'aménagement touristique. Il doit tenir compte des orientations et projets gouvernementaux liés au tourisme ainsi que des plans et règlements d'urbanisme spécifiques au tourisme des municipalités. C'est à ce contrôle politique que se fait la principale partie du travail du comité touristique comme nous le verrons dans le modèle opérationnel. Une fois la proposition touristique développée, elle est intégrée au schéma global.

C5 - Adoption d'une proposition préliminaire d'aménagement. C'est le conseil de la MRC qui adopte la proposition préliminaire d'aménagement.

La phase d'élaboration (période de conciliation et de concertation)

C6 - Choix d'une option d'aménagement: C'est à ce contrôle politique qu'après avoir consulté les intervenants touristiques et l'équipe de la MRC et considéré les grandes orientations déterminées en C3, le comité touristique choisit la meilleure option touristique à intégrer dans le modèle global. C'est à partir de ce contrôle politique que le schéma touristique prend sa place définitive, plus ou moins importante, dans le schéma global.

C7 - Élaboration de la proposition d'aménagement: À partir des avis recueillis dans le milieu, le comité touristique améliore la proposition préliminaire choisie comme option touristique devant faire partie du schéma global.

C8 - Adoption d'une proposition d'aménagement.

C9 - Révision de la proposition d'aménagement.

C10 - Élaboration de la version définitive.

C11 - Adoption de la version définitive.

C12 - Révision de la version définitive.

C13 - Adoption du schéma d'aménagement.

Les contrôles politiques C8 à C13 s'adressent au schéma global auquel est intégré le schéma touristique. Lors de ces étapes, le travail du comité touristique est plutôt consultatif car c'est l'équipe technique qui exécute les derniers contrôles du schéma global. Notre modèle spécifique se termine donc une fois que la proposition d'aménagement est adoptée (en C8) puisque la démarche ultérieure suit le modèle de base du MAM pour les contrôles politiques C9 à C13.

b) Les éléments de support technique (S1 à S6) : Le tableau V nous permet d'identifier trois éléments de support technique dans la phase préparatoire, deux dans la phase d'élaboration - période d'analyse et de conception et un seul dans la phase d'élaboration - période de conciliation et de concertation puisque nous avons défini que le dernier

contrôle politique de notre modèle spécifique est l'adoption d'une proposition d'aménagement. Adaptés au schéma touristique, les supports techniques deviennent les suivants tel que décrit au tableau XXIII

La phase préparatoire

S1 - Cueillette de données: Cette cueillette concerne les particularités générales du territoire influençant l'aspect touristique de la MRC.

S2 - Définition d'options relativement au programme de travail: Il s'agit ici de définir les options relatives au programme de travail du schéma touristique.

S3 - Définition d'options relatives à un projet de contrôle intérimaire: Le projet de contrôle intérimaire doit tenir compte des aménagements touristiques en cours ou en voie de réalisation (s'il y a lieu) afin de ne pas freiner leur réalisation.

La phase d'élaboration (période d'analyse et de conception)

S4 - Inventaire et analyse: Pour le schéma touristique, l'inventaire et l'analyse se concentre sur l'aspect touristique du territoire.

S5 - Synthèse quant à des options d'aménagement: Suite au travail réalisé en S4, la connaissance de la situation touristique sera suffisante pour identifier quelques options d'aménagement touristique possibles puis pour développer les propositions d'aménagement touristique adéquates aux différentes options. Le tout est par la suite intégré au schéma global.

TABLEAU XXIII
Supports techniques touristiques

PHASE PRÉPARATOIRE

- S1 Cueillette de données générales influençant l'aspect touristique
- S2 Définition d'options relatives au programme de travail du schéma touristique
- S3 Définition d'options touristiques relatives au projet de règlement de contrôle intérimaire (s'il y a lieu)

PHASE D'ÉLABORATION
(Période d'analyse et de conception)

- S4 Inventaire et analyse de l'aspect touristique du territoire
- S5 Synthèse quant à des options d'aménagement touristique et intégration du schéma touristique

PHASE D'ÉLABORATION
(Période de conciliation et de concertation)

- S6 Analyse des avis concernant le schéma touristique

S6 - Analyse des avis: À ce stade du processus de planification, le schéma touristique est intégré à l'ensemble du schéma qui forme un tout. Les avis sur la question touristique ne sont qu'une partie plus ou moins importante selon les MRC, de l'ensemble des avis. À cela, il y a cependant une exception; si l'option privilégiée par la MRC est touristique (possibilité dans quelques MRC seulement), le schéma touristique occupera une place prépondérante dans les avis. Les analyses, pour le comité touristique sont concentrées sur les avis relatifs au schéma touristique.

Comme le dernier contrôle politique de notre modèle se situe à l'adoption d'une proposition d'aménagement - C8 - les deux autres supports techniques (l'analyse de l'avis du gouvernement et l'analyse des avis et des résultats de l'assemblée publique) du modèle de base liés aux contrôles politiques C9 à C13 sont exclus de notre modèle spécifique.

c) Les éléments de discussions et analyses (D1 à D16) : Le MAM précise les supports techniques par les discussions et analyses décrites dans le tableau XXIV (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 1983).

Après observation des éléments de discussions et analyses, nous constatons que certains d'entre eux ne sont pas pertinents au schéma touristique. Voyons lesquels de ces éléments doivent être conservés ou non et comment ils s'adaptent au schéma touristique. Le tableau XXV résume les éléments retenus.

TABLEAU XXIV

Discussions et analyses du modèle de base du MAM

PHASE PRÉPARATOIRE

- D1 Choix du type d'organisation
- D2 Analyse des études d'aménagement existantes
- D3 Inventaire des instruments de planification et de contrôle
- D4 Identification des caractéristiques du milieu
- D5 Identification des enjeux particuliers
- D6 Identification du degré de détail du schéma
- D7 Examen des mécanismes d'information et de consultation utilisés
- D8 Définition du programme de travail
- D9 Élaboration du règlement de contrôle intérimaire

PHASE D'ÉLABORATION
(Période d'analyse et de conception)

- D10 Identification des caractéristiques du milieu
- D11 But, objectifs et rôle du schéma
- D12 Formulation des options d'aménagement

PHASE D'ÉLABORATION
(Période de conciliation et de concertation)

- D13 Analyse des résultats de la consultation
- D14 Concentration sur des orientations communes
- D15 Choix d'une option préférentielle
- D16 Modification de la proposition préliminaire pour en arriver à la proposition définitive

TABLEAU XXV
Discussions et analyses touristiques

PHASE PRÉPARATOIRE

- D1 Organisation en régie interne
- D2 Analyse des études d'aménagement touristique existantes
- D3 Inventaire des instruments de contrôle
- D4 Identification des caractéristiques du milieu pouvant influencer les aménagements touristiques
- D5 Identification d'enjeux touristiques (s'il y a lieu)
- D6 Identification du degré de détail du schéma touristique
- D7 Identification des intervenants à consulter et des informations à recueillir
- D8 Définition du programme de travail
- D9 Identification d'éléments touristiques à inclure dans le règlement de contrôle intérimaire (s'il y a lieu)

PHASE D'ÉLABORATION
(Période d'analyse et de conception)

- D10 Identification des caractéristiques touristiques
- D11 Buts, objectifs et rôle du schéma touristique
- D12 Formulation des options d'aménagement touristiques et intégration dans le schéma global

PHASE D'ÉLABORATION
(Période de conciliation et de concertation)

- D13 Analyse des avis concernant le schéma touristique
- D14 Concentration sur des orientations communes
- D15 Choix de l'option touristique préférentielle
- D16 Modification et amélioration du schéma touristique intégré à la proposition préliminaire du schéma global

La phase préparatoire

D1 - Le choix du type d'organisation: Cet élément de discussions et analyses doit être conservé dans notre modèle spécifique puisque, comme nous l'avons déjà mentionné dans la problématique du tourisme des MRC, c'est de ce choix de base que découle l'utilisation de notre modèle ou non. Ce sont les MRC qui décident d'opérer en régie interne, c'est-à-dire d'élaborer elles-mêmes leur schéma d'aménagement qui sont le plus susceptibles d'utiliser notre modèle.

D2 - Analyse des études d'aménagement existantes: Les études d'aménagement touristique existantes doivent être consultées afin de jeter un premier regard sur la situation touristique du territoire.

D3 - Inventaire des instruments de planification et de contrôle: certains instruments de contrôle doivent être utilisés dans le schéma touristique comme entre autre les normes régies par les règlements municipaux ou le contrôle intérimaire; cet inventaire doit donc être précisé.

D4 - Identification des caractéristiques du milieu: Le comité touristique identifie les caractéristiques du milieu susceptibles d'avoir une influence sur l'aménagement touristique du territoire.

D5 - Identification des enjeux particuliers: Si certains de ces enjeux sont touristiques, ils doivent être précisés dans le modèle spécifique.

D6 - Identification du degré de détail du schéma: Le degré de détail du schéma touristique est précisé afin de pouvoir par la suite établir le programme de travail de l'élaboration du schéma touristique.

D7 - Examen des mécanismes d'information et de consultation à être utilisés: Les responsables du schéma touristique identifient ici les intervenants qu'ils désirent consulter et quelles informations ils espèrent recueillir auprès de ces personnes ou organismes.

D8 - Définition du programme de travail: Ce programme de travail nécessaire à l'élaboration du schéma touristique comprend une description des études spécifiques à entreprendre, les ressources humaines à employer, les échéanciers et le budget.

D9 - Élaboration du règlement de contrôle intérimaire: Cet élément concerne peu les responsables du schéma touristique puisque lorsque ces derniers entreprennent l'élaboration du schéma touristique, le règlement de contrôle intérimaire est déjà en place. Par contre, lors de la préparation du règlement, le comité touristique doit identifier les projets d'aménagements en cours s'il y a lieu afin de les inclure dans le dit règlement.

Phase d'élaboration - période d'analyse et de conception

D10 - Identification des caractéristiques du milieu: Le dixième élément des discussions et analyses va plus loin que D4 en définissant ce qu'il importe de faire ressortir en matière d'aménagement touristique en vue d'améliorer le milieu naturel bâti, ce en considérant les potentiels et contraintes physiques.

D11 - Buts, objectifs et rôle du schéma: Dans notre modèle, ces derniers doivent être définis en fonction des caractéristiques touristiques du milieu.

D12 - Formuler les options d'aménagement: Cet élément définit plusieurs options d'aménagement touristiques possibles ainsi que les propositions d'aménagement touristique relatives à chacune d'elles. Les différentes options élaborées sont par la suite intégrées à la proposition du schéma d'aménagement global.

Phase d'élaboration - période de conciliation et de concertation

D13 - Analyse des résultats de la consultation: Une fois la proposition préliminaire du schéma global (comprenant le schéma touristique) soumise pour consultation au milieu, les avis spécifiques concernant le schéma touristique sont analysés.

D14 - Concentration sur des orientations communes: Les différents comités sectoriels, dont fait partie le comité touristique, définissent une orientation précise et pertinente à donner au schéma global.

D15 - Choix d'une option préférentielle: En fonction de l'orientation définie en D14, une des différentes options touristiques développées en D12 est choisie pour faire partie de la proposition du schéma d'aménagement global.

D16 - Modification de la proposition préliminaire pour en arriver à la proposition définitive: Cet élément de discussions et analyses comprend plusieurs étapes de consultation et de modification de la proposition préliminaire du schéma d'aménagement global. Le schéma touristique fait à ce moment partie d'un tout: la proposition du schéma global et le comité touristique agit davantage à titre consultatif.

Résumons dans le tableau XXV les éléments des discussions et analyses pertinents au schéma touristique.

d) Les éléments de contenu : Déjà définis par le MAM et présentés au tableau VI, les éléments de contenu se divisent en éléments obligatoires et facultatifs. Le MAM ne spécifie pas à quelle étape du processus sont intégrés ces éléments de contenu; nous préciserons cet aspect des éléments de contenu dans le modèle opérationnel. Voyons d'abord lesquels sont pertinents au schéma d'aménagement touristique et comment ils s'adaptent au modèle spécifique au tourisme dans le tableau XXVI.

TABLEAU XXVI
Éléments de contenu touristique

	Contenu obligatoire	Contenu facultatif
Buts et objectifs d'aménagement	EO1 Les orientations touristiques du schéma d'aménagement global (s'il y a lieu) ou les orientations du schéma d'aménagement touristique	
Vocation à donner aux différentes parties du territoire	EO2 Les affectations du territoire axées sur l'activité touristique EO3 La localisation des sites touristiques face aux périmètres d'urbanisation	EF2 Les affectations du sol à l'intérieur d'un périmètre urbain représentant un intérêt touristique
Éléments de contraintes ou d'intérêts particuliers	EO4 et EO8 L'identification des zones soumises à des contraintes liées à la sécurité et à l'esthétique du paysage EO5 L'identification des territoires représentant un intérêt touristique	EF3 La prise en considération des propositions d'aménagement touristique venant de municipalités, d'organismes ou d'individus EF4 L'identification des zones touristiques soustraites au jalonnement (s'il y a lieu)
Équipements et infrastructures	EO6 L'identification, la localisation et l'échéancier de réalisation des équipements et infrastructures touristiques de caractère intermunicipal	EF5 Les voies d'accès aux aménagements touristiques

TABLEAU XXVI
Éléments de contenu touristique (suite)

Contenu obligatoire	
	EO7 L'identification et la localisation d'équipements et d'infrastructures touristiques à être mis en place par le gouvernement, ses ministères et ses mandataires ainsi que par les organismes publics et les corporations scolaires
	EO9 L'identification des normes de règlements d'urbanisme applicables aux lieux d'aménagement touristique
Documents relatifs aux coûts	EO10 Documents indiquant les coûts des équipements et infrastructures touristiques
	EO11 Documents relatifs aux modalités et conclusions de la consultation auprès des divers intervenants touristiques concernant la proposition préliminaire d'aménagement

1° Les éléments obligatoires (E01 à E011)

E01 – Les grandes orientations de l'aménagement du territoire: Si on considère le schéma d'aménagement global, une orientation touristique peut être déterminée dans le cas des MRC à vocation touristique. Sinon, faisant partie du schéma global, différentes orientations de l'aménagement touristique sont définies dans le schéma d'aménagement touristique.

E02 – Les grandes affectations du territoire: Le schéma d'aménagement touristique définit au début de sa démarche les zones du territoire touchées de près ou de loin par l'activité touristique et il zone touristique, s'il y a lieu, certaine partie du territoire.

E03 – La délimitation de périmètres d'urbanisation: Il n'est pas du ressort du comité touristique de délimiter les périmètres d'urbanisation mais, s'il y a lieu, le comité touristique intervient dans le cas où un site touristique doit être localisé à l'intérieur ou en dehors du périmètre d'urbanisation.

E04 – L'identification des zones soumises à des contraintes liées à la sécurité publique: L'identification de telles zones doit être soigneusement établie, les sites touristiques étant des lieux particulièrement fréquentés. En plus d'identifier les contraintes liées à la sécurité, le comité touristique doit de plus localiser les particularités environnementales susceptibles de nuire à l'aménagement de sites touristiques tels des industries polluantes, cimetières d'automobiles etc. Cet aspect du contenu a un effet direct sur les propositions d'aménagement.

E05 - L'identification des territoires présentant un intérêt particulier: Cet élément de contenu est parmi un de ceux qui doit être développé avec beaucoup d'attention puisque c'est à partir de cet inventaire des territoires présentant un intérêt touristique que la MRC identifie son potentiel touristique.

E06 - L'identification, la localisation et les échéanciers de réalisation d'équipements et d'infrastructures de caractère intermunicipal: Les éléments E02 à E05 ayant permis de réaliser un inventaire du territoire, l'élément E06 vise à élaborer les premières propositions d'aménagement touristiques: celles à caractère intermunicipal.

E07 - L'identification et la localisation d'équipements et d'infrastructures à être mis en place par le gouvernement, ses ministères et ses mandataires ainsi que par les organismes publics et les corporations scolaires: Comme l'élément E06, ce 7^e élément obligatoire élabore les propositions d'aménagement touristique dont seront responsables les intervenants mentionnés ci-haut.

E08 - L'identification et la localisation de réseaux d'électricité en autres. Cet élément de contenu peut être lié à l'élément E04 - les contraintes puisque pour l'aspect touristique, de tels réseaux sont des contraintes à l'aménagement touristique en défigurant le paysage.

E09 - Les normes minimales des règlements d'urbanisme: Si elles s'appliquent à des lieux d'installations touristiques, de telles normes doivent être précisées dans la partie touristique puisqu'elles peuvent influencer les projets d'aménagement touristique.

E010 - Document indiquant les coûts des équipements et infrastructures: Le coût des installations à caractère touristique doit être évalué comme les coûts des autres installations tel que le préconise la loi 125 et ce dans le schéma d'aménagement touristique.

E011 - Documents relatifs aux modalités et aux conclusions de la consultation: Comme nous l'avons déjà vu, la proposition préliminaire du schéma d'aménagement global à laquelle est incorporé le schéma d'aménagement touristique est soumise au milieu pour consultation. Cet élément de contenu s'adresse donc plus particulièrement au schéma global une fois que le schéma touristique y est intégré; il touche à la toute dernière étape du modèle spécifique (lors de la première consultation) pour se poursuivre dans les dernières étapes du modèle de base, le schéma touristique faisant à ce moment partie du schéma global.

2° Les éléments de contenu facultatifs (EF1 à EF7)

EF1 - La densité approximative d'occupation admise: Il n'est pas du ressort d'un comité sectoriel de définir cet élément, cette tâche revient plutôt à l'équipe de permanents de la MRC. Cependant, cette équipe doit tenir compte des zones du territoire à caractère touristique dans l'établissement de la densité de la population admise. Cet élément est cependant moins pertinent au modèle spécifique représentant le travail du comité touristique.

EF2 - Les affectations du sol à l'intérieur d'un périmètre urbain représentant un intérêt particulier: En plus d'identifier les grandes affectations touristiques du territoire en E02 et les territoires

représentant un intérêt touristique en E05, le schéma touristique, afin de compléter l'inventaire touristique de son territoire, doit localiser les sites ponctuels d'intérêt touristique situés à l'intérieur des périmètres urbains.

EF3 - Les propositions intermunicipales d'aménagement: Le schéma touristique se doit de tenir compte des suggestions d'aménagement touristique présentées par les municipalités et même plus, par des organismes publics ou privés ou des individus s'il y a lieu.

EF4 - Les parties du territoire soustraites au jalonnement (loi sur les mines): Les périmètres du territoire déterminés comme zones touristiques doivent faire partie du territoire soustrait au jalonnement (s'il y a lieu). Cet élément de contenu ne s'adresse cependant qu'à un nombre limité de MRC.

EF5 - Les principales voies de circulation: Il est primordial de localiser avec précision les voies de circulation dans le schéma touristique puisqu'elles représentent les voies d'accès aux aménagements touristiques actuels et futurs.

EF6 - Règlement fixant certaines conditions d'émission des permis de construction: Cet élément n'est pas très important pour notre modèle car il ne dépend pas directement de l'équipe chargée de travailler à l'élaboration du schéma touristique.

EF7 - Les normes générales dont doit tenir compte les règlements d'urbanisme: Comme le précédent, cet élément de contenu ne s'adresse pas à la partie touristique du schéma.

e) Les intervenants

Les intervenants impliqués dans le modèle du schéma d'aménagement touristique sont nombreux et diversifiés. C'est d'ailleurs ainsi que le veut la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.a.u.) qui prescrit aux MRC un fonctionnement en concertation avec le milieu. Étant donné que la L.a.u. ne spécifie pas quels intervenants doivent prendre part à l'élaboration du schéma d'aménagement global donc encore moins à celle du schéma d'aménagement touristique, nous établissons une typologie d'intervenants divisée en cinq grandes classes basée sur les problématiques établies précédemment. Notre typologie se présente comme suit:

- 1- les intervenants gouvernementaux;
- 2- les intervenants régionaux majeurs et mineurs;
- 3- les intervenants locaux;
- 4- les intervenants supra-locaux;
- 5- la population;

Le gouvernement communique avec les MRC et vice versa par l'entremise de ses ministères (MAM, MICT, MLCP, MAC, MERQ, MEnvi.Q, MAPAQ) et leurs bureaux régionaux.

L'ATR, comme interlocuteur privilégié du MICT en matière touristique, représente l'intervenant régional majeur puisqu'il est le principal détenteur des informations concernant la problématique, le développement et les possibilités d'aménagement touristique. D'autres organismes régionaux tels le CRD, le CRL et le CRC ainsi que des groupements associatifs de villégiature, de pourvoiries, de restaurateurs, d'hôteliers etc. peuvent fournir des informations spécifiques concernant le schéma d'aménagement touristique; c'est pourquoi ils sont des intervenants sectoriels.

TABLEAU XXVII

Typologie des intervenants

Gouvernementaux	Régionaux Majeur sectoriels		Supra-locaux	Locaux	Population
MAM	ATR	CRD	Conseil	Municipalités	Population de la région
MICT		CRL	Équipe technique	Chambre de commerce	d'appartenance
MLCP		CRC			
MAC		Groupes associatifs	Comité touristique	Commissariat industriel	
MERQ					
MEnvi.Q			MRC adjacentes	Office de tourisme et de congrès	
MAPAQ					
Bureaux régionaux				Association touristique locale	

Nous regroupons comme intervenants supra-locaux, tout individu ou groupe d'individus faisant partie de la structure des MRC comme le conseil, l'équipe technique, les comités touristiques et les MRC adjacentes.

Pour leur part, les intervenants locaux fournissent des renseignements techniques ponctuels concernant leur localité tels les municipalités, les Chambres de commerce, les Commissariats industriels, les Offices de tourisme et de congrès et les Associations touristiques locales.

Le dernier groupe d'intervenants, la population n'est pas à négliger puisque la L.a.u. oblige les MRC à agir en concertation avec la population de la région d'appartenance qu'est la MRC.

La nature des interventions des groupes précités diffère d'une étape à l'autre du processus de planification et d'un intervenant à l'autre. Le MAM établit que certains intervenants agissent en tant qu'acteur, d'autres interviennent dans le processus de planification en tant que consultant et enfin, d'autres ont un rôle de décideur. Il mentionne également que l'information doit être distribuée à toute la population du territoire de la MRC. (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 1983)

D'après ces recommandations du MAM, nous pouvons établir une typologie d'intervention concernant l'élaboration du schéma d'aménagement touristique soit:

1- L'information - I;

2- La consultation - C;

3- La décision - D a) autoritaire - DA

b) en concertation - DC

TABLEAU XXVIII

Typologie des interventions

- assemblée publique
- mass média
- envoi postal

- pour la préparation à l'élaboration du schéma d'aménagement touristique - CPr.
- pour l'élaboration du schéma d'aménagement touristique - CE.
- pour modification de la version préliminaire du schéma d'aménagement touristique - CM.
- pour acceptation des propositions du schéma d'aménagement touristique - CA.

L'information vise à diffuser l'avancement des travaux de la MRC par le biais d'assemblées publiques, de communiqués aux mass-médias locaux et régionaux ou de résumés de la situation distribués à chaque adresse civique.

L'aspect consultatif de l'intervention prend quatre formes dans le cas des MRC. D'une part, la MRC consulte certains organismes régionaux pour obtenir des informations de base lors de la phase préparatoire - CPr. Ensuite la MRC s'adresse à des professionnels et organismes du milieu ainsi qu'à différents ministères (directement ou indirectement) pour élaborer de façon adéquate la proposition préliminaire du schéma d'aménagement - CE. Enfin, selon la L.a.u. elle consulte le gouvernement (MAM), les municipalités, les MRC adjacentes et la population pour les modifications de la version préliminaire - CM et pour l'acceptation de la version définitive - CA.

Le troisième type d'intervention rencontré dans le contexte des MRC: la décision, ne peut se faire de façon autoritaire sauf dans un seul cas que nous verrons dans le modèle opérationnel - DA. Les autres décisions sont soumises à différents intervenants telle que la loi 125 le stipule aux articles 12 à 20. Dans ce contexte, la prise de décision se fait donc en concertation - DC et selon une forme très précise décrite par le MAM dans le modèle de base du processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement. (MAM, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 1983)

Notre modèle opérationnel décrira les types d'intervenants et d'interventions selon les différentes étapes du processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique.

En résumé notre modèle spécifique du processus planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique se divise en deux phases: la phase préparatoire et la phase d'élaboration comptant elle-même

deux périodes: la période d'analyse et de conception ainsi que la période de conciliation et de concertation.

Cinq variables précisent la démarche du processus: les contrôles politiques en établissent les étapes, les supports techniques précisent le contenu de ces étapes alors que les discussions et analyses ainsi que les éléments de contenu détaillent les supports techniques. Enfin plusieurs types d'intervenants selon différents types d'interventions participent au processus.

3.2.3 Le modèle opérationnel: le processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique : Suite à la présentation et à la description du modèle de base et du modèle spécifique, nous développerons dans les pages suivantes le modèle opérationnel du processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique. Après avoir décrit ce modèle opérationnel et précisé son lien avec le modèle spécifique nous détaillerons chacun des éléments des variables qu'il contient en fonction des phases du déroulement du processus.

TABLEAU XXIX

Modèle spécifique du processus de planification du schéma d'aménagement touristique

Éléments de contenu* obligatoires	Éléments de contenu facultatifs	Discussions et analyses	Support technique	Contrôle politique	Intervenants*
PHASE PRÉPARATOIRE					
E01 Orientations touristiques	EF1 Affectations du sol dans les périmètres urbains	D1 Régie interne	S1 Cueillette de données	C1 Programme de travail et contrôle intérimaire	Gouvernementaux
E02 Affectations du territoire	EF3 Propositions des municipalités, organismes et individus	D2 Études existantes	S2 Options du programme de travail	C2 Résolution pour l'élaboration du schéma	Régionaux
E03 Sites touristiques dans périmètre d'urbanisation	EF4 Zones touristiques soustraites au jalonnement	D3 Instruments de contrôle	S3 Options du règlement de contrôle intérimaire		
E04 et E08 Contraintes	EF5 Voies d'accès	D4 Caractéristiques du milieu	D5 Enjeux touristiques		
E05 Territoires à intérêt touristique		D6 Degré de détail	D7 Intervenants		
E06 Équipements et infrastructures touristiques intermunicipaux		D8 Programme de travail	D9 Règlement de contrôle intérimaire		
E07 Équipements et infrastructures touristiques du gouvernement et ses mandataires					

* Ces variables ne correspondent pas nécessairement aux étapes du processus (horizontale) mais interviennent quelque part dans le processus.

TABLEAU XXIX

Modèle spécifique du processus de planification du schéma d'aménagement touristique (suite)

Éléments de contenu* obligatoires	Discussions et analyses	Support technique	Contrôle politique	Intervenants*
PHASE D'ÉLABORATION (période d'analyse et de conception)				
E09 Normes de règlements d'urbanisme	D10 Caractéristiques touristiques	S4 Inventaire et analyse	C3 Orientations touristiques	Supralocaux
E010 Coûts	D11 Buts, objectifs et rôle du schéma	S5 Synthèse des options d'aménagement et intégration au schéma global	C4 Proposition préliminaire d'aménagement touristique	
E011 Documents de la consultation	D12 Options d'aménagement et intégration au schéma global		C5 Adoption de la proposition préliminaire	Locaux
PHASE D'ÉLABORATION (période de conciliation et de concertation)				
				Population
	D13 Analyse des avis	S6 Analyse des avis	C6 Option d'aménagement	
	D14 Concentration sur des orientations communes		C7 Proposition d'aménagement	
	D15 Choix de l'option préférentielle		C8 Adoption de la proposition d'aménagement	
	D16 Modification et amélioration du schéma			

3.2.3.1 Présentation du modèle opérationnel : Comme le modèle spécifique puisqu'il s'y rattache, le modèle opérationnel se divise en deux phases, la phase préparatoire et la phase d'élaboration avec ses deux périodes: la période d'analyse et de conception ainsi que la période de conciliation et de concertation.

Nous conservons dans le modèle opérationnel trois variables du modèle spécifique: les discussions et analyses, les éléments de contenu ainsi que les intervenants car elles précisent jusqu'à un certain point les éléments de support technique et de contrôle politique réalisant ainsi un premier pas vers l'opérationnalisation du modèle. À ces trois variables nous en ajoutons trois autres déduites de la littérature pratique et théorique traitant de l'aménagement touristique: les paramètres, les composantes théoriques et les composantes pratiques.

TABLEAU XXX

Modèle opérationnel de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique

Composantes théoriques	Composantes pratiques	Paramètres	Éléments de contenu obligatoires	Éléments de contenu facultatifs	Discussions et analyses	Intervenants	Support technique	Contrôle politique
------------------------	-----------------------	------------	----------------------------------	---------------------------------	-------------------------	--------------	-------------------	--------------------

PHASE PRÉPARATOIRE

PHASE D'ÉLABORATION
(Période d'analyse et de conception)

PHASE D'ÉLABORATION
(Période de conciliation et de concertation)

3.2.3.2 Lien entre le modèle spécifique et le modèle opérationnel : Comme précisé dans les pages précédentes, le modèle spécifique reprend des variables déjà identifiées par le MAM pour le processus de planification de l'élaboration du schéma global. Il retient les éléments de ces variables pertinents et adaptables à un schéma d'aménagement touristique.

Les contrôles politiques tant dans le modèle de base que dans le modèle spécifique demeurent les mêmes et identifient les grandes étapes de la démarche. Ces contrôles politiques sont peu opérationnels car ils regroupent une quantité trop importante d'informations mais ils servent de lien entre le processus global et le processus touristique. Les supports techniques pour leur part précisent jusqu'à un certain point les étapes des contrôles politiques, mais de façon encore très globale; ils représentent la base de l'opérationnalisation du modèle puisqu'ils sont un début de concrétisation des contrôles politiques. Les deux variables suivantes décrites par le MAM: les discussions et analyses et les éléments de contenu composés d'éléments plus spécifiques détaillent de façon élaborée les éléments des supports techniques. Appuyées sur les supports techniques qu'elles concrétisent, ces variables représentent ainsi le début de l'opérationnalisation réelle du modèle spécifique.

La base du modèle opérationnel repose donc sur les supports techniques opérationnalisés par d'autres variables définies par le MAM (les discussions et analyses ainsi que les éléments de contenu) et par des variables déduites de notre revue de littérature: les paramètres ainsi que les composantes pratiques et théoriques.

3.2.3.3. Les variables du modèle opérationnel : Comme nous l'avons vu lors de la présentation du modèle, six variables élaborent le modèle opérationnel: les discussions et analyses, les éléments de contenu, les intervenants, les paramètres, les composantes théoriques et les composantes pratiques. Rappelons que la première, les discussions et analyses précise en quoi consistent globalement les éléments de support technique. Les éléments de contenu pour leur part présentent un type d'informations spécifié par la L.a.u. Ils doivent apparaître dans le schéma s'ils sont obligatoires ou sont à titre suggestifs lorsque la loi les désigne comme éléments facultatifs; d'une façon ou d'une autre, ils détaillent les supports techniques. Toutes les personnes ou organismes impliqués dans le processus d'élaboration du schéma touristique se regroupent sous la variable intervenants; plusieurs types d'intervenants sont possibles tels les intervenants gouvernementaux, régionaux, supra-locaux, locaux et enfin la population de même que plusieurs types d'interventions.

La quatrième variable que nous avons identifié «paramètre» définit en détail les éléments de contenu tant obligatoires que facultatifs grâce à ses éléments déduits de la revue de littérature pratique. Ils correspondent aux éléments d'information couramment utilisés par les intervenants touristiques.

Notre modèle regroupe enfin les éléments de ces paramètres grâce à des composantes qui classifient les informations sous leur aspect pratique (les composantes pratiques) et théorique (les composantes théoriques).

3.2.3.4 Les éléments des variables du modèle opérationnel

Les éléments de la première variable: discussions et analyses ont déjà été décrits au tableau XXV alors que ceux de la deuxième variable, les éléments de contenu l'ont été au tableau XXVI. La typologie des intervenants et de leur interventions est décrite aux tableaux XXVII et XXVIII.

Les éléments des trois variables que nous ajoutons au modèle opérationnel: les paramètres, les composantes théoriques et pratiques ont pour leur part été précisés dans la revue de littérature pratique (cf. Tableau XIX). Nous en avons tiré le tableau suivant où nous avons ajouté les sigles P1 à P16, CP1 à CP4 et CT1 à CT4 (Tableau XXXI).

3.2.3.5 L'opérationnalisation du modèle : Nous décrirons les éléments des variables opérationnelles selon l'ordre de l'utilisation du modèle c'est-à-dire en commençant par la phase préparatoire, pour ensuite détailler les éléments de la phase d'élaboration - période d'analyse et de conception et enfin ceux de la deuxième période de la phase d'élaboration - la période de conciliation et de concertation.

Comme expliqué précédemment, le modèle est vraiment opérationnel lorsque les supports techniques sont précisés par les discussions et analyses, qu'ils sont détaillés par les éléments de contenus (obligatoires et facultatifs), proposés par le MAM et enfin lorsque ces éléments de contenu du MAM sont ajustés au langage des intervenants par les paramètres. Le modèle regroupe enfin les paramètres par les composantes théoriques et pratiques et identifie les intervenants selon leur groupe d'appartenance et leur type d'implication dans le processus.

Tableau XXXI
Composantes et paramètres retenus pour le modèle

Composante théorique	Composante pratique	Paramètre
CT1 Environnementale CT2 Politique CT3 Sociale CT4 Économique	CP1 Composante reliée à la situation actuelle	P1 la localisation P2 le cadre biophysique P3 le cadre humain P4 le cadre économique P5 l'activité touristique
CT1 Environnementale	CP2 Composante reliée à l'offre touristique	P6 les aménagements biophysiques P7 les aménagements culturels et historiques P8 les aménagements sportifs et récréatifs P9 les infrastructures touristiques P10 les équipements à caractère industriel, agricole et scientifique*
CT3 Sociale		P11 événements et manifestations*
CT3 Sociale	CP3 Composante reliée à la demande touristique	P12 le profil du touriste P13 le marché
CT1 Environnementale CT2 Politique CT3 Sociale CT4 Économique	CP4 Composante reliée au potentiel touristique	P14 bilan complet du territoire et de la demande P15 inventaire des forces et des faiblesses générales P16 Identification du potentiel

* Moins important.

A- La phase préparatoire

Le tableau XXXII illustre le processus de la phase préparatoire. La phase préparatoire comprend trois supports techniques: S1 - la cueillette de données générales S2 - la définition d'options relatives au programme de travail et S3 - la définition d'options relatives au projet de contrôle intérimaire.

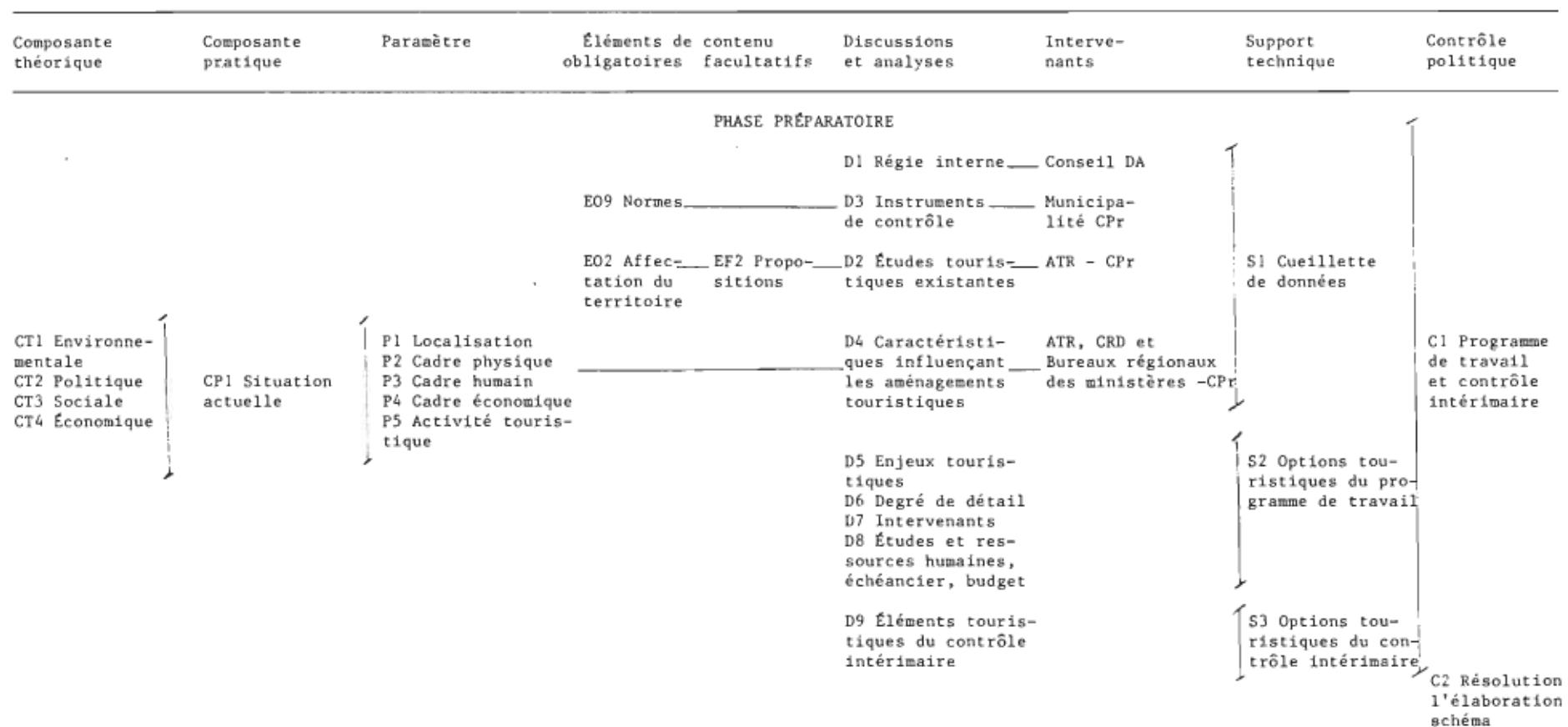
Avant que le comité sectoriel touristique ne s'attaque à l'élaboration du schéma touristique, le conseil de la MRC doit d'abord avoir choisi d'opérer en régie interne, ce qui représente le premier élément des discussions et analyses - D1. Cette décision est la seule prise de façon autoritaire - DA.

A- a) La cueillette de données générales - S1 : Suite au choix du mode d'opération, le comité touristique se met au travail; il développe le premier support technique: la cueillette de données générales - S1 en faisant d'abord l'inventaire des instruments de contrôle - D3 qui à cette étape se limitent aux normes de règlements d'urbanisme applicables à l'aménagement - EO9. C'est en consultant les municipalités du territoire que le comité obtient les éléments de règlement d'urbanisme relatifs à l'aménagement touristique. Le type de consultation vise la préparation de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique - CPr.

Par la suite, le comité touristique analyse les études d'aménagement touristique existantes - D2 pour recueillir certaines données générales déjà inventoriées précédemment. De telles données permettent entre autre de préciser les affectations touristiques actuelles du territoire tant

TABLEAU XXXII

Modèle opérationnel du processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique - phase préparatoire



générales - EO2 que celles situées à l'intérieur des périmètres urbains - EF2. Un organisme consultatif régional: l'ATR possède de telles études ou encore sait où se les procurer; ce type de consultation sert encore à la préparation de l'élaboration du schéma - CPr.

Pour compléter la cueillette de données - S1, le comité fait l'inventaire des caractéristiques du milieu pouvant influencer les aménagements touristiques - D4. Pour ce faire, le comité définit clairement la localisation de son territoire, son cadre physique, humain, économique et son activité touristique - P1 à P5 de façon à avoir une image claire de la situation actuelle - CPI; il précise ainsi les caractéristiques environnementale, politique, sociale et économique - CT 1-2-3-4 du territoire de sa MRC. C'est en s'adressant à certains organismes régionaux (ATR, CRD, bureaux régionaux des ministères) en tant que consultants participant à la phase préparatoire du schéma - CPr que le comité obtient de tels renseignements.

A- b) Définition d'options touristiques relatives au programme de travail - S2 : Grâce aux informations de base déjà recueillies, le comité identifie les enjeux touristiques du territoire de la MRC - D5 et peut ainsi orienter globalement son programme de travail et définir le degré de détail - D6 à donner aux éléments de contenu. Il précise les autres intervenants à consulter et les autres informations à recueillir - D7 ainsi que les études à entreprendre, les ressources humaines à engager s'il y a lieu, l'échéancier et le budget - D8.

A- c) Définition d'options touristiques relatives au projet de règlement de contrôle intérimaire - S3 : Le comité touristique doit faire le point sur les aménagements touristiques en cours ou prévisibles à court terme afin de les inclure dans le règlement de contrôle intérimaire - D9.

B- La phase d'élaboration - période d'analyse et de conception

Le tableau XXXIII représente le processus de la phase d'analyse et de conception.

La première période de la deuxième phase, la phase d'élaboration, compte deux supports techniques: l'inventaire et l'analyse de l'aspect touristique du territoire - S4 et la synthèse quant à des options d'aménagement et son intégration dans le schéma global - S5.

Avant d'entreprendre l'inventaire - S4 le comité établit d'abord les buts, objectifs et rôles du schéma touristique - D11 en spécifiant les orientations d'aménagement touristique - E01 liées aux options touristiques plausibles définies précédemment dans le support technique S2 (la définition d'options relatives au programme de travail du schéma touristique).

B- a) L'inventaire et l'analyse de l'aspect touristique du territoire - S4 : L'élaboration du quatrième support technique: l'inventaire et l'analyse de l'aspect touristique du territoire débute par l'identification des caractéristiques touristiques du milieu - D10. Le comité identifie entre autres les zones soumises à des contraintes - E04 et E08 et s'il y a lieu, repère les zones jugées touristiques qui doivent être soustraites au jalonnement - EF4. Il identifie ensuite les

TABLEAU XXXIII

Modèle opérationnel du processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique - phase d'élaboration (période d'analyse et de conception)

Composante théorique	Composante pratique	Paramètre	Éléments de contenu obligatoires facultatifs	Discussions et analyses	Intervenants	Support technique	Contrôle politique
PHASE D'ÉLABORATION							
CT1 Environnementale CT3 Sociale	CP2 Offre touristique		E01 Orientations touristiques E04 et E08 Contraintes P6 Aménagements biophysiques P7 Aménagements culturels et historiques P8 Aménagements sportifs et récréatifs P9 Infrastructures P10 Equipements industriel, agricole, scientifique P11 Événements et manifestations	D11 Buts, objectifs et rôle du schéma EF4 Zones touristiques soustraites au jalonnement EO5 Intérêts touristiques Ef5 Voies d'accès D10 Caractéristiques touristiques	ATR, CRL, CRC Groupes associatifs Municipalités Chambres de Commerce Commissariats industriels Offices de tourisme et de congrès Associations touristiques locales - CE	S4 Inventaire et analyse	C3 Orientations touristiques
CT3 Sociale	CP3 Demande touristique		P12 Profil du tourist P13 Marché actuel				

TABLEAU XXXIII
Modèle opérationnel du processus de planification de l'élaboration du schéma
d'aménagement touristique - phase d'élaboration (période d'analyse et de conception) (suite)

Composante théorique	Composante pratique	Paramètre	Élément de contenu obligatoires facultatifs	Discussions et analyses	Intervenant	Support technique	Contrôle politique
CT1 Environnementale CT2 Politique CT3 Sociale CT4 Économique	CP4 Potentiel touristique de la MRC		P14 Bilan de l'offre et de la demande P15 Forces et faiblesses P16 Potentiel inexploité	D10 Caractéristiques touristiques			
CT1 Environnementale CT2 Politique CT3 Sociale CT4 Économiques	CP5 Produit touristique commercialisable		P17 Image touristique actuelle P18 Orientations gouvernementales P19 Conjoncture provinciale P20 Image touristique de la MRC	MAM - CE			
CT1 Environnementale	CP6 Aménagements		P21 Zones d'aménagement touristique P22 Équipements, infrastructures, voies d'accès à être mis en place	EO6 Équipements et infrastructures touristiques intermunicipaux EO7 Équipements et infrastructures du gouvernement	EF3 Propositions des municipalités, organismes régionaux, groupes EO8 Équipements et infrastructures du gouvernement	D12 Options d'aménagement et intégration au schéma D13 Options d'aménagement et intégration au schéma D14 Options d'aménagement et intégration au schéma global	Organismes régionaux Municipalités Groupes associatifs Population Ministères - CE
CT2 Politique CT4 Économique			P23 Responsables des aménagements P24 Programme de subvention pour les projets	EO9 Coûts		S5 Synthèse des options d'aménagement et intégration au schéma global	C4 Propositions préliminaire d'aménagement touristique

TABLEAU XXXIII

Modèle opérationnel du processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique - phase d'élaboration (période d'analyse et de conception) (suite)

Composante théorique	Composante pratique	Paramètre	Éléments de contenu obligatoires facultatifs	Discussions et analyses	Intervenants	Support technique	Contrôle politique
					Municipalité - DC ATR Population] - CE Conseil - D finale		C5 Adoption de la proposition préliminaire d'aménagement

territoires à intérêt touristique - E05 en spécifiant plusieurs paramètres: les aménagements biophysiques, culturels et historiques, sportifs et récréatifs, les infrastructures touristiques, les équipements à caractère industriel, agricole et scientifique ainsi que les lieux de différents événements et manifestations - P6 à P11. Un tel inventaire précise la deuxième composante pratique: l'offre touristique - CP2 qui comprend les composantes théoriques environnementale - CT1 et sociale - CT3. La localisation des voies d'accès - EF5 doit aussi être identifiée puisqu'elle permet d'atteindre les aménagements de l'offre touristique.

L'identification des caractéristiques touristiques du milieu comprend aussi l'étude de deux autres paramètres: le profil du touriste - P12 et le marché touristique actuel - P13 regroupés sous la troisième composante pratique: la demande touristique - CP3 elle-même étant une composante théorique sociale - CT2.

Plusieurs intervenants contribuent à compléter l'inventaire des caractéristiques du milieu: des organismes régionaux tels l'ATR, le CRL, le CRC et des groupes associatifs spécifiques, des organismes municipaux tels les municipalités, les Chambres de commerce, les Commissariats industriels, les Offices de tourisme et de congrès ainsi que les Associations touristiques locales peuvent fournir des informations très actuelles. Ce sont des consultants pour l'élaboration du schéma d'aménagement - CE.

Pour faire l'analyse des caractéristiques touristiques du territoire, le comité, à partir des inventaires réalisés précédemment trace un bilan de l'offre et de la demande touristique - P14, identifie les forces et les faiblesses de la région en matière touristique - P15 et identifie le

potentiel encore inexploité - P15. L'ensemble de ces paramètres établit le potentiel touristique de la MRC, une des composantes pratiques - CP4 qui relève des composantes théoriques environnementale, politique, sociale et économique CT 1-2-3-4.

B- b) Synthèse quant à des options d'aménagement - S5 : Le comité touristique a en main toutes les informations lui permettant de limiter le nombre d'options d'aménagement à celles qui semblent les plus réalistes. Le support technique précédent: l'inventaire et l'analyse de l'aspect touristique du territoire - S4 rassemble suffisamment d'informations pour pouvoir établir clairement l'image touristique actuelle de la MRC - P17. En tenant compte des orientations gouvernementales - P18 que le MAM doit faire parvenir au MRC selon l'article 11 de la loi 125, agissant ainsi en tant que consultant pour l'élaboration du schéma d'aménagement - CE, et en considérant la conjoncture provinciale dans son ensemble - P19, le comité touristique peut figurer l'image touristique que la MRC véhiculera dans l'avenir - P20 en consultant l'association touristique régionale et les MRC adjacentes - CE. Cette image future représente le produit touristique que la MRC cherchera à commercialiser - CP5 liée à l'ensemble des composantes théoriques soit les composantes environnementale, politique, sociale et économique - CT 1-2-3-4.

Une fois le produit commercialisable établit, le comité peut se mettre à la tâche et formuler les options d'aménagement touristique - D12. Il doit tenir compte des propositions d'aménagement touristique venant des municipalités, d'organismes régionaux et de groupes d'individus et associatifs - EF3, identifier, localiser et établir l'échéancier de réalisation des

équipements et infrastructures touristiques de caractère intermunicipal - E06 et enfin identifier et localiser les équipements et infrastructures touristiques à être mis en place par le gouvernement et autres organismes publics - E07. Ce faisant, le comité précise les zones d'aménagement touristique - P21, les équipements, infrastructures et voies d'accès à être mis en place - P22, que nous avons regroupés sous la composante pratique Aménagements - CP6. Cette dernière est liée à la composante théorique environnementale - CT1.

Un dernier élément de contenu exigé par le MAM doit spécifier au cours de cette phase les coûts des équipements et infrastructures prévus - E010. Notre modèle prévoit non seulement la détermination des coûts, mais aussi les groupes ou personnes responsables de la réalisation de ces aménagements - P23, il propose de plus d'identifier les projets d'aménagement spécifiques éligibles à des subventions gouvernementales - P24. Nous avons regroupés ces deux derniers paramètres également sous la composante pratique Aménagements - CP6. Ils sont respectivement liés aux composantes théoriques politique - CT2 et économique - CT4.

Ces dernières étapes ont permis d'élaborer les propositions préliminaires d'aménagement touristique qui sont ensuite intégrées à la proposition préliminaire du schéma global. Selon la L.a.u., ces propositions préliminaires doivent être soumises à quelques intervenants avant la poursuite du processus. Les municipalités donnent un avis décisif d'acceptation des propositions préliminaires et agissent en concertation - DC alors que l'organisme régional directement intéressé par la proposition préliminaire d'aménagement touristique: l'ATR, ainsi que la population

donnent un avis de consultation sur l'élaboration des propositions d'aménagement touristique - CE.

C'est finalement le conseil de la MRC qui adopte la proposition préliminaire d'aménagement à laquelle est intégrée la proposition d'aménagement touristique - D finale.

C-La phase d'élaboration (période de conciliation et de concertation)

Le tableau XXXIV illustre la phase d'élaboration - période de conciliation et de concertation. Nous avons déjà vu que nous ne retenons qu'un seul support technique pour cette période: l'analyse des avis concernant le schéma touristique - S6.

Le comité touristique analyse les avis - S6 recueillis lors de l'adoption de la proposition préliminaire d'aménagement - C5. Il analyse en particulier les avis touristiques - D13; avec le reste de l'équipe, il se concentre ensuite sur une orientation - D14 puis choisit l'option touristique qui correspond le mieux à l'orientation déterminée - D15. Une fois l'option touristique choisie, les propositions préliminaires d'aménagement touristique qui s'y rattachent peuvent être intégrées dans le processus d'élaboration de la proposition d'aménagement global - C7.

Il revient en dernier lieu au comité touristique de rédiger les documents relatifs aux modalités et conclusions de la consultation auprès des divers intervenants touristiques concernant la proposition préliminaire d'aménagement - E011.

TABLEAU XXXIV

Modèle opérationnel du processus de planification de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique - phase d'élaboration (période de conciliation et de concertation)

Composante théorique	Composante pratique	Paramètre	Éléments de contenu obligatoires facultatifs	Discussions et analyses	Intervenants	Support technique	Contrôle politique
PHASE D'ÉLABORATION							
			D13 Analyse des avis touristiques D14 Concentration sur une orientation D15 Choix de l'option touristique		S6 Analyse des avis concernant le schéma touristique	C6 Choix d'une option d'aménagement touristique	
			E011 Documents relatifs aux modalités et conclusions de la consultation auprès des divers intervenants touristiques			C7 Élaboration de la proposition d'aménagement touristique	

Conclusion

À partir de l'étude de trois problématiques: celles du tourisme au Québec, des MRC et du tourisme dans les MRC, nous avons d'abord tracé un portrait du contexte dans lequel évolue la réalisation du schéma d'aménagement touristique des municipalités régionales de comté.

Grâce à la revue de littérature, nous avons par la suite cerné le champ de connaissances théoriques et pratiques en matière de tourisme et d'aménagement touristique.

Ces deux premières étapes nous ont permis d'acquérir l'expertise nécessaire au développement d'un modèle spécifique opérationnel d'élaboration d'un schéma d'aménagement touristique.

Étant donné la nouveauté de la structure des MRC et de la préoccupation en aménagement touristique, peu de recherches ont à ce jour été menées sur le sujet au Québec. L'Europe et les États-Unis possèdent une certaine littérature sur le sujet, mais son utilisation dans le contexte socio-politique québécois n'est pas nécessairement adéquat. Notre recherche innove en créant un outil de travail adapté au milieu.

Appuyé sur les travaux d'auteurs européens, américains et québécois reconnus, notre modèle se base sur un cadre théorique accepté mondialement. De plus, il s'appuie sur des plans de développement et d'aménagement déjà réalisés au Québec. Tout en s'appliquant d'abord à la structure des MRC, le modèle peut également s'adapter à d'autres types d'organisations devant réaliser un schéma d'aménagement puisque au départ, il

s'utilise par des entités fort différentes les unes des autres: les MRC.

La portée scientifique et pratique de ce modèle n'est donc pas à négliger.

Il faut cependant noter que le rythme d'avancement des travaux diffère d'une MRC et que le contexte de réalisation des schémas d'aménagement évolue rapidement puisque le processus doit être terminé au plus tard en 1986. Le modèle est donc utilisé dans des contextes économique et politique différents, l'activité touristique ayant subit des fluctuations importantes depuis le début des premiers schémas d'aménagement en 1979 (récession économique, inflation, politique de décentralisation, création du ministère du tourisme etc.). L'adaptabilité de notre modèle à ces changements lui procure une force supplémentaire puisqu'il tient compte de la conjoncture provinciale du moment.

BIBLIOGRAPHIE

AUTEURS IDENTIFIÉS

Alexandre, N., Beaubien, P. et autres, Les défis de l'aménagement, Textes édités par Denis Vaugeois, Assemblée nationale du Québec, 1982, 368 p.

Allen, B., Delatrie, S., Dupuis, M., Garceau, R., Lamy, A., Découverte du potentiel touristique régional, Projet Canada au travail, Louiseville, 1980.

B.A.E.Q. (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec), Plan de développement - Bas St-Laurent, Gaspésie et Iles de la Madeleine, projet de l'ARDA, 1966.

Baretje, R., Defert, P., Aspects économiques du tourisme, Ed. Berger - Levraud, Paris, 1972, 355 p.

Bussière, Guy, Bas Saint-Laurent, Gaspésie - Schéma d'aménagement touristique, MTCP, Direction générale des parcs, 1972.

Couët, J.-M., Pour la réalisation d'une industrie touristique au Saguenay - Lac Saint-Jean, CRD Saguenay.

Cluseau, P., Thiffault, G., Les études des marchés de Boston, Chicago, Hartford, New-York, Providence et Washington D.C., MICT, Service d'analyse et de programmation, 1982.

Commission de développement touristique des Iles-de-la-Madeleine, Schéma de développement touristique des Iles de la Madeleine, 1979-1980.

CRD (Conseil régional de développement) Laurentides-Lanaudière, Le tourisme: son développement dans la région Laurentides-Lanaudière, 1973.

CERM (Conseil économique régional de la Mauricie), Mauricie tourisme, Trois-Rivières, 1972, 205 p.

CER (Conseil économique régional), Saguenay - Lac Saint-Jean, Esquisse sur le tourisme au Saguenay - Lac Saint-Jean, 1966.

CRD (Conseil régional de développement) Saguenay - Lac Saint-Jean - Chibougamau, Comité moyen nord, Le potentiel touristique de la région administrative 02, Jonquière, 1974.

Corporation du comté de Labelle, Schéma d'aménagement du territoire - proposition préliminaire, 1981.

Courtemanche, Pierre O., Tourisme et géographie touristique: aspects terminologique, Tourisme et Géographie, Les Presses coopératives, 1974, 174 p.

David, R., Gagnon, R., Le loisir au Québec 1981, MLCP, Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique, Québec, 1983, 111 p.

DeKadt, J., Tourism, Passeport to Development, Oxford University Press, New-York, 1979, 360 p.

Demers, J., Le tourisme en péril, Ed. Nouvelle Optique, Montréal, 1983, 210 p.

Dupont, C., Vocabulaire du tourisme, Montréal, Linguatich, 1979, 140 p.

Fortin, G., Parent, L., Les MRC et leur capacité d'extension, INRS - Urbanisation, 1983.

Fortin, G., Parent L., Les MRC: un devenir perpétuel (version préliminaire), INRS Urbanisation, 1984.

Friedman, M., Essays of Positive Economics, Chicago, University of Chicago Press, 1953.

Gauthier, G., Loisir touristique ou tourisme?, MLCP, Direction de la planification, Québec, 1981.

Gendron, F., Le choix des régions, Bibliothèque nationale du Québec, 1983, 132 p.

Gendron, F., La décentralisation des activités gouvernementales, Mémoire au Conseil des ministres, Québec, 1982.

Gravel, R.J., La création des MRC et la décentralisation gouvernementale: analyse et évaluation, E.N.A.P., Québec, 1983.

Gunn, C.A., Tourism Planning, publié par Crane, Russak et Cie Inc., New-York, U.S.A., 1979, 371 p.

Gunn, C.A., Proposition d'une méthodologie pour déterminer le potentiel de développement des zones de destination touristique au Canada, pour l'O.T.C., Texas, 1982, 49 p.

Haulot, A., Tourisme et environnement: la recherche d'un équilibre, Marabout Monde Moderne, Verviers, 1974, 411 p.

Hunziker, Krapf, Der touristische Kosum (traduction), Dissertation inaugurale, Berne, 1954.

INART (Institut Nord-Américain de recherche en tourisme, Stratégie d'intervention touristique pour la région Abitibi-Témiscamingue, pour le MEER, Montréal, 1983, 86 p.

Landry, M., Maloin, J.L., Réflexions sur le problème de la validation des modèles, Faculté des Sciences de l'administration, Université Laval, n° 48. Extrait de «Modelisation et maîtrise des systèmes», Actes du congrès de l'AFCEN, Éditions Hommes et Techniques, Suresnes, 1977.

Léonard, M., Synthèse des études sur le tourisme et la récréation dans la région de Montréal, pour le MTCP, Québec, 1975.

McIntosh, Robert, Shashikant, Gupla, Tourism: Principles, Practices, Philosophie, (3^e éd.) Ed. Grid, Columbus, Ohio, 1980, 319 p.

MEER, en collaboration avec l'OTC, Résumé Estrie, Québec, 1982, 26 p.

MRC des Iles de la Madeleine, Proposition préliminaire d'aménagement, avril 1982.

Moulin, C.L., Social Tourism: Development and Prospects in Quebec, University of Ottawa, (sans date).

MRC de la Matapédia, Schéma d'aménagement du territoire - Proposition préliminaire, juin 1983.

Nadeau, R., Le tourisme: aspects théoriques et pratiques au Québec, Éd. Sodilis, Montréal, 1982, 256 p.

OPDQ (Office de planification et de développement du Québec), Devis relatifs à l'élaboration des schémas régionaux de développement et d'aménagement, Dossier d'inventaire et d'analyse, Collection: les schémas régionaux, 1976.

OPDQ et MTCP, Outaouais - schéma - tourisme, Schéma de développement et d'aménagement de l'Outaouais, (sans date).

Ouellet, A., Processus de recherche: une approche systémique, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1981.

Plante, G., Inventaire touristique de la région administrative 04, CRD-04, Trois-Rivières, 1976.

Saint-Laurent, G., Ébacher, M., Tourisme et loisir de plein-air - Région N° 9: Côte Nord - Phase I, Inventaire et analyse, MTCP, Service de la Planification, 1976.

Samson, M., Montpetit, M., Enquête auprès d'un échantillon de ménages de la zone métropolitaine de Montréal, Montréal, Presse de l'Université du Québec, Les Cahiers du CRUR, N° 3, 1972.

Selltiz, C., Wrightsman, I.S., Cook, S.W., Les méthodes de recherche en sciences sociales, Les Éditions HRW, Montréal, 1977.

Simon, H.A., La science des systèmes, science de l'artificiel, Paris, Epi, Éd., 1974.

Sores Inc., Région Orford-Magog: Schéma d'aménagement touristique, pour le MTCP, Montréal, 1973.

SOTAR (Société technique d'aménagement régional), Esquisse d'une stratégie d'intervention en Estrie, pour l'OTC, 1982, 84 p.

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

Gouvernement du Québec, Bâtir le Québec, Bureau de l'Éditeur officiel, Québec, Canada, 1979.

Gouvernement du Québec, Le tourisme: perspectives de relance, Conférences socio-économiques, Québec, Canada, 1978.

Gouvernement du Québec, Le virage technologique - Bâtir le Québec - Phase 2, Programme d'action économique 1982-1986, Québec, Canada, 1982, 248 p.

Gouvernement du Québec (Conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, groupe de consultation), L'aménagement du territoire au Québec: un projet collectif, Éditeur officiel du Québec, Québec, Canada, 1980.

Gouvernement du Québec (Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation), Aménager l'avenir: Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, Éd. Direction générale des publications gouvernementales, Québec, Canada, 1983, 126 p.

Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, Prendre notre temps, Livre Vert sur le loisir au Québec, Éd. par le Service des Communications du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, 1977, 107 p.

Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, On a un monde à récréer, Livre Blanc sur le loisir au Québec, Éd. par le Service des Communications du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, 1979, 107 p.

Ministère des affaires municipales, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Aménagement et urbanisme, Québec, Canada, 1983.

Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à l'aménagement et la décentralisation, La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, (Fascicules 1 à 6), Québec, (sans date).

Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme, Direction générale du tourisme, Le tourisme au Québec: Bilan et perspectives d'action - 1985-88, Québec, 1984.

Ministre d'État au développement culturel, La politique québécoise du développement culturel, vol. 1 et 2, Éd. officiel du Québec, 1978, 472 p.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire au Québec, Collection du MAM, Vol. 1, N° 2, mai 1975.

PÉRIODIQUES

Bélanger, H., Les faits marquants de la loi 125, Développement Québec, 1980, Vol. 7, N° 1, 12-13.

Candotti, M.-C., Kronström, M., Une entrevue avec le Ministre d'État à l'aménagement, Jacques Léonard, Développement Québec, 1980, Vol. 7, N° 1, 19-20.

Côté, F., La MRC, une institution politique d'avenir, entrevue avec Jacques Léonard, Municipalité, publication du MAM, 1982.

Dumas-Rousseau, M., Un portrait des MRC au 1^{er} avril 1982, Municipalité, Publication du MAM, 1982, mars-avril, 3-8.

Dumas-Rousseau, M., L'implantation des MRC: une opération valable de consultation, Municipalité, Publication du MAM, 1982, mars-avril, 8-11.

Kaspar, C., Le tourisme, objet d'étude scientifique, Revue de tourisme, 1976, N° 4, octobre-décembre, 2-5.

Montmigny, J., Le prochain tournant des MRC: l'élaboration du schéma et l'application du contrôle intérimaire, Municipalité, Publication du MAM, 1982, mars-avril, 11-13.

Montmigny, J., Les MRC peuvent compter sur une collaboration diversifiée du MAM, Municipalité, Publication du MAM, 1982, mars-avril, 17-18.

Montmigny, J., Les MRC disposent de près de 11 millions de dollars pour l'aménagement du territoire, Municipalité, Publication du MAM, 1982, mars-avril, 18-20.

Naylor, T.H., Finger, J.M., Verification of computer simulation models, Management Science, XIV, octobre, 1967, 92-101.

Ritchie, B.J.R., Zins, M., Le développement futur du tourisme au Québec, Revue Commerce, 1977, avril, 1977, 20-34, mai, 1977, 10-13..

Trudeau, A., L'aménagement: un choix pour l'avenir, Développement Québec, 1980, Vol. 7, N° 1, 14-17.

Trudeau, A., La création des MRC, Développement Québec, 1980, Vol. 7, N° 1, 17-19.

Viau, P., La MRC, sa nature, ses pouvoirs, Information UCCQ, 1982, Vol. 7 - octobre, 10-12.

Des régions fortes pour un Québec fort, Entrevue avec François Gendron, Développement Québec, 1982, Vol. 8, N° 7, novembre-décembre, 1-4.

Jusqu'où ira-t-il sur la voie de la décentralisation des pouvoirs, Information UCCQ, 1982, Vol. 7 - octobre, 12-14.

Édition spéciale, Municipalité Québec, Publication du MAM, 1979, N° 2.